# Le Monde

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16402 – **7,50 F**

**MERCREDI 22 OCTOBRE 1997**

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


**LE MONDE INITIATIVES**

- Guide pratique des emplois-jeunes
- 16 pages d'offres d'emplois

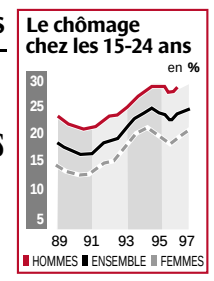


## Le procès Papon

- L'historien Michel Bergès fait état d'archives inédites qui relativiseraient le rôle de l'accusé
- M. Papon affirme qu'il n'a jamais signé d'ordre de déportation
- Lionel Jospin : « Ne pas confondre la République et le régime de Vichy »

*Pages 10 et 11*

# Le gouvernement propose une profonde réforme de la justice pour en assurer l'indépendance

### Les instructions individuelles aux procureurs seront interdites

**LE PREMIER MINISTRE,** Lionel Jospin, et la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, ont présenté, lundi 20 octobre, à Jacques Chirac les grandes lignes de la réforme de la justice, qui fera l'objet d'une communication en conseil des ministres, le 29 octobre, et dont *Le Monde* révèlele le contenu. Le gouvernement propose la suppression de toutes les instructions individuelles données par le garde des sceaux aux procureurs et un renforcement des prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) dans la nomination des magistrats du parquet. La composition du CSM serait modifiée, les magistrats n'y étant plus majoritaires. La réforme du CSM devra donner lieu à une révision constitutionnelle, ce qui nécessite l'accord du président de la République. La communication du 29 octobre évoquera d'autres aspects de cette réforme d'ampleur, qui reprend des propositions socialistes.

*Lire page 6*

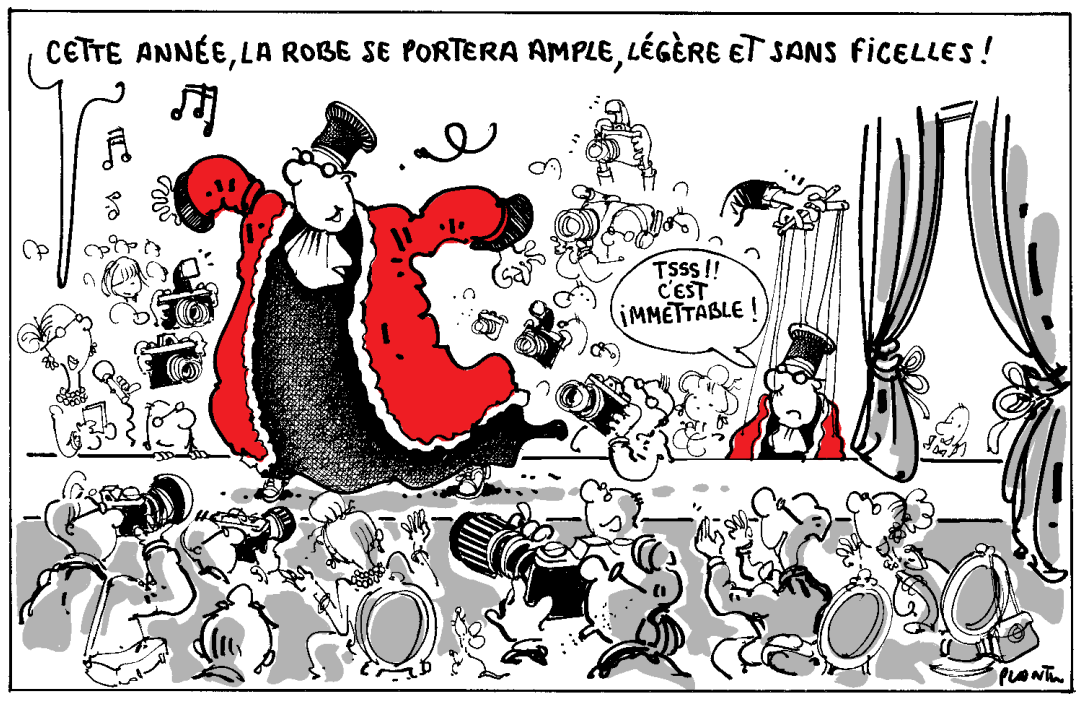


## Pour la Cour de cassation, l'emploi prime sur le salaire

**À L'HEURE** où le gouvernement souhaite que les entreprises réduisent le temps de travail tout en les laissant libres de négocier des réductions de salaire, la jurisprudence de la Cour de cassation accompagne ce mouvement. Dans un arrêt important rendu en février mais jusqu'alors passé inaperçu, la chambre sociale de la haute juridiction estime qu'une baisse de salaire accompagnée d'un maintien de l'emploi est plus favorable aux salariés que la situation antérieure. Par avance, les juges semblent ainsi approuver les réductions du temps de travail assorties d'une baisse de rémunération. Le droit du travail évolue vers un droit à l'emploi. Une évolution qui divise les juristes.

*Lire page 18*

## Le patronat et les 35 heures

Denis Kessler, vice-président du CNPF, déclare au *Monde* que le gouvernement veut *« changer la société par décret. »* p. 8

STEPHEN DUPONT

## La fin des collections été 98

De Jean-Paul Gaultier à Helmut Lang, le bilan des cent un défilés parisiens. p. 25

## Un ultimatum pour Microsoft

La justice exhorte la firme de Bill Gates à cesser, sous dix jours, d'user de son monopole pour vendre son nouveau logiciel Internet Explorer. p. 19

## Les archives de l'Est

La possibilité pour les citoyens de consulter les dossiers des anciennes polices politiques rouvre le débat sur la fiabilité de ces fonds. p. 2

## La techno entre explosion et répression

A Paris, un salon a permis de vérifier l'engouement pour ce genre musical en pleine mutation, qui effraie les responsables politiques. p. 29 et notre éditorial p. 15


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1022 - 7,50 F


## *L'Eglise espagnole refuse de se repentir pour son soutien à Franco*

**L'ESPAGNE** de Franco n'était pas la France de Vichy et l'épiscopat espagnol n'entend pas faire un acte de « repentance » pour sa complicité avec un régime dont l'Eglise était un pilier. Pressé d'imiter la hiérarchie catholique française qui, à Drancy, a publiquement regretté son silence sous Vichy, Mgr José Sanchez, secrétaire général de l'épiscopat espagnol, vient de répondre par la négative : *« Nous n'avançons pas à coups de tambour. Nous sommes absolument libres d'avancer de notre propre initiative et non en fonction de ce que les autres exigent de nous. »* Il répondait en particulier à Luis Yanez, député du Parti socialiste (PSOE), qui demande à l'Eglise et à l'armée espagnoles de reconnaître leur *« complicité »* avec la dictature.

Comme la France, l'Espagne est régulièrement traversée par des polémiques sur son passé. Archevêque de Tarragone, Mgr Ramon Torella vient aussi d'intervenir dans le débat sur le rôle de l'Eglise, en déclarant, dans *El Païs* du 12 octobre, que la comparaison entre les épiscopats français et espagnol, respectivement sous Vichy et sous Franco, était *« complètement disproportionnée »*. Egalement interrogés par le quotidien de Madrid, beaucoup d'évêques se sont fait porter absents ou ont estimé qu'il était *« plus utile de regarder l'avenir que de remuer le passé »*.

La principale différence entre la situation française et la situation espagnole vient de la guerre civile qui a fait, dans le clergé, des milliers de « martyrs », évêques, prêtres, religieux et religieuses. C'est Franco qui a restauré la liberté religieuse et les écoles catholiques. Pour l'Eglise, il est l'incarnation de la tradition nationale, la promesse d'un ordre nouveau, le rempart contre le marxisme. Nombre d'évêques se rangent derrière lui. Dans des manifestations publiques, quelques-uns n'hésitent pas à faire avec lui le salut fasciste. Mgr Tedeschini, nonce en Espagne, s'écrie en 1949 : *« Louée soit l'Espagne, nation catholique ! Avec quelques nations comme elle, le monde serait sauvé. »*

Le concordat avec le Vatican, signé en août 1953, est un couronnement pour Franco. La religion catholique devient la seule religion officielle. L'Etat reconnaît à l'Eglise son caractère de *« société parfaite »*. Il prend en charge toutes les dépenses des séminaires et des écoles religieuses. Franco devient *« chanoine honoraire »* et c'est lui qui nomme les évêques.

Les prêtres espagnols ont l'obligation de prier chaque jour pour l'Espagne et le chef de l'Etat. *« L'intérêt du concordat pour Franco,* écrit Jacques Georgel dans son histoire du franquisme, *est qu'il consacre l'authenticité catholique du soulèvement et justifie rétrospectivement les motivations religieuses des croisades. »* En 1962, l'année même de l'ouverture du concile à Rome, le nouveau nonce, Mgr Riberi, dénonce encore *« les injustes machinations contre le Caudillo qui maintient la nation catholique, par sa parole, par ses sages propositions et par son exemple personnel et édifiant »*. Toutefois, après Vatican II (1962-1965), l'Eglise d'Espagne prendra des distances avec le régime, les homélies adoptant un tour de plus en plus sévère à l'égard du pouvoir franquiste et de sa politique sociale.

On touche là aux limites de l'examen de conscience collectif auquel le pape a convié toute son Eglise avant l'an 2000. Lui-même a béatifié nombre de victimes catholiques de la guerre civile. Peut-il exiger des évêques espagnols qu'ils se repentent de leur attitude sous Franco ? Déjà, au cours d'un consistoire extraordinaire au Vatican en 1991, les cardinaux conservateurs avaient mis en garde Jean Paul II contre les risques d'une telle entreprise de révision de l'Histoire, notamment la difficulté d'éviter les appréciations anachroniques et la confusion entre une Eglise qui, en tant que telle, serait infaillible, et les individus la composant qui, eux, seraient tous pécheurs...

***Henri Tincq***

## La mémoire à l'Institut

**L'ŒUVRE** du philosophe Henri Bergson (1859-1941) ne pouvait qu'être omniprésente tout au long de la séance publique des cinq Académies, consacrée, mardi 21 octobre, à la mémoire. L'Institut de France a-t-il été créé, comme l'estime son président Marc Fumaroli, directeur de l'Académie française, *« pour exercer avec tous les Français leur droit à la longue mémoire »* ? Quoi qu'il en soit, les délégués de chacune des Académies se penchent, qui en savant (Jean-Pierre Changeux), qui en historien (Alain Besançon, Gilbert Dagron), qui en artiste (Claude Abeille) ou en historien de l'art (Pierre Rosenberg), sur ces phénomènes de mémoire qui eurent, certes, « leur » philosophe, mais aussi « leurs » écrivains, au premier rang desquels il faut bien sûr mentionner, pour la France, Chateaubriand et Proust.

*Lire pages 16 et 17*


IUA

**INTERNATIONAL UNIVERSITY OF AMERICA**

**Membre et/ou accréditée de ACBSP – ECBE – WAUC**

**FLORIDE - MASSACHUSETTS - NEW YORK**

MBA — **Master of Business Administration in International Management**

- **Programme intensif de 12 mois.**
- Pour diplômés de l'enseignement supérieur, avec expérience professionnelle ou stages validés.

ieMBA — **International Executive Master of Business Administration**

- **Compatible avec vos activités professionnelles**
- **520 heures de formation intensive :**
  - 10 séminaires mensuels à PARIS
  - Juillet et août aux USA

IUA, School of Management
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01-45-51-09-09 – Fax : 01-45-51-09-08
International School of Management USA
E-Mail : IUA@IUA.EDU

IUA


# Lionel Jospin mange son pain blanc budgétaire

**L'ASSEMBLÉE NATIONALE** a commencé, mardi 21 octobre, en première lecture, l'examen de la partie « dépenses » du projet de loi de finances pour 1998, après en avoir terminé avec la partie « recettes ». Le gouvernement peut être satisfait : malgré les critiques de la droite, la controverse budgétaire n'a pas eu l'écho qu'il pouvait craindre et, surtout, la majorité « plurielle » s'est révélée disciplinée. Ni les Verts ni les communistes ne se sont livrés à une quelconque surenchère. Du coup, le débat sur les dépenses s'engage avec encore moins de passion. Presque dans l'indifférence...

Il ne faut pas se méprendre sur les causes réelles de cette atonie. Sans doute le gouvernement a-t-il agi avec habileté, mais il y a aussi une seconde raison : en dessinant sa loi de finances pour 1998, le gouvernement a bénéficié de circonstances exceptionnelles, sur lesquelles il ne pourra plus compter en 1999. C'est alors que, pour l'équipe de Lionel Jospin, commenceront les vraies difficultés budgétaires.

En relevant les impôts de près de 14 milliards de francs pour 1998 (et même de près de 35 milliards si l'on prend en compte l'effet, en 1998, des mesures adoptées cet été pour 1997), le gouvernement a usé d'une facilité qui lui sera interdite lors du budget suivant. Mais c'est surtout dans le domaine des dépenses qu'il a mangé son pain blanc.

Pour 1998, le financement des emplois-jeunes a pu être assuré sans trop de difficultés. Le dispositif commençant à entrer en vigueur, il a suffi de dégager 8 milliards de francs. Qu'adviendra-t-il, en régime de croisière, quand les 350 000 emplois auront été créés, pour un coût officiellement évalué à 35 milliards ? Le gouvernement parviendra-t-il, comme il s'y était engagé, à baisser à due concurrence d'autres formes d'aides à l'emploi ? Certains emplois répondront-ils, comme le souhaite Martine Aubry, à une demande qui, progressivement, deviendra solvable ? En réalité, le gouvernement n'a pas encore apporté la preuve que l'opposition a tort de voir dans cette mesure une bombe à retardement budgétaire.

***Laurent Mauduit***

*Lire la suite page 15*

## Un homme à principes

ROMANO PRODI

**IL GOUVERNE** à nouveau l'Italie. Romano Prodi, rescapé de la crise politique avec les communistes, continue d'afficher sa détermination à faire entrer son pays dans l'euro. L'intermède de la crise a renforcé l'image de cet homme à principes.

*Lire page 14*


| | | | |
|---|---|---|---|
| International | 2 | Carnet | 24 |
| France | 6 | Aujourd'hui | 25 |
| Société | 10 | Jeux | 28 |
| Régions | 13 | Météorologie | 28 |
| Horizons | 14 | Culture | 29 |
| Entreprises | 18 | Abonnements | 33 |
| Communication | 21 | Kiosque | 33 |
| Finances/marchés | 22 | Radio-Télévision | 34 |

LeMonde Job: WMQ2210--0002-0 WAS LMQ2210-2 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 11:16 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0700 Lcp:196 CMYK



**ARCHIVES** En Europe centrale et orientale, près de huit ans après la chute des régimes communistes, le processus d'ouverture des dossiers secrets s'est récemment accéléré, soulevant des controverses quant à la fiabilité des documents consultés, souvent incomplets ou manipulés. L'« épuration » d'anciens agents et d'anciens responsables communistes est tout aussi sujette à polémique. ● EN ROUMANIE, ainsi qu'en Bulgarie, malgré l'arrivée au pouvoir de nouvelles équipes démocratiques, l'héritage des anciennes polices politiques pourrait empoisonner longtemps encore la vie politique. ● EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, comme en Hongrie, chaque citoyen a, depuis le 1er septembre, le droit de voir son dossier personnel, mais cette démarche ne suscite pas le même engouement qu'en Allemagne en 1992, quand les archives de la Stasi, l'ex-police est-allemande, avaient été ouvertes.

# Les dossiers secrets de la police renvoient l'Europe de l'Est à son passé

## Près de huit ans après la chute des régimes communistes, plusieurs gouvernements offrent la possibilité aux citoyens de consulter leurs documents personnels établis par les anciennes polices politiques. Cette ouverture alimente des controverses sur la fiabilité des archives

**POUR LA PREMIÈRE FOIS** depuis 1989, un gouvernement roumain a adopté, samedi 18 octobre, un projet de loi visant à ouvrir les dossiers de la Securitate. En République tchèque et en Hongrie, les citoyens ont la possibilité, depuis le 1er septembre, de consulter les dossiers établis sur leur compte par les polices politiques des régimes communistes. En Pologne, des voix s'élèvent au sein de la droite, victorieuse aux élections législatives du 21 septembre, pour réclamer une « épuration » des anciens agents de la police secrète.

Chasse aux sorcières ou – selon une expression de Jeliou Jelev, l'ancien dissident et président bulgare – *« catharsis »* indispensable aux jeunes démocraties ? En Europe centrale, le processus d'« épuration » basé sur la consultation des archives secrètes est généralement désigné par le terme *« lustration »*. D'un pays à l'autre, l'attitude adoptée peut varier fortement. La mise en œuvre de la stricte loi d'épuration tchèque, par exemple, diffère de la situation prévalant en Hongrie, où le premier ministre, Gyula Horn, récemment mis en cause par une commission d'Etat pour son appartenance, en 1956, à une milice pro-soviétique, a refusé de démissionner.

Aucun pays ex-communiste n'a, semble-t-il, trouvé de solution permettant, sans porter atteintes aux principes démocratiques, d'épingler ceux qui collaboraient avec les polices secrètes, ces organisations tentaculaires. Quelle définition donner à la collaboration ? A quels documents se fier ? Quelles mesures prendre contre les anciens agents ? Près de huit ans après la chute du mur de Berlin, le débat sur la confrontation avec le passé reste ouvert.

A Budapest, c'est à un « Bureau de l'Histoire » que les Hongrois peuvent s'adresser pour accéder à leur éventuel dossier personnel. En cinq semaines, environ mille citoyens ont effectué cette démarche, indique Gyorgy Marko, le directeur du Bureau, nommé en mai par le chef de l'Etat et ancien dissident Arpad Goncz. Le Bureau affirme détenir cent mille documents, établis au fil des ans par les quelque cent quarante mille informateurs du 3/3 (« trois par trois »), l'ex-police politique. *« De nombreux actes ont été détruits avant le 14 février 1990 – date de la dissolution de la police secrète – mais les documents sauvegardés demeurent des sources importantes »*, note M. Marko.

### « CULPABILITÉ COLLECTIVE »

Le nombre relativement faible de Tchèques et de Hongrois ayant jusqu'à présent demandé à consulter leurs fiches tranche avec la ruée, en 1992, des Allemands de l'Est sur les dossiers de la Stasi, lorsque ceux-ci avaient été rendus publics. Des centaines de milliers de personnes avaient alors découvert les archives, apprenant parfois au passage la trahison d'un proche... C'est que la Stasi avait tissé à travers la RDA le plus implacable réseau de surveillance et de dénonciation d'Europe centrale. Ses six millions et demi de dossiers occupaient quelque 190 kilomètres d'étagères. Elle avait fiché plus d'un adulte sur deux.

L'ouverture des archives est-allemandes avait débouché sur de vastes purges dans la fonction publique, critiquées par des organisations de défense des droits de l'homme. *« De nombreux employés ont été licenciés sans avoir jamais été accusés d'une mauvaise conduite particulière »*, écrivait Human Rights Watch en 1993. Les « lustrations » tchèques ont fait l'objet de réserves semblables. Un rapport de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, publié le 22 septembre, reproche à la loi tchèque d'*« accepter le principe d'une responsabilité et d'une culpabilité collectives »* et de *« ne pas assurer suffisamment le droit à un procès équitable »*.

Votée en 1991 et prorogée en 1995 jusqu'à l'an 2000, en dépit d'un veto du président Vaclav Havel, la loi de « lustration » interdit l'accès à certains emplois publics aux anciens collaborateurs de la StB – l'ex-police politique – et aux personnes ayant exercé des fonctions au sein du Parti communiste tchécoslovaque (PCT). Depuis son adoption, quelque dix mille anciens agents – ou présumés tels – ont été dénoncés et exclus de la vie politique.

En Pologne, le processus des « lustrations » est pour l'instant

au point mort, et les citoyens n'ont pas accès aux archives de la SB, la police politique. Une loi de « vérification », votée au printemps, prévoyait que tous les dirigeants politiques, ainsi que les candidats aux élections législatives du 21 septembre, déposent auprès d'un tribunal spécial une déclaration portant sur leur collaboration éventuelle avec les services spéciaux communistes entre 1944 et 1990. Sur sept mille candidats, onze personnes ont avoué une collaboration. Début septembre, les juges polonais ont toutefois mis leur holà au processus, en refusant de cautionner un tribunal de « vérification » dont ils ont dénoncé le caractère politique et... les salaires insuffisants.

### VÉRIFICATIONS DIFFICILES

*« La loi polonaise est pourtant la meilleure en Europe centrale*, estime Bogdan Borusewicz, un membre du parti libéral (Union de la liberté). *Elle définit le terme de "collaboration" : celle-ci se faisait en toute conscience, avec signatures de documents et rencontres fréquentes d'agents, et surtout, de façon rémunérée ». « Les dossiers sont incomplets mais les actes de comptabilité de la SB, eux, sont entiers »*, ajoute-t-il. Mais pour Jacek Rybicki, dirigeant régional du syndicat Solidarité à Gdansk, il faut tenir compte de la lassitude d'une partie des Polonais face à ces controverses récurrentes : *« Plus le temps passe, plus les vérifications deviennent difficiles »*, dit-il. Le débat continue.

***Natalie Nougayrède***

## *Le grand puzzle secret de la Stasi*

**Sept ans après la réunification allemande, la Stasi, l'ancienne police politique, n'a pas fini de dévoiler ses secrets : depuis 1995, un groupe de quarante-cinq personnes, basé à Zirndorf, près de Nuremberg (Sud), s'efforce de reconstituer des kilomètres d'archives lacérées lors de l'effondrement de la RDA. Il s'agit de recoller les bouts de papier laissés par les agents de la Stasi qui avaient tenté, en 1989-1990, de faire disparaître des documents compromettants en les déchirant avec des broyeurs ou à la main. Environ 10 % des archives auraient ainsi été mises en pièces. La commission Gauck, qui gère les documents de l'ex-police secrète, a hérité de 5 600 sacs remplis de fragments de rapports, lettres, enregistrements et photos. La reconstitution pourrait durer des dizaines d'années. En près de deux ans, l'équipe de Zirndorf a recollé un peu plus de 267 000 feuillets, soit une moyenne d'un sac et demi par employé et par année. – *(AFP.)***

# « Une page d'histoire qui doit être lue avant d'être tournée »

**ÉLU** il y a près d'un an, le nouveau pouvoir chrétien-démocrate roumain s'apprête à entrouvrir les archives de la Securitate, la police politique communiste. Mais la douloureuse genèse d'un projet de loi adopté le 18 octobre par le gouvernement et devant autoriser *« tout citoyen roumain à avoir libre accès à son propre dossier établi par la Securitate »* démontre qu'ici, plus qu'ailleurs à l'Est, l'ombre des services secrets plane avec insistance sur le paysage politique, huit ans après la chute de la dictature.

Le texte ne franchira pas sans encombres l'épreuve du débat parlementaire. Les résistances sont fortes, du côté de l'opposition, mais également au sein du Parti national paysan - chrétien-démocrate (PNT-CD, au pouvoir) et de ses alliés sociaux-démocrates conduits par l'ancien premier ministre Petre Roman. Le sort réservé à Ticu Dumitrescu, auteur d'une proposition de loi plus radicale que le projet gouvernemental, en atteste. Ce sénateur chrétien-démocrate, qui passa dix ans dans les geôles communistes, a été suspendu un an, début octobre, du PNT-CD, puis écarté de la direction de l'Association des anciens détenus politiques. Son tort est d'avoir clamé un peu trop fort que ses collègues de parti bloquent son texte parce que, selon lui, *« ils craignent que l'ouverture des archives ne révèle des faits qui pourraient être embarrassants pour eux »*. La plupart des détenus politiques devaient en effet s'engager par écrit à informer la Securitate après leur libération. Les exigences de transparence de M. Dumitrescu devenaient donc gênantes.

Ce débat rappelle que le système répressif construit par Nicolae Ceausescu avait recours à la pression psychologique davantage qu'aux méthodes expéditives utilisées dans les années 50. « Seulement » 40 000 agents travaillaient pour les services secrets. Dans l'ex-RDA, la Stasi en comptait deux fois plus. En revanche, « les yeux et les oreilles de Ceausescu » comptaient un réseau d'informateurs beaucoup plus dense (400 000 personnes). Ce pays où 4 millions de personnes sur une population de 23 millions avaient leur carte au parti était *« sous occupation roumaine »*, selon le mot de l'écrivain dissident Paul Goma.

### CAPACITÉ DE NUISANCE INTACTE

Le retour de la démocratie, en décembre 1989, n'a que partiellement dissipé ce cauchemar. La Securitate a été officiellement dissoute en mars 1990 (plusieurs milliers d'agents ont été remerciés), et remplacée notamment par le SRI et le Service d'informations externes (espionnage). Le Parlement a été chargé de contrôler leurs activités, et une loi sur la sécurité nationale a été adoptée.

Mais, pendant toute la durée de sa présidence (1990-1996), Ion Iliescu, ancien ministre de la jeunesse de Ceausescu tombé en disgrâce dans les années 70, s'est bien gardé d'établir la responsabilité de la Securitate ou de ses héritiers du SRI dans les nombreux faux pas de la nouvelle démocratie roumaine. Ces affaires (fuites discréditant des hommes politiques, tensions interethniques...), qui se sont perdues dans les méandres d'une justice dont l'indépendance n'est souvent que théorique, ont accrédité l'idée que la capacité de nuisance des services secrets est intacte.

Si beaucoup se demandent quelles personnalités pourraient être éclaboussées, d'autres mettent en doute la fiabilité des dossiers. La Bulgarie, où un texte comparable a été adopté récemment par le Parlement, est confrontée au même problème. A Sofia, les communistes « réformés » qui ont mené les premières années de transition démocratique ont fait disparaître 130 000 des 280 000 dossiers constitués avant 1989 par le « service de sécurité de l'Etat ». De fausses archives ont vraisemblablement été constituées sur l'opposition de l'époque. Des coupables ont été blanchis.

Dans ces deux pays, les projets de loi ne prévoient d'ailleurs pas de nettoyage en profondeur. Les listes des informateurs ne seront pas publiées. En Bulgarie, les dossiers du président de la République, du vice-président et des membres de la Cour constitutionnelle ne seront pas rendus publics. En Roumanie, le chef de l'Etat, les députés et sénateurs, les membres du gouvernement, les préfets, les responsables des services secrets, les ambassadeurs devront *« déclarer sous serment s'ils ont appartenu aux anciens services de la Securitate »*. En cas de fausse déclaration, ils seraient obligés de démissionner et poursuivis pour *« faux témoignage »*. Toute la question est de savoir quelle autorité effectuera ces vérifications.

Pour ses opposants, l'ouverture des archives pourrait dégénérer en règlements de comptes politiques. Pour les autres, tel l'ancien dissident et président bulgare Jeliou Jelev, *« c'est une page d'histoire qui doit être lue avant d'être tournée »*.

***Christophe Châtelot***

# Un journaliste tchèque : « Je veux savoir quelles personnes me dénonçaient »

**PARDUBICE**
**(République tchèque)**
*de notre envoyé spécial*

Les Tchèques découvrent les archives de la StB, l'ex-police politique tchécoslovaque. Chaque jour, depuis le 1er septembre, une dizaine de personnes s'installent devant les ordinateurs du Centre de consultation des dossiers de la Sûreté d'Etat, installé dans une ancienne école de Pardubice, 100 kilomètres à l'est de Prague. *« Lire, quinze ans après, le compte rendu d'interrogatoires par des agents de la StB qui se sont ancrés dans votre mémoire, découvrir ce que certaines personnes ont raconté sur vous, cela laisse une sensation bizarre,* confie un homme d'une cinquantaine d'années, après avoir passé plusieurs heures à faire défiler son dossier sur l'écran. *Il va me falloir plusieurs jours pour mettre de l'ordre dans tout ce que j'ai vu »*, dit-il.

**REPORTAGE**

La plupart des personnes venues consulter les archives repartent abattues

Dans deux salles de classe, des box ont été aménagés à l'aide de panneaux de feutre afin d'assurer à chacun la plus grande discrétion. Aidée d'une opératrice qui transfère dans la mémoire de l'ordinateur le contenu du CD-Rom sur lequel a été enregistré son dossier, la *« personne habilitée »*, selon le jargon du ministère de l'intérieur, peut se replonger dans son passé.

Le directeur du centre, Vaclav Slejska, affirme que la plupart des visiteurs repartent abattus. *« Après avoir vu leur dossier, certains viennent se confier, chercher des éclaircissements, ou tout simplement une forme de réconfort. D'autres préfèrent réfléchir seuls,* relate-t-il. *Lorsque vous découvrez que c'était votre conjoint qui vous dénonçait à la StB, cela ne peut vous laisser indifférent, même si vous avez divorcé depuis. »* Quelques visiteurs envisagent de s'adresser aux tribunaux pour obtenir *« au moins une condamnation morale des agents qui les ont persécutés, ou des dénonciateurs qui ont provoqué la perte de leur emploi ou empêché leurs enfants d'étudier à l'université »*, remarque-t-il.

Quelque treize mille Tchèques ont déposé une demande de consultation de leur éventuel dossier. *« Je veux savoir quelles personnes me dénonçaient, qui s'arrangeait pour m'empêcher de sortir la tête de l'eau lorsque, après avoir retrouvé un travail, une perspective d'amélioration se dessinait »*, explique le journaliste Jiri Pavel Kriz, cinquante ans, venu voir son dossier, *« sûrement épais »*. Environ six cents personnes ont déjà reçu une réponse positive du Centre, confirmant l'existence d'un dossier à leur nom.

### TOURNER LA PAGE

Toutefois, contrairement à leur pressentiment, de nombreux demandeurs (trois mille quatre cents personnes) se sont vu répondre par la négative : soit ils n'ont jamais eu de dossier, soit celui-ci a été détruit dans les semaines qui suivirent la chute du régime communiste ou dans le cadre de la routine administrative, soit encore, s'ils sont d'origine slovaque, leur dossier a été emporté vers Bratislava lors de l'éclatement de la Tchécoslovaquie.

*« Sur les six cent mille dossiers que la StB a produits entre 1948 et 1989, seulement soixante mille existent encore dans les archives*, indique M. Slejska, surpris par le faible intérêt de la population. *Trop de temps s'est probablement écoulé depuis la " révolution ", les gens ne sont plus aussi curieux et le ressentiment envers la StB s'est estompé »*, pense le directeur.

A l'instar du président Vaclav Havel, qui n'a pas *« l'ûrement épais »*, de nombreux intellectuels préfèrent définitivement tourner la page de la dictature. Et puis, ils ne souhaitent peut-être pas rencontrer dans les couloirs de l'école de Pardubice les informateurs, voire les agents de la StB, qui leur ont nui : la loi permet en effet aux collaborateurs de la police politique de consulter les dossiers établis par d'autres agents chargés de les contrôler. *« Ces gens-là, qui ont de bonnes situations aujourd'hui, veulent savoir ce qui pourrait être utilisé contre eux »*, explique M. Slejska.

***Martin Plichta***

REUSSIR
LES ADMISSIONS
PARALLÈLES

En 2e année de DEUG, DUT, BTS
ECOLES DE COMMERCE : ESC Lyon
"Tremplin", "Profils", "Passerelle"...

En année de Licence
ECOLES DE COMMERCE :
HEC-ESCP-ESC, ESC Lyon,
"Tremplin 2", "Profils 2", Passerelle 2"
SCIENCES-PO
JOURNALISME (CFJ, ESJ, CELSA...)

En année de Maîtrise
ESSEC, EFB/CRFPA, DECF, DESCF

IPESUP
18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris
01 43 25 63 30 3615 IPESUP
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVÉ (2,23 F/MN)

LeMonde Job: WMQ2210--0003-0 WAS LMQ2210-3 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 11:18 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0701 Lcp:196 CMYK



# Les « centristes » reprennent des forces en Russie

## Retour de M. Tchernomyrdine sur l'avant-scène politique

**MOSCOU**
*de notre correspondante*

L'étoile politique du premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, et de ses forces « centristes », qui pâlissait nettement au printemps quand il fut flanqué des deux « réformateurs radicaux », Anatoli Tchoubaïs et Boris Nemtsov, brille à nouveau. M. Tchernomyrdine s'est même prêté, dimanche 19 octobre, à une opération télévisée interprétée comme un acte de candidature à la présidentielle de l'an 2000. Personne n'imaginait voir dans ce rôle le « vieux » premier ministre, publiquement rabroué quand Boris Eltsine s'employait à promouvoir ses jeunes réformateurs.

**ANALYSE**

Le premier ministre a invité son parti à préparer les élections

M. Tchernomyrdine était constamment épinglé par les médias pour son élocution primaire, ses manières d'apparatchik ou la fantastique sous-évaluation de sa déclaration de revenus, publiée lors d'une énième campagne anti-corruption avortée. Mais, dimanche, interrogé par la chaîne privée NTV (dont Gazprom, maison d'origine de M. Tchernomyrdine, possède 30 % des parts), le premier ministre n'a pas démenti qu'il pourrait être candidat. Tout en qualifiant cette question de prématurée, il a appelé son parti (Notre Maison la Russie, NDR) à se préparer dès maintenant pour les futures élections, legislatives et présidentielle, tout en vantant son propre *« savoir-faire »*. *« Je suis informé de tout et je peux tout »*, déclara-t-il avec emphase. *« Il ne faut pas tirer un trait sur Tchernomyrdine. Quand il le faut, je parle et je règle les problèmes »*, a-t-il précisé devant le présentateur de NTV. Lequel s'est extasié sur son *« charisme »* injustement ignoré et le bel avenir qui s'offre à lui, malgré ses 2 % de popularité actuels...

### LES BÉNÉFICES DE LA CRISE

La spectaculaire remontée dans les sondages de Boris Eltsine avant sa réélection en 1996 a en effet ancré en Russie l'idée que les médias déterminent les votes. Journaux et télévisions furent donc rachetés par la poignée « d'oligarches » qui se disputent les premiers rôles, en politique comme en affaires. Le schisme entre les banquiers ayant financé la campagne de Boris Eltsine – intervenu cet été lors d'une nouvelle vague de privatisations – a alors entraîné leur réalignement politique. Deux empires financiers et médiatiques (ceux de Boris Berezovski et Vladimir Goussinski) ont choisi de faire alliance avec M. Tchernomyrdine, contre leur grand rival de la banque Onexim, soutenu par les jeunes réformateurs. Le retour du premier ministre à l'avant-scène de la politique russe s'explique par cette « guerre des banques », jouée en coulisses et par médias interposés.

Mais M. Tchernomyrdine a aussi directement profité de la « crise » politique qui oppose cet automne, comme chaque année en Russie, les pouvoirs législatif et exécutif. Certes, les temps ont changé depuis 1993, quand les haines poussaient les uns à attaquer le siège de la télévision, les autres à bombarder le Parlement. On ne s'aime sans doute pas plus qu'alors, entre communistes, qui dominent à la Douma, et membres du « clan Tchoubaïs », moteur de l'exécutif. Mais on se côtoie, on se parle et, surtout, on a appris à marchander. Or le rôle central dans ces marchandages est tout naturellement dévolu au « centriste » Tchernomyrdine.

Le mérite en revient à la nouvelle Constitution eltsinienne, qui ne laisse pratiquement à la Douma (chambre basse) qu'une seule prérogative, celle d'approuver le budget. Elle ne peut guère influer sur la composition du gouvernement, alors que Boris Eltsine peut la dissoudre si elle vote deux fois de suite une motion de défiance. Le président peut aussi refuser de signer les lois, que les deux Chambres doivent alors approuver à une plus grande majorité. Mais même dans ce cas, Boris Eltsine a pris l'habitude récemment de les renvoyer pour « vices de forme », toujours « dénichables » dans les conditions de fonctionnement du jeune parlementarisme russe. Votes achetés et députés mafieux sont une des pâtures quotidiennes des médias, qui soulignent aussi le « confort » acquis des membres de la Douma – logements et revenus divers. Bien que selon les sondages, l'opposition serait aussi majoritaire dans une nouvelle Douma, les députés, individuellement, ne sont pas sûrs de retrouver leur place et ne veulent surtout pas risquer une dissolution. Ce qui s'est vérifié la semaine dernière.

Mis au pied du mur à la veille d'un plenum du Parti communiste où des « radicaux » restent influents, les membres de sa fraction parlementaire ont engagé, jeudi 16 octobre, une procédure de vote de défiance au gouvernement, la première depuis celle qui avorta en 1995. L'incertitude était entretenue par le parti d'opposition démocratique Iabloko, éventuelle force d'appoint. Mais à l'issue de tractations où Viktor Tchernomyrdine a joué un rôle central (qu'il n'a pas manqué de revendiquer) et après un message solennel adressé par Boris Eltsine aux communistes, ces derniers ont décidé de reporter le vote d'une semaine (*Le Monde* du 18 octobre). Iabloko avait entretemps dit qu'il ne voterait pas la motion communiste, qui n'avait donc aucune chance de passer. Mais M. Eltsine, soit parce qu'il ne voulait pas laisser à des opposants démocrates le mérite de sauver la situation, soit qu'il ne voulait prendre aucun risque, soit enfin qu'il souhaitait rappeler *« qui décide de tout dans le pays »*, a choisi d'intervenir aussi. Tout en suggérant qu'il n'hésiterait pas au besoin à dissoudre la Douma, il a offert un dialogue direct aux communistes, sous forme de « réunions à quatre » – le président, le premier ministre et les présidents des deux Chambres (dont l'un est membre du PC et l'autre le fut avant son élection). La première s'est tenue lundi, d'autres doivent suivre, y compris sous forme de « table ronde » élargie à toutes les fractions parlementaires. M. Tchernomydine y gagnera peut-être le calme à la Douma, mais c'est un nouveau coup porté au parlementarisme russe, qui n'en avait pas besoin. Un aspect que soulèvent déjà des banquiers qui craignent d'être exclus de la « table ronde »...

***Sophie Shihab***

## *Demande de rançon pour les otages français*

**Le gouvernement français ne paiera pas pour obtenir la libération de quatre Français enlevés début août au Daghestan (Russie, Caucase du Nord), a déclaré lundi 20 octobre le ministère des affaires étrangères. *« Le gouvernement français a pour principe : on ne cède pas aux ravisseurs »*, a affirmé le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Rummelhardt. Une demande de rançon, accompagnée d'une cassette vidéo où les quatre hommes lancent *« un appel au secours »*, a été adressée à l'organisation non gouvernementale française Equi-Libre, dont trois des otages sont membres. Andy Chevalier, trente et un ans, Pascal Porcheron, quarante-deux ans, Laurent Moles, vingt-huit ans, et Régis Greve-Viallon, trente-deux ans, ont été enlevés dans la soirée du 2 août à Makhatchkala, la capitale du Daghestan. Ils seraient actuellement retenus en Tchétchénie. Lors de la visite de Jacques Chirac en Russie, fin septembre, Boris Eltsine s'était engagé à faire le *« maximum »* pour obtenir leur libération. – *(AFP.)***

# La banque centrale allemande plaide en faveur de salaires nets plus élevés

## La Bundesbank déplore le poids des charges sur le coût du travail

**En se faisant l'avocate d'une baisse plus audacieuse des prélèvements sociaux sur les salaires, la Bundesbank intervient dans un débat très actuel, outre-Rhin, sur les modalités d'un relèvement du revenu des ménages pour relancer la croissance. L'institut de Francfort en appelle, dans le même temps, à la flexibilité et à la modération salariale, pour les métiers peu qualifiés.**

**BONN**
*de notre correspondant*

Oui à l'augmentation des salaires nets, non à un alourdissement excessif des charges des entreprises. Telles sont en substance les recommandations de la banque centrale allemande, qui juge que l'Allemagne devrait s'orienter vers une croissance à moyen terme des salaires nets réels, pour soutenir la demande intérieure. Dans son rapport mensuel d'octobre, la Bundesbank critique le législateur, incapable de réduire les charges pesant sur les salaires. *« Le législateur est encouragé à diminuer de façon substantielle et durable l'écart entre le salaire net et le salaire brut »*, recommande la banque centrale. Le salaire net, qui représentait, en 1991, 55,8 % du salaire brut, n'en représente plus aujourd'hui que 52,5 %.

En revanche, la banque centrale freine les ardeurs de la gauche allemande qui plaide pour une augmentation forte des salaires à court terme. Oskar Lafontaine, président du Parti social démocrate, demande une relance keynésienne de l'économie par les salaires, tandis que Klaus Zwickel, numéro un du tout-puissant syndicat de la métallurgie IG Metall, a annoncé début octobre *« la fin de la modération »* pour les négociations salariales.

### Les gardiens de la monnaie prônent une hausse modérée des revenus sur plusieurs années

Les gardiens de la monnaie allemande ne veulent pas de dérapage : *« Les partenaires sociaux sont encouragés à veiller à une hausse modérée des salaires sur plusieurs années »*, explique la banque centrale. Celle-ci salue *« la plus grande flexibilité du temps de travail et des salaires »*, visant les accords signés dans la chimie ouest-allemande, qui permettent notamment de baisser les salaires de 10 % lorsque l'emploi est menacé. Le secteur du bâtiment a aussi signé des accords instaurant des salaires plus faibles qu'auparavant. La banque centrale souhaite une flexibilité accrue – à la baisse – des salaires, pour la main-d'œuvre non-qualifiée. Depuis des années, les experts reprochent à l'Allemagne de réduire l'écart de rémunération entre main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée, ce qui augmenterait le chômage.

La banque centrale craint qu'avec la reprise économique, l'Allemagne ne lâche sur les salaires et gâche les efforts de compétivité accomplis depuis 1993. *« Avec la nouvelle orientation de la politique salariale depuis 1993 en Allemagne de l'ouest, les conditions pour la création de nouveaux emplois rentables se sont accrues »*, note la Bundesbank, qui note que *« les effets escomptés sur l'emploi d'une politique salariale modérée ne jouent qu'à moyen terme »*. Les entreprises ont été jusqu'à présent peu incitées à embaucher car la hausse des cotisations sociales a réduit les effets de cette modération salariale. La banque critique aussi le rattrapage des salaires à l'Est (qui atteignent désormais 90 % du niveau de l'Ouest), négatifs pour l'emploi.

La débat actuel sur les salaires est en grande partie dû à l'échec de la réforme fiscale, qui prévoyait une baisse des charges sociales et de l'impôt sur le revenu. Ne pouvant espérer voir leurs revenus nets augmenter, les syndicats n'ont d'autre solution que de demander des hausses de salaires, même s'ils font dans les faits preuve de grande modération. *« Dès le mois de janvier, les cotisations pour les retraites vont augmenter. Le salaire net va encore se réduire »*, note Klaus Schmitz, économiste à la confédération des syndicats allemands (DGB), dubitatif sur les recommandations de la Bundesbank.

M. Schmitz juge que la compétivité retrouvée de l'Allemagne est en grande partie due à la dépréciation du mark. Selon lui, la hausse des salaires ne comporte guère de risque inflationniste, tant que les gains de productivité des entreprises sont supérieurs. Et il conteste que le coût du travail soit systématiquement trop cher en Allemagne. *« En dépit de salaires très élevés, l'Allemagne fabrique des voitures qui se vendent partout dans le monde »*, rappelle-t il.

***Arnaud Leparmentier***

# *Le Barbe-Bleue de Molenbeek - Saint-Jean en Belgique*

**BRUXELLES**
*de notre correspondant*

La maison de l'horreur. C'est ainsi que l'on désigne maintenant, à Bruxelles, l'immeuble du 54, rue Vandermaelen, située dans le faubourg populaire de Molenbeek - Saint-Jean. Les policiers qui ont découvert, lundi 20 octobre, des ossements humains sous une chape de béton dans cette maison appartenant à un pasteur d'origine hongroise, Andras Pandy, soixante-dix ans, agissaient à la demande du juge d'instruction Bruno Bulthé.

Celui-ci avait rouvert récemment un dossier de mystérieuses disparitions, survenues entre 1986 et 1989, dans la famille de ce pasteur, établi en Belgique depuis le début des années 60 et détenteur de la double nationalité belge et hongroise. Les deux épouses successives de Pandy, Ilona, soixante-huit ans, Edith, cinquante-cinq ans, ainsi que quatre de ses enfants ou enfants d'Edith d'un précédent mariage, s'étaient mystérieusement volatilisés.

Pour Andras Pandy, ancien enseignant de religion dans les écoles flamandes, ces disparitions n'en étaient pas. La preuve : il présentait à la justice et aux autres membres de la famille des lettres envoyées par les « disparus » de l'étranger. La reprise de l'enquête, décidée comme sur tous les dossiers de disparitions non résolus à Bruxelles à la suite de l'affaire Dutroux, allaient détruire le stratagème de Pandy pour échapper à la justice.

La police hongroise faisait savoir à son homologue belge que les personnes recherchées ne se trouvaient pas sur le territoire magyar, et qu'elles pouvaient fort bien avoir été victimes d'actions criminelles hors du pays. De nouvelles perquisitions allaient donc être opérées dans les trois maisons que le pasteur possède dans la capitale belge.

### MACABRES DÉCOUVERTES

On découvrait alors de faux cachets qui avaient servi à authentifier les prétendus courriers adressés par les disparus à la famille. Ces découvertes ont incité le juge Bulthé à mettre, pendant le week-end, Andras Pandy en état d'arrestation et à le placer provisoirement au secret à la prison de Forest.

Il ne semble pourtant pas que l'on soit encore arrivé au bout de l'horreur dans les recherches qui se poursuivent aux divers domiciles de Pandy. Le porte-parole du parquet de Bruxelles, Jos Colpin, indiquait lundi que de grands morceaux de chair d'origine encore indéterminée avaient été trouvés dans des réfrigérateurs de la maison de Molenbeek - Saint-Jean.

D'autres fouilles, effectuées avec des chiens spécialisés dans la détection de cadavres, sont en cours dans les autres immeubles appartenant à Pandy. Elles pourraient, selon le Parquet, durer plusieurs semaines. Le bourgmestre de Molenbeek, Philippe Moureaux (socialiste), s'est rapidement rendu sur les lieux des macabres découvertes, et a tenu à insister sur le fait que le pasteur présumé coupable de ces horreurs n'habitait plus depuis longtemps sur le territoire de sa commune, et que son domicile principal se situait non loin de là, mais sur le territoire de Bruxelles-ville.

Philippe Moureaux est fort peu désireux de voir le nom de la commune qu'il dirige attaché à ce qui est en passe de devenir une version moderne, et peut-être malheureusement bien réelle, de l'histoire de Barbe-Bleue. Cette affaire intervient par ailleurs au moment où doit se dérouler, dans les locaux du palais de justice, une reconstitution théâtrale du procès Landru, avec la participation de vrais juges et de vrais avocats.

***Luc Rosenzweig***

# L'avocat turc Esber Yamugdereli, condamné pour délit d'opinion, a été arrêté

## Plus de 70 personnes sont toujours, aux termes de la loi antiterroriste, en prison pour leurs écrits

**CONDAMNÉ** le 18 septembre 1997 par la Cour de Cassation d'Ankara à vingt-trois ans et dix mois de prison pour délit d'opinion (*Le Monde* du 4 octobre), l'avocat turc Esber Yamugdereli a finalement été arrêté dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 octobre, alors qu'il sortait des studios de la chaîne de télévision Kanal D, à Istanbul. *« La condamnation qui pèse sur moi ne m'empêchera pas de parler, la prison ne me fait pas peur »*, avait-il martelé lors du long talk-show en direct auquel la chaîne de télévision privée l'avait convié. Il a été « cueilli » à la fin des émissions, vers 1 heure du matin, et conduit vers un commissariat d'Istanbul en attendant son transfert en prison.

Il aura donc fallu un mois aux autorités turques pour se résoudre à arrêter cet intellectuel âgé de cinquante-deux ans, malvoyant, dont les prises de position en faveur d'un règlement pacifique de la question kurde, et d'une amélioration des normes démocratiques dans son pays, sont connues. Depuis la confirmation de sa peine par la Cour de cassation, le 18 septembre, Esber Yamugdereli s'était fait tout petit.

Sa première apparition publique depuis le verdict n'a, semble-t-il, pas été du goût des autorités, et son arrestation constitue une évidente invitation au silence. Mercredi 22 octobre au soir devrait se tenir à Ankara la première d'une pièce de théâtre portant sur le thème de la liberté d'expression et montée par lui. *« Il espérait y assister »*, raconte un de ses amis.

Son arrestation intervient après que le premier ministre turc, Mesut Yilmaz, de passage à Paris, vendredi 17 octobre, eut rappelé avoir fait voter par la Grande Assemblée une loi amnistiant *« tous les journalistes emprisonnés pour leurs écrits »*. *« Ils ont été remis en liberté »*, a affirmé le chef de la coalition au pouvoir, expliquant que les seules personnes inquiétées désormais étaient celles qui se livraient à *« l'apologie du terrorisme »*.

C'est occulter que la loi d'amnistie, adoptée dans la nuit du 13 au 14 août par la Grande Assemblée, l'a été dans sa version la plus restrictive. Seuls les rédacteurs en chef et les éditeurs de journaux ont été élargis, soit très exactement sept personnes, sur les 78 ou 89 (selon les sources) écrivains, caricaturistes, journalistes qui purgent actuellement en Turquie des peines de prison pour leurs écrits, aux termes de l'article 8 de la loi antiterroriste dont l'abolition, souhaitée par une partie de l'opinion publique, ne semble pas être pour demain.

***Marie Jégo***

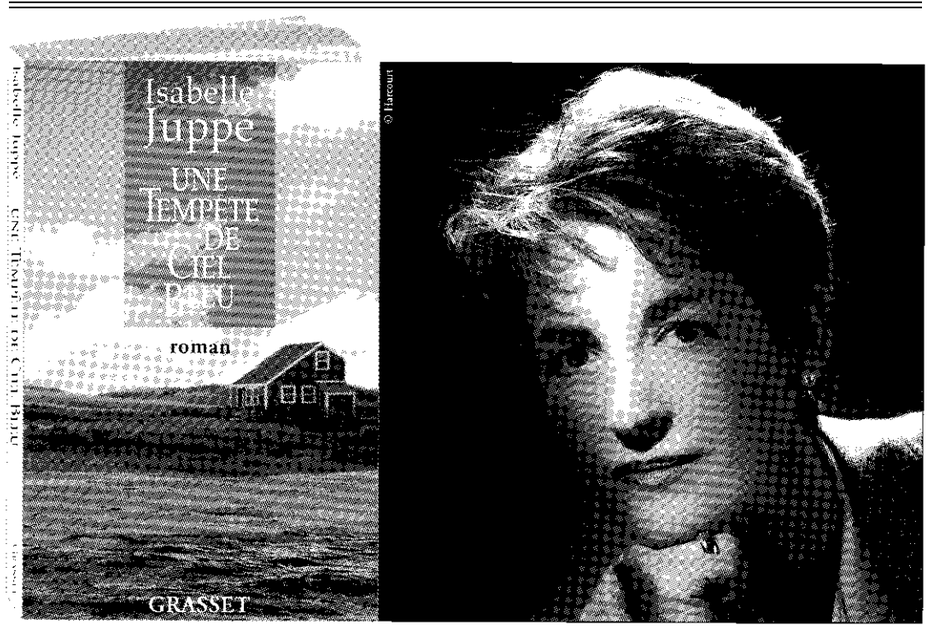

LeMonde Job: WMQ2210--0004-0 WAS LMQ2210-4 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 10:55 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0702 Lcp:196 CMYK



## M. Blair confirme à M. Kohl sa prudence sur l'euro

**LONDRES.** Tony Blair et le chancelier allemand, Helmut Kohl, ont eu quatre heures d'entretien, lundi 20 octobre à Chequers, la résidence privée du chef du gouvernement britannique. A propos de l'euro, le premier ministre a *« réitéré la position selon laquelle, s'il est peu probable que nous soyons dans la première vague, nous ne chercherons pas à saper ou à saboter [les efforts] d'autres qui militent en faveur de la monnaie unique européenne et nous utiliserons notre présidence de manière constructive »*, a indiqué son porte-parole. Les mises au point britanniques ont provoqué, lundi, une forte remontée de la livre sterling sur le marché des changes. Tony Blair a également entretenu son interlocuteur de la préparation de la présidence britannique de l'Union européenne, début 1998, que Londres entend notamment utiliser pour des intitiatives en faveur de l'emploi. – *(AFP, Reuter.)*

## Human Rights dénonce les atteintes à la liberté religieuse en Chine

**PÉKIN.** *« La Chine continue à violer la liberté religieuse, même si les pires formes de persécution – emprisonnements de longue durée et violences physiques contre les militants religieux – semblent avoir décliné »*, écrit l'association Human Rights Watch dans un récent rapport. Alors que la pratique religieuse observe une *« croissance radicale »*, l'association estime que les autorités poursuivent leur répression par conviction que la religion nourrit *« l'instabilité, le séparatisme et la subversion »*. La lutte antireligieuse prend un tour plus administratif. Un processus d'enregistrement auprès du bureau des affaires religieuses du Conseil d'Etat permet au gouvernement de connaître les membres des organisations religieuses, la tenue des cultes, les publications et les sources de financement des activités. Au début du mois, la police a arrêté à Baoding (nord) un évêque de l'Eglise catholique, Su Zhimin. – *(AFP.)*

## Nouvelles dispositions restrictives pour l'immigration aux Etats-Unis

**WASHINGTON.** Les services américains de l'immigration ont annoncé, lundi 20 octobre, un durcissement des conditions d'installation aux Etats-Unis. A partir du 19 décembre, tout étranger désirant émigrer aux Etats-Unis devra être *« parrainé »* par un proche – étranger résident ou Américain – qui devra justifier de revenus égaux ou supérieurs à 125 % du seuil de pauvreté, actuellement fixé, pour une famille de 4 personnes, à 20 062 dollars annuels. Pendant cinq ans, les nouveaux immigrants ne pourront en outre prétendre à aucune aide sociale fédérale comme les bons d'alimentation, l'aide aux indigents, le supplément de revenus, ou encore l'aide aux familles dans le besoin. Ces dispositions, qui restreignent les possibilités de regroupement familial, risquent de toucher notamment les immigrants du Mexique et d'Amérique centrale. – *(AFP.)*

## L'écologiste russe Alexandre Nikitine pourra émigrer au Canada

**MOSCOU**. La Russie ne s'opposera pas à un départ vers le Canada de l'écologiste Alexandre Nikitine, poursuivi pour espionnage, a déclaré lundi 20 octobre le premier ministre russe, Viktor Tchernomyrdine, qui accueillait à Moscou son homologue canadien, Jean Chrétien. *« Lorsque l'enquête sera terminée, nous ne le retiendrons pas »*, a-t-il dit. Ancien officier de la flotte russe, M. Nikitine a été détenu en 1996 pendant dix mois dans une ancienne prison du KGB à Saint-Pétersbourg. Le FSB (ex-KGB) lui reproche d'avoir livré des *« secrets d'Etat »* en enquêtant, pour le compte de l'organisation écologiste norvégienne Bellona, sur les risques de pollution générés par la flotte nucléaire russe du Nord. – *(AFP.)*

### DÉPÊCHES

■ **RUSSIE : le milliardaire américain George Soros** a annoncé, lundi 20 octobre à Moscou, qu'il allait dépenser entre 300 et 500 millions de dollars ces trois prochaines années en Russie pour améliorer les systèmes de santé, d'éducation, et pour des programmes de réinsertion des militaires à la vie civile. Ces nouvelles donations feraient de M. Soros le plus grand investisseur individuel occidental en Russie. Son aide financière à la Russie dépasserait celle des Etats-Unis, qui s'est élevée à 95 millions de dollars en 1996. – *(AFP, AP.)*

■ **THAÏLANDE : après la démission du ministre des finances,** alors que les marchés financiers thaïlandais continuent de plonger, les « cols blancs » sont descendus dans la rue, lundi 20 octobre, à Bangkok, pour demander la démission du premier ministre, Chavalit Yongchaiyudh. Deux mille employés, enseignants et hommes d'affaires ont bloqué l'une des principales artères de la capitale.

■ **KENYA : la police kenyane a violemment dispersé,** lundi 20 octobre, un rassemblement de l'opposition à Nyeri (centre). Les affrontements politiques ainsi que les violences sur la côte de l'Océan indien ont fait plus de 85 morts depuis juillet au Kenya. Le président, Daniel Arap Moi, a promis lundi des *« mesures sévères »* contre les agitateurs. – *(AFP.)*

■ **IRAK : les Etats-Unis ont renoncé à réclamer de nouvelles sanctions** immédiates contre l'Irak au Conseil de sécurité des Nations unies, ont indiqué, à New York, lundi 20 octobre, des diplomates occidentaux. Devant l'opposition déterminée de la Russie, ils ont proposé verbalement aux membres du Conseil de suspendre pour six mois l'imposition de sanctions additionnelles contre Bagdad. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : le Centre Pérès pour la paix a été inauguré** lundi 20 octobre à Tel Aviv en présence de nombreuses personnalités internationales. Fondé par l'ancien premier ministre Shimon Pérès, il a pour objectif de financer des projets de développement industriel et agricole et de favoriser la paix au Proche-Orient. – *(AFP).*

■ **ARABIE : les autorités saoudiennes ont lancé** une vaste opération pour expulser les travailleurs immigrés clandestins. Leur nombre est estimé à 100 000 personnes. – *(Reuter.)*

## Paris présente sa position sur la réforme de la PAC

**LUXEMBOURG.** Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche, a précisé, lundi 20 octobre au conseil des ministres de l'agriculture de Luxembourg, la position française dans les négociations en cours sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) : *« Il faut, en préalable, définir un modèle agricole européen (...) qui ne conduise pas à un affaiblissement de la préférence communautaire (...) et que la commission s'engage à défendre dans les instances multilatérales. »* M. Le Pensec a demandé que la vocation du Feoga-Garantie *« ne soit pas détournée »* en y imputant des dépenses comme l'installation des jeunes, l'amélioration des structures ou des mesures en faveur de la montagne. Il s'est dit préoccupé par les propositions de la commission, *« très déséquilibrées au détriment de l'élevage extensif allaitant spécialisé dans la production de viande »*.

# Jacques Chirac souhaite que la Tunisie « approfondisse » l'Etat de droit

### Des députés communistes et écologistes boycottent le président Ben Ali

**A l'occasion de la visite du président tunisien Zine El Abidine Ben Ali à Paris, lundi 20 et mardi 21 octobre, le président Jacques Chirac a indiqué que la France soutiendrait les *« efforts »* tunisiens pour *« approfondir »* l'Etat de droit. Des députés communistes et écologistes ont décidé de boycotter la réception à l'hôtel de Lassay du président Ben Ali pour protester contre la situation des droits de l'homme dans son pays.**

**LE PRÉSIDENT** Jacques Chirac a évoqué la question sensible des droits de l'homme en Tunisie à l'occasion de la visite d'Etat à Paris, lundi 20 et mardi 21 octobre, du président Zine El Abidine Ben Ali. Lors du dîner donné lundi soir à l'Elysée, au cours duquel il a rendu hommage à la *« réussite exemplaire de l'expérience conduite depuis dix ans »* en Tunisie, et alors que l'attitude des autorités tunisiennes suscite la désapprobation unanime des organisations internationales, le président Chirac a indirectement abordé le sujet en assurant que *« l'Etat de droit et la démocratie peuvent mieux progresser »* dans un pays où, grâce aux réformes engagées, *« disparaît la tentation de la violence »*.

*« En engageant la Tunisie dans la voie de la réforme économique, de la justice sociale, de l'ouverture politique*, a ajouté M. Chirac, *vous avez privé l'extrémisme, le fanatisme et l'intégrisme des frustrations et des rancœurs qui les nourrissent »*. En retour, le président Ben Ali, sourd aux critiques qui se sont multipliées à l'occasion de sa visite, a affirmé que les *« profondes réformes »* décidées dans une *« période relativement courte par rapport à l'existence des peuples »* ont *« renforcé la démocratie, le pluralisme et les droits de l'homme »* dans son pays.

La porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, a indiqué que M. Chirac a également parlé des droits de l'homme à l'occasion du tête-à- tête qui a suivi l'arrivée du président Ben Ali, lundi après midi. Le président tunisien a été accueilli dès sa descente d'avion par Jacques Chirac. *« La France appuie les efforts de la Tunisie pour approfondir l'Etat de droit »*, a indiqué la porte-parole. Elle a ajouté que le président français avait avancé *« certains dossiers individuels »* de personnes aux prises avec le régime et qu'il a fait *« écho »* aux commentaires de la presse française, très souvent censurée en Tunisie, notamment à propos du respect de la liberté de la presse.

Au cours de leur entretien, les deux hommes ont encore étudié les deux accords conclus par la France et la Tunisie à l'occasion de cette visite d'Etat. Le premier est destiné à faciliter « la mise à niveau » de l'économie tunisienne vis-à-vis de l'Union européenne (UE), suite à l'accord de partenariat conclu avec l'UE en 1995, et le second à soutenir les investissements français dans ce pays. M. Chirac s'est enfin félicité du règlement du dossier des biens immobiliers français en Tunisie. Fixé par un échange de lettres, il consiste en la suppression de la procédure administrative d'autorisation de vente pour les biens français en Tunisie. Selon le Quai d'Orsay, qui estime, comme l'Elysée, que l'accord permet de *« tourner la page d'un contentieux issu de l'indépendance »*, deux mille personnes sont *« potentiellement »* concernées par ce règlement.

#### HARCÈLEMENT DES OPPOSANTS

Après M. Chirac, le président Ben Ali devait être reçu à Matignon par le premier ministre Lionel Jospin, mardi 21 octobre, pour un déjeuner de travail, avant de se rendre à une réception organisée à l'hôtel de Lassay, la résidence du président de l'Assemblée nationale.

Cette réception devait souffrir de défections parmi les parlementaires français, justifiées par la question des droits de l'homme en Tunisie. Après Jack Lang (PS), président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le président du groupe communiste au Palais-Bourbon, Alain Boquet, a fait savoir, lundi, qu'il ne se rendrait pas à l'hôtel de Lassay. La présence des autres députés du groupe devait être discutée mardi matin au cours d'une réunion.

De même, six députés écologistes, André Aschiéri (Alpes-Maritimes), Marie-Hélène Aubert (Eure-et-Loir), Yves Cochet (Val-d'Oise), Guy Hascoët (Nord), Noël Mamère (Gironde) et Jean-Michel Marchand (Maine-et-Loire), ont annoncé qu'ils seraient absents, mardi, car ils n'acceptent pas *« que la France cautionne les violations des droits de l'homme de grande ampleur qui continuent à être perpétrées en Tunisie »*.

Dans un communiqué, les six députés ont invité le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius (PS), à demander au président Ben Ali de libérer les prisonniers d'opinion, de combattre les *« pratiques avérées de torture »*, de mettre un terme à la politique de harcèlement des opposants politiques, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et de leurs familles.

## Bentalha, ville martyre, ville fantôme d'Algérie

**BENTALHA**
*de notre envoyé spécial*

Bentalha est une ville fantôme. Un mois après le massacre de plusieurs centaines de ses habitants par des groupes armés, elle hésite entre un silence définitif et un retour à la vie. Avec ses rues au revêtement incertain bordées de moignons d'arbres, ses groupes d'hommes accroupis qui attendent on ne sait quoi, ses maisons jamais vraiment terminées, ses terrains vagues où des moutons cherchent leur pitance parmi les détritus, la petite ville ressemble à ses voisines de la Mitidja. Non, rien de particulier ne distingue Bentalha, située à 40 km au sud d'Alger, de Sidi Moussa, de Raïs... Elles ont grandi ensemble. Depuis cet été, un lien supplémentaire les unit : les tueries collectives qui les ont ensanglantées.

**REPORTAGE**
La cité de la Mitidja hésite entre un silence définitif et un retour à la vie

Une partie de Bentalha veut oublier le massacre. « Chez Ali », un café de fortune, on a placardé une grande affiche du Front des forces socialistes (FFS). Peut-être à cause de la proximité des élections locales, le jeudi 23 octobre. « Chez Ali », on vend les mêmes pâtisseries que dans le centre d'Alger. A deux pas du café, un vendeur de rue propose des sachets d'un pop-corn bariolé, du tabac à priser, des portefeuilles en plastique à l'effigie de Hasni, « le prince du raï». Un peu plus loin, c'est un agriculteur qui a fait le voyage dans une Peugeot d'un autre âge pour venir écouler sa production de carottes et de tomates.

Mais à quelques mètres existe l'autre Bentalha, celle qui, dans la nuit du 22 au 23 septembre, a connu le fer et le feu. Là, un silence presque religieux domine aujourd'hui. Les ruelles sont désertes et la plupart des habitations, à l'abandon. Des blocs de béton renforcent les portes des maisons encore habitées. Leurs habitants, sauf exception, rasent les murs. Des projecteurs flambant neufs ont été installés sur les toits. Sur près d'une centaine de mètres de long, entre le village et la forêt voisine, tous les arbres, tous les arbustes ont été sacrifiés pour dégager la vue et ainsi pouvoir donner l'alerte en cas d'attaque. Dérisoire protection : les groupes armés opèrent de nuit.

L'horreur hante toujours ce quartier de Bentalha. Dans une vaste maison à étages, où près d'une quarantaine de personnes ont été égorgées, le récit du massacre se lit à livre ouvert, comme s'il avait eu lieu la nuit précédente. Il suffit de suivre les traces de sang. Le sol, l'escalier en est maculé. Leur couleur contraste avec les plafonds noircis par la fumée. A demi-calcinés, des matelas reposent par terre. Des vêtements, des chaussures dépareillées – certaines appartenant à des enfants – traînent encore dans plusieurs pièces.

#### ÉCOLES FERMÉES FAUTE D'ÉLÈVES

Comment expliquer de telles tueries ? Pourquoi ici et pas ailleurs, dans les autres quartiers, les communes voisines ? Les rescapés de Bentalha se taisent. Non loin de là, à Raïs, où plus de trois cents personnes ont été tuées fin août dans des conditions voisines, les langues, au contraire, commencent à se délier. Oui, dans cette région qui avait voté pour le FIS en 1990 et 1991, les Groupes islamiques armés (GIA) ont, un temps, utilisé la ville comme base arrière après leurs opérations dans la capitale algérienne. A Raïs, les GIA levaient aussi une sorte d'impôt islamique. Jusqu'à ce que des habitants refusent d'être pressurés plus longtemps. Ils se sont tournés vers les autorités de l'Etat et leur ont demandé des armes. Elles leur ont été refusées. Les GIA avaient les mains libres pour se venger.

Dans les écoles de Raïs, chaque année, les classes sont traditionnellement surchargées. Celles qui comptent quarante élèves ne sont pas rares. La dernière rentrée scolaire a fait exception. Dans la classe d'Ahmed, le professeur principal d'une école primaire, il n'y avait fin septembre que vingt-sept élèves inscrits. Les autres enfants ont été tués lors du massacre ou ont quitté la région avec leurs parents pour aller trouver refuge plus près de la capitale.

Dans la préfecture de Médéa, elle aussi sérieusement touchée par la violence, trois cent cinquante écoles auraient été fermées faute d'élèves. Pour la première fois sans doute de son histoire, l'Algérie a des enseignants en surnombre dans certaines régions.

***Jean-Pierre Tuquoi***

### *Arrestation d'un avocat chargé des « disparus » à Alger*

**Un avocat algérien, Me Mohamed Tahri, a été interpellé lundi 20 octobre, à Alger, à l'issue d'une manifestation de femmes réclamant des nouvelles de leurs proches disparus. Me Tahri, connu pour s'occuper de dizaines de dossiers de disparitions (*Le Monde* du 13 juin), se trouvait devant la poste centrale d'Alger, où une vingtaine de femmes ont brièvement manifesté pour réclamer des nouvelles de leurs proches. Des centaines de personnes ont été enlevées par les Groupes islamistes armés mais, selon certaines organisations internationales, l'armée serait également responsable d'enlèvements. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, qui dépend de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH), s'est inquiété, lundi, de cette arrestation, jugée *« arbitraire »*, en estimant que *« seul l'engagement de Me Tahri en faveur des droits de l'homme a motivé son arrestation »*. L'Observatoire rappelle le vol par effraction dont le cabinet de l'avocat a été l'objet en juin (*Le Monde* du 19 juin) et ajoute que *« l'intégrité physique et mentale de Me Tahri est sérieusement menacée »* par cette interpellation.**

IP
VENTES PAR ADJUDICATION
Régisseur O.S.P. - 136, av. Charles de Gaulle
92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex
TEL. : 01.46.40.26.13 - FAX. : 01.46.40.70.66

75 Vente au Pal. de Just. de PARIS, JEUDI 30 OCTOBRE 97 à 14h30
DIVERS BIENS à PARIS (15ème)
138, rue de l'Abbé Groult
MISE A PRIX : 500.000 Frs
S'adr. à Maître Yves LAURIN, Avocat à PARIS (8ème), 10, rue de l'Isly - Tél. : 01.45.22.31.26 (de 10h à 12h)
Visite le jeudi 23 octobre 97 de 14h15 à 15h15

75 Vente sur folle enchère au Palais de Justice de PARIS
le Jeudi 30 Octobre 1997 à 14h30 - EN UN LOT
UN APPARTEMENT de 5 Pièces
+ cuisine + office + toilette - 2 débarras - WC
Bât. A s/rue 3e ét. droite - Au 6e ét. s/rue UNE CHAMBRE
Au sous-sol : UNE CAVE
à PARIS 8e - 81-83-85, rue La Boétie
MISE A PRIX : 2.000.000 de Frs
S'adr. à Me J. WEISZ, Avocat, 130, avenue de Suffren à PARIS 15e.
Tél. : 01.43.06.71.99 - Et au Greffe du Tribunal de Grande Instance de PARIS

LA VILLE DE PARIS vend LIBRES
en la Chambre des Notaires de PARIS, 12, avenue Victoria
LE MARDI 28 OCTOBRE 1997 à 16 heures 30
3-3 bis, RUE DES BEAUX ARTS à PARIS (6ème)
2 APPARTEMENTS de 5 PIECES (96 m² chacun)
1 APPART. de 3 PIECES (73 m²) - 1 APPART. de 2 PIECES (31 m²)
5-7, RUE DES BEAUX ARTS à PARIS (6ème)
1 APPARTEMENT de 2 PIECES avec mezzanine (80 m²)
1 APPARTEMENT de 2 PIECES (61 m²) - 1 STUDIO (27 m²)
6, RUE DE SEINE à PARIS (6ème)
1 STUDIO (15 m²)
15, RUE DES GOBELINS à PARIS (13ème)
1 CHAMBRE (16 m²)
42, RUE D'AUBERVILLIERS à PARIS (19ème)
1 PIECE (20 m²)
54, RUE D'AUBERVILLIERS à PARIS (19ème)
3 PIECES (36 m²) - 1 BOUTIQUE (40 m²)
avec faculté de réunion
28, RUE DU MOULIN DE LA POINTE à PARIS (13ème)
1 STUDIO (23 m²)
176, AVENUE JEAN-JAURES à PARIS (19ème)
1 APPARTEMENT de 4 PIECES (60 m²)
1 APPART. de 3 PIECES (47 m²) - 1 APPART. de 2 PIECES (35 m²)
Pour visites et renseignements s'adresser à :
Maître BELLARGENT, Notaire associé à PARIS (75001)
14, rue des Pyramides - Tél : 01.44.77.37.35 - 01.44.77.37.71
Maître BOURGES, Notaire associé à PARIS (75008)
77, boulevard Malesherbes - Tél : 01.44.90.14.14

LeMonde Job: WMQ2210--0005-0 WAS LMQ2210-5 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 10:30 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 Nº:0703 Lcp:196 CMYK



# L'amertume des réfugiés de Brazzaville, de l'autre côté du fleuve Congo

## Ils hésitent à rentrer chez eux tant que la situation est instable

**Dans le camp de réfugiés de Kinkole, en République démocratique du Congo (ex-Zaïre), 36 000 Brazzavillois, plongés dans la misère, hésitent à rentrer chez eux, de l'autre côté du fleuve. La situation à Brazzaville reste instable : la capitale congolaise est livrée aux pilleurs et des poches de résistance subsistent dans les faubourgs. Le président déchu Pascal Lissouba s'est, pour sa part, réfugié au Burkina Faso.**

**KINSHASA**
*de notre envoyé spécial*

L'étoffe est belle, riche, épaisse. Le costume de laine bleue a eu du chic. Ailleurs, à une autre époque.

**REPORTAGE**

D'aucuns ont tout perdu, ou presque, d'autres croyaient en Pascal Lissouba

Diplomate rompu aux mondanités, Jean-Baptiste Louguonda le porte à même la peau. Au début de la saison des pluies, les apparitions du soleil sont agressives. Il protège son crâne dégarni d'une casquette de toile ajourée. En fin de carrière, ce conseiller des affaires étrangères préparait son dossier de retraite lorsque l'intensité de la guerre à Brazzaville l'a poussé, avec sa famille, dans les pirogues de l'exode.

Son âge, sa mise et son éloquence le destinaient naturellement à devenir le coordonnateur des réfugiés congolais du camp de Lokali-Kinkole. La victoire des milices du général Denis Sassou Nguesso sur celles du président Pascal Lissouba ne l'a pas surpris outre mesure. Au milieu d'une nuée d'enfants criards, il explique de manière pondérée que les réfugiés ont bien noté l'appel *« des nouveaux dirigeants »* du Congo à la réconciliation nationale. *« Ils savent que l'intelligentsia brazzavilloise est à Kinkole*, dit-il, *et les cadres vont rentrer pour répondre présents à l'appel et se mettre au service du pays ».*

Le diplomate sexagénaire remercie le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et les autorités de Kinshasa, comme il porterait un toast, entre la poire et le fromage, dans un dîner d'ambassade. Il est arrivé en juin, parmi les premiers réfugiés, sur cet immense domaine agricole, situé à 45 kilomètres du centre de Kinshasa. La ferme appartenait, il y a peu de temps encore, à Seti Yale, un proche parmi les proches de feu le maréchal Mobutu Sese Seko. Les bâtiments qui abritaient autrefois des batteries d'élevage de poulets ont été immédiatement occupés, séparés en cellules familiales à l'aide d'épaisses bâches de plastique bleu ou vert. En pleine journée, la chaleur y est suffocante et l'odeur fétide.

A l'extérieur, une multitude d'abris confectionnés dans ces mêmes bâches bleues sont serrés les uns contre les autres. En quatre mois, les réfugiés ont pris des habitudes. Au détour d'une venelle du quartier 10, site A, une coiffeuse tresse habilement les cheveux d'une jeune mère de famille. A peine plus loin, un tailleur pique à la machine sur une Singer antédiluvienne émaillée noir et or. *« J'ai tout perdu à Brazzaville. J'habitais Mongali et mon atelier se trouvait au Plateau des Quinze Ans. J'employais deux ouvriers. Tout allait bien pour moi »*, explique Alain Mahoungou, débarqué à Kinshasa fin juin en compagnie de son épouse et de leur fils. *« Nous n'avons rien pour vivre. L'assistance du HCR et de la Croix Rouge suffit à peine à nous nourrir. J'ai acheté cette vieille machine au marché de Kingasani. Elle m'a côuté 70 dollars et elle fonctionne mal, mais je me débrouille en faisant des vêtements pour les gens du camp »*, dit-il.

Avec l'afflux des réfugiés, le camp s'est étendu de l'autre côté d'un profond vallon. Le terrain est sablonneux. La proximité d'une belle piscine et de courts de tennis, proches de l'ancienne résidence de Seti Yale, pourrait donner à ce camp de toile un air trompeur de Club Méditerranée. Les abris bleus sont alignés au cordeau, le long d'allées parfaitement orthogonales. L'« avenue », qui mène à la route, est bordée de palmiers et de petits étals, proposant pommes de terre, oignons et quelques produits d'épicerie. Fabienne Assogba, solide jeune femme de trente-deux ans, fait griller de petits poissons pêchés dans le fleuve. Elle est là avec vingt personnes de sa famille. Tous vivaient ensemble à Poto-poto, un quartier populaire de Brazzaville.

### DEUX POUSSINS ET UNE GROSSE BLATTE

*« La destruction de notre maison n'a pas été une surprise, vu les instruments de mort que les milices utilisaient, et l'Eternel nous avait quand même prévenus de ce qui pourrait se produire »*, convient cette femme de foi qui ne rentrera pas à Brazzaville avant d'avoir la certitude de pouvoir y vivre de nouveau en paix. *« Avant 1990* (le début de la démocratisation), *c'était bien, il n'y avait pas de divisions entre nous. On vivait à l'aise. Là, deux guerres en cinq ans, ça n'est pas normal*, s'exclame-t-elle, *on n'a fait douze ans avec Sassou, on n'a pas eu la guerre. »* Charles Mpanzu, un vétérinaire de trente-trois ans, *« attend beaucoup des nouvelles autorités ». « On ne veut pas de dinosaures,* dit-il, *on veut un gouvernement d'union nationale et qui travaille. »*

Jean-Pierre Oko se présente comme un « Bac + 4 ». Il est arrivé début septembre avec quatre personnes de sa famille, chassé de Poto-poto par les engins de destruction massive, les chars, les avions, les orgues de Staline et les pièces d'artillerie *« qui ne visaient plus les objectifs militaires mais les populations civiles ».* Il compte bien retourner à la fin du mois à Brazzaville. *« Celui qui vient de prendre le pouvoir est expérimenté*, dit-il, *c'est un militaire. Il pourra maîtriser la situation. »*

Deux poussins se disputent les restes d'une grosse blatte, au pied d'un palmier. Une vingtaine d'hommes sont assis sous un manguier et discutent en écoutant une cassette de Franco, le pape de la rumba zaïroise, aussi populaire à Brazzaville qu'à Kinshasa. Seule note dissonante dans ce tableau de village africain, deux hommes bleus, des Touaregs enturbannés d'indigo, sont assis à l'écart. Pris dans la tourmente brazzavilloise, ils ont suivi le flot pour sauver leur vie. Ils sont là depuis deux mois. Ils ont tout perdu. Les réfugiés continuent d'affluer. Cinq familles et quelques hommes seuls sont encore arrivés, lundi20 octobre, à Kinkole. Quelque trente-six mille personnes sont maintenant recensées. Les habitants des quartiers nord – partisans de Denis Sassou Nguesso – avaient fui les premiers, au début de la guerre. Mais, depuis la victoire militaire des « cobras » de Sassou Nguesso, les quartiers sud – favorables au président Lissouba et à son premier ministre Bernard Kolelas – se sont vidés à leur tour. Deux « sudistes », arrivés dimanche, sont assis à l'ombre, prostrés, la tête dans les mains. Ils avaient évacué Bacongo pour se réfugier au kilomètre 17 sur la nationale 1, mais les bombardements des Sukhoy-24 angolais les ont incités à déguerpir.

Ils ont traversé le fleuve sans femmes ni enfants. Ils sont amers. L'un d'eux appartenait au cabinet de l'un des derniers ministres de l'agriculture. *« On a eu douze ans de Sassou, avant Lissouba*, rappelle-t-il. *On le connaît. Il n'a pas changé. Il a pris le pouvoir par la force, alors qu'on aurait pu aller aux élections. » « Combien de ministres, combien d'hommes politiques sont-ils morts pendant cette guerre ? »*, demande-t-il en maudissant *« les entreprises étrangères qui ont financé Denis Sassou Nguesso »* par strict intérêt, et en invoquant les maximes africaines : *« On ne jette de cailloux que sur l'arbre qui porte des fruits. »*

***Frédéric Fritscher***

### *Pascal Lissouba s'est réfugié au Burkina Faso*

**Le président déchu du Congo, Pascal Lissouba, s'est réfugié à Ouagadougou, au Burkina Faso, et a effectué, lundi 20 octobre, une brève visite à Lomé, où il a rencontré le président togolais, Gnassingbé Eyadéma. *« Le gouvernement du Burkina Faso a donné une réponse favorable à la demande du président Lissouba simplement parce que nous sommes dans une situation humanitaire »*, a expliqué le gouvernement burkinabé.**

**A Brazzaville, les pillages se sont poursuivis. Une relative normalisation se manifeste avec le retour d'habitants qui étaient terrés dans les forêts, mais des poches de *« résistance isolée »*, selon un responsable militaire, subsistent dans les faubourgs. Des tirs attribués aux « Ninjas » de l'ex-premier ministre Bernard Kolelas ont légèrement blessé, lundi, un gendarme français affecté à la sécurité de l'ambassade. Par ailleurs, vingt nouveaux ressortissants étrangers ont été évacués par l'armée française vers le Gabon. – *(AFP.)***

# Les Etats-Unis expérimentent un rayon laser contre un satellite

**WASHINGTON**
*de notre correspondant*

Il est encore trop tôt pour savoir dans quel état se trouve désormais le satellite américain d'observation de la terre MSTI-3, contre lequel a été dirigé, vendredi 17 octobre, un rayon laser émis depuis la base de White Sands (Nouveau-Mexique). Le Pentagone a attendu lundi 20 octobre pour annoncer cet essai, qui est une première mondiale. Cependant, une chose est sûre : pour décrire les résultats de ce tir laser contre un satellite, les Etats-Unis choisiront leurs mots – pour ne pas relancer les spéculations internationales sur la « guerre des étoiles » – avec la même précision que le rayon laser qui, pendant une seconde, puis dix, a « illuminé », c'est-à-dire pris pour cible, le satellite MSTI-3 en orbite à 418 kilomètres de la terre.

Le laser a visé plus spécialement la caméra infrarouge, l'organe le plus sensible. Le satellite a-t-il été désemparé, annihilé, ses fonctions vitales ont-elles été partiellement ou totalement détruites ? C'est la question de fond qui risque d'alimenter la polémique sur le caractère défensif ou offensif de ce test. Ce qui ne manquera pas d'avoir des conséquences diplomatiques.

A partir d'un puissant laser chimique, l'expérience a consisté à diriger un faisceau de 2 mètres de large et à vérifier si ce faisceau, soumis à des turbulences atmosphériques, conserve toute son énergie. Elle devrait permettre d'éprouver la vulnérabilité d'un satellite et de mettre au point son « blindage », c'est-à-dire son aptitude à s'autoprotéger. Le laser a déjà une application scientifique dans l'espace, avec sa capacité à mesurer la distance Terre-Lune ou la dérive des continents.

### « GUERRE DES ÉTOILES »

Les militaires du centre de White Sands étaient lancés, depuis plusieurs jours, dans une course de vitesse. Alors que le temps nuageux provoquait plusieurs reports de l'expérience, le fabricant du satellite, Spectrum Astro, avait annoncé son intention de modifier rapidement l'orbite de MSTI-3, le mettant hors d'atteinte du laser, lequel répond à l'acronyme de Miracl (mid-infrared advanced chemical laser). Le Pentagone avait assuré ne plus avoir l'usage de ce satellite de 60 millions de dollars (environ 360 millions de francs), pesant 200 kilogrammes et lancé en mai 1996 pour aider à détecter des missiles assaillants. Cette mise à la retraite était jugée très prématurée par Spectrum Astro, pour qui le satellite avait encore plusieurs années de vie utile devant lui. D'autres objections ont été soulevées, à la fois par des responsables du département d'Etat, des membres du Congrès et une partie de la communauté scientifique. Car ce tir de laser peut légitimement être considéré comme un avatar de la « guerre des étoiles » chère à l'ancien président des Etats-Unis, Ronald Reagan, lequel avait donné son feu vert pour faire de Miracl une arme antisatellite. En 1990, les démocrates, majoritaires au Congrès, s'étaient opposés à la poursuite du programme, une décision annulée par les républicains en 1995. Ce que craignent les diplomates, c'est, bien sûr, le mauvais exemple donné par Washington.

Qui sait si d'autres pays – parmi la trentaine, au monde, aptes à domestiquer le laser – ne vont pas se saisir de ce précédent pour se lancer dans une course aux armes antisatellites ? N'offre-t-on pas, d'autre part, un prétexte supplémentaire à la Douma (le Parlement russe) pour refuser de ratifier le traité sur le désarmement nucléaire Start-II, voire dénoncer une violation du traité antimissiles (ABM) de 1972, même si Washington affirme que cet essai ne viole aucun accord international ?

Le département d'Etat et le Pentagone ont multiplié les propos apaisants, sans convaincre. Les Etats-Unis n'ont *« absolument aucune intention »* d'utiliser ce laser à des fins offensives. L'expérience n'a pour but que de recueillir des informations sur la meilleure manière de protéger les satellites américains contre d'éventuelles attaques de lasers terrestres, ont assuré les responsables du Pentagone. Mais les militaires américains n'écartent pas l'hypothèse selon laquelle cette technologie pourrait être reconfigurée, afin de garantir les Etats-Unis contre l'indiscrétion de satellites-espions survolant pacifiquement et, pour l'instant, impunément le territoire américain.

D'autant qu'aucun satellite ne serait à l'abri de Miracl, si le dispositif passait au stade opérationnel. Miracl, dans ces conditions, rendrait aveugle, sourde et muette une défense adverse avant même toute menace d'affrontement. Ce « dérapage » possible vers une course aux armements antisatellites inquiète les fabricants et les exploitants de satellites commerciaux. Pour eux, le premier résultat de Miracl, en attendant les analyses qui sont en cours au Pentagone, serait d'avoir ouvert une boîte de Pandore.

***Laurent Zecchini***

### *Un précédent israélo-américain en 1996*

**Les Américains n'en sont pas à leur premier coup d'essai en matière de laser à usage militaire. En février 1996, en coopération avec des experts israéliens, l'armée de terre américaine a procédé à un tir laser contre un missile à courte portée, depuis la même installation du Nouveau-Mexique. La nécessité d'un tel dispositif s'est manifestée pendant la guerre du Golfe, en 1990-1991, après que le missile antimissile Patriot eut montré ses limites pour intercepter les missiles sol-sol Scud irakiens. Depuis, outre l'expérimentation israélo-américaine de 1996, les Etats-Unis ont lancé le programme d'un laser aéroporté, à bord d'avion gros-porteur, comme le Boeing-747, ou d'avion de transport et de ravitaillement militaire, comme le KC-135. A cette fin, les groupes Boeing, TRW et Lockheed Martin ont reçu, en 1996, un contrat commun d'une valeur de 6 milliards de francs.**

LeMonde Job: WMQ2210--0006-0 WAS LMQ2210-6 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 11:16 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0704 Lcp:196 CMYK



**LOIS** **Le premier ministre, Lionel Jospin, et la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, ont présenté, lundi 20 octobre, à Jacques Chirac les grandes lignes d'une réforme de la justice. Réforme qui fera l'objet d'une communication en conseil des ministres, le 29 octobre. ● LE GOUVERNEMENT propose la suppression de toutes les intructions que peut donner le garde des sceaux aux procureurs dans des affaires individuelles. Il souhaite également modifier la composition du Conseil supérieur de la magistrature et renforcer ses prérogatives en matière de nomination des magistrats. ● CETTE RÉFORME, qui reprend en grande partie les engagements du Parti socialiste, modifierait le staut du parquet. Aujourd'hui, les moyens de faire pression sur les procureurs, en particulier dans la gestion d'affaires politico-financières, demeurent multiples.**

# Le gouvernement présente une profonde réforme de la justice à M. Chirac

## M. Jospin et Mme Guigou ont, lundi 20 octobre, exposé au président de la République les grandes lignes de leur projet. Sont proposées la suppression des instructions individuelles adressées aux procureurs et une rénovation du Conseil supérieur de la magistrature

**LIONEL JOSPIN** et Elisabeth Guigou ont été reçus, lundi 20 octobre, par Jacques Chirac à l'Elysée. Au cours de ce rendez-vous qui ne figurait sur aucun agenda officiel, le chef de l'Etat, le premier ministre et le garde des sceaux ont évoqué les grandes orientations de la réforme de la justice que le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre. *« Le garde des sceaux ayant l'intention de présenter au conseil des ministres du 29 octobre une communication sur la justice, le premier ministre et Mme Guigou ont souhaité en parler au président de la République »,* a simplement indiqué l'Elysée.

Ce rendez-vous n'était pas une simple visite de courtoisie liée à la cohabitation. En vertu de la Constitution de la Ve République, le chef de l'Etat est en effet investi d'une responsabilité particulière dans le domaine de la justice : aux termes de l'article 64, il est le *« garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire »*. Il préside, en outre, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui participe, sous la forme d'avis ou de propositions, à la nomination des 6 000 magistrats français, à l'exception des procureurs généraux.

Depuis son installation à l'Elysée, Jacques Chirac a d'ailleurs montré, à plusieurs reprises, qu'il suivrait ce domaine de très près. En décembre 1996, au cours d'une émission télévisée, il avait ainsi déclaré qu'il fallait *« sérieusement examiner »* la question de l'indépendance du parquet. Un mois plus tard, au cours d'une cérémonie solennelle, il installait une commission de réflexion présidée par le premier président de la Cour de cassation, Pierre Truche. *« J'ai pour ambition de doter la France, au terme de ce septennat, d'une justice modernisée »*, précisait Jacques Chirac dans sa lettre de mission.

Au cours de leur rendez-vous avec le chef de l'Etat, Lionel Jospin et Elisabeth Guigou ont évoqué à grands traits la réforme qui sera présentée le 29 octobre. Les textes définitifs n'ont pas encore été rédigés, certains arbitrages interministériels restent en suspens, mais deux principes de base ont déjà été posés : conformément aux engagements du PS pendant la campagne électorale, le gouvernement devrait proposer la suppression totale des instructions individuelles du garde des sceaux aux procureurs. Il devrait en outre prévoir l'avis conforme d'un CSM rénové sur toutes les propositions de nomination concernant des procureurs ou des procureurs généraux.

### DÉRIVES NOMBREUSES

Les magistrats du parquet, qui sont placés, aux termes du statut de la magistrature de 1958, *« sous l'autorité »* du garde des sceaux, peuvent aujourd'hui recevoir des instructions du ministre dans les dossiers particuliers. Depuis l'émergence des *« affaires »*, à la fin des années 80, les dérives ont été si nombreuses que les gouvernements ont peu à peu été

contraints de poser quelques bornes à leurs pouvoirs : en 1993, le garde des sceaux de Pierre Bérégovoy, Michel Vauzelle, avait ainsi fait inscrire dans le code de procédure pénale que les instructions devraient désormais être écrites. Six mois plus tard, le garde des sceaux d'Edouard Balladur, Pierre Méhaignerie, faisait ajouter qu'elles seraient versées au dossier.

L'interprétation de l'article du code de procédure pénale sur les instructions a, elle aussi, donné lieu à de nombreux ajustements juridico-politiques. Bien que le texte proscrive implicitement les instructions de classement sans suite, les ministres de la justice ont longtemps considéré qu'ils pouvaient entraver les procédures. Au fil des ans, ce discours est devenu si difficile à tenir qu'au lendemain de l'élection présidentielle de 1995, Jacques Toubon avait admis que ces pratiques étaient contraires au code. *« Le ministre ne peut pas empêcher l'ouverture d'une information judiciaire ni ordonner un classement sans suite »*, avait-il déclaré.

Après avoir étudié plusieurs scénarios, le gouvernement de Lionel Jospin semble aujourd'hui prêt à s'engager dans une réforme audacieuse : toutes les instructions individuelles pourraient désormais être supprimées. La chancellerie avait dans un premier temps envisagé de conserver un droit d'intervention – dans les procédures concernant les intérêts fondamentaux de la nation ou les relations internationales de la France, par exemple – mais cette restriction aurait pu nourrir une suspicion que la réforme a précisément pour but d'endiguer. Le gouvernement serait donc prêt, sur ce point, à aller au-delà des propositions de la commission Truche (*voir ci-dessous)* et à engager une réforme profonde du ministère public.

### RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Le second volet, qui a trait à la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, concerne plus directement Jacques Chirac. La composition et les pouvoirs de cette institution créée au lendemain de la seconde guerre mondiale sont en effet inscrits dans la Constitution de la Ve République. Sa rénovation suppose donc une révision constitutionnelle, dont l'initiative, précise le texte de 1958, *« appartient concurremment au président de la République, sur proposition du premier ministre »*. Jacques Chirac devra donc y être associé, comme François Mitterrand avait été consulté, en 1993, sur le projet de réforme constitutionnelle du CSM qu'Edouard Balladur avait engagé en reprenant un projet du gouvernement de Pierre Bérégovoy.

Actuellement, les procureurs généraux sont nommés directement en conseil des ministres, comme les préfets, tandis que les procureurs sont nommés par le ministre après un avis simple du CSM. Conformément aux propositions de la commission Truche, le gouvernement de Lionel Jospin pourrait proposer que le Conseil rende un avis conforme sur les propositions de nominations faites par le ministre. Cette réforme, qui accroît l'indépendance des procureurs et des procureurs généraux, suppose, en contrepartie, une modification de la composition du CSM : afin d'éviter tout corporatisme, Elisabeth Guigou souhaite que les magistrats ne soient plus majoritaires au sein du Conseil. La communication du 29 octobre sur la réforme de la justice devrait évoquer d'autres points. Elle pourrait ainsi obliger les parquets à motiver les classements sans suite et prévoir un système de recours contre ces décisions. Elle pourrait également évoquer, plus largement, d'autres pans du système judiciaire français : la création d'un juge de la détention provisoire qui ne serait plus le juge d'instruction, la présence, plus marquée qu'aujourd'hui, de l'avocat lors de la garde à vue, ou la réforme de la carte judiciaire, qui a déjà fait l'objet d'une circulaire signée par Mme Guigou.

***Anne Chemin***

### *Une justice « indépendante et impartiale »*

**Dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le 19 juin, le premier ministre, Lionel Jospin, avait affirmé que la justice devait être *« indépendante et impartiale »*. Il avait alors annoncé *« solennellement »* que le garde des sceaux ne donnerait *« plus aucune instruction concernant des affaires individuelles, de nature à dévier le cours de la justice »*.**

**Le chef du gouvernement avait déclaré que le Conseil supérieur de la magistrature devait *« assurer à la carrière des magistrats du parquet les mêmes garanties qu'à celle des juges du siège »*. Sans attendre, avait-il ajouté, *« les projets de nomination de magistrats du parquet qui recueilleraient un avis défavorable du Conseil supérieur de la magistrature ne seront pas maintenus par le gouvernement ». « La responsabilité d'un exercice équitable et non partisan de l'action publique se trouve ainsi remise aux procureurs généraux et aux procureurs qui en seront comptables devant les citoyens »*, avait-il conclu.

## Les propositions de la commission Truche

● **Les relations entre le parquet et la chancellerie.** La commission Truche propose de maintenir la structure hiérarchique du parquet, placé sous l'autorité du garde des sceaux. L'opportunité des poursuites, qui permet actuellement de classer environ 85 % des procédures, demeure la règle. Le garde des sceaux conserve le droit de définir la politique pénale et peut donc continuer à diffuser aux parquets des circulaires générales sur l'application de la loi.

Pour limiter la partialité de l'action publique, la commission Truche prône la suppression des instructions dans les dossiers particuliers, mais tempère cette réforme en ajoutant que le ministère doit continuer à discuter des dossiers individuels avec les parquets. Le dialogue est donc autorisé mais il ne doit pas se conclure par des instructions.

● **Les conditions de nomination des procureurs**. Actuellement, les procureurs et substituts sont nommés sur proposition du garde des sceaux, avec un avis consultatif du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui n'engage en rien les autorités. Les procureurs généraux sont, pour leur part, nommés en conseil des ministres. La commission propose que le CSM rende un avis conforme au sujet de toutes les propositions de nomination, qu'il s'agisse des substituts, des procureurs ou des procureurs généraux. Ces nouveaux pouvoirs doivent être compensés par une réforme de la composition du CSM, avec une majorité de non magistrats.

● **Recours contre les décisions du parquet**. La commission propose que le classement sans suite des plaintes soit motivé par les procureurs et systématiquement notifié aux justiciables afin de vérifier que le classement n'est pas en contradiction avec la politique de l'action publique. Enfin, si un parquet classe un dossier ou refuse un réquisitoire supplétif, le justiciable – à moins qu'il puisse se porter partie civile – pourra déposer un recours auprès d'une commission comprenant des magistrats des trois plus hautes juridictions.

***C. Pr.***

# Du conseil amical à la menace directe, de multiples pressions peuvent être exercées sur les procureurs

**QUAND** en 1990, Olivier Dropet, tout nouveau procureur de Marseille, annonce à sa hiérarchie son intention de déterrer le volet marseillais de l'affaire URBA, qui dort depuis quelques mois dans les cartons de sa juridiction, il ne sait pas encore qu'il va entamer un bras-de-fer avec le gouvernement socialiste, directement visé par cette affaire de financement politique occulte. *« J'ai reçu des instructions de classement écrites,* raconte M. Dropet, aujourd'hui procureur général de Colmar. *J'ai contesté cette décision et demandé qu'on me poursuive en commission de discipline. Je souhaitais que la question du droit, pour le garde des sceaux, de classer une procédure soit enfin tranchée. Cette demande m'a été refusée. »*

En ce début des années 90, les intrusions du pouvoir dans les dossiers politico-financiers ne sont pas encore jugées illégitimes. Aujourd'hui, avec l'accumulation des « affaires », le droit du garde des sceaux de donner des instructions dans les affaires particulières est sur la sellette. Depuis 1993, les différents locataires de la Place Vendôme se sont interdits la possibilité de donner des instructions de classement sans suite, mais ces bonnes intentions se sont trop souvent révélés des vœux pieux, entretenant le doute sur le comportements des hommes politiques, soupçonnés d'entraver le cours de la justice.

Dans la pratique, en effet, les procureurs ont continué à être confrontés à des tentatives d'étouffement des affaires sensibles, formulées le plus souvent par téléphone. Le classement de l'affaire Mancel, ancien secrétaire général du RPR, ou les retards calculés de l'affaire Cassetta, trésorière officieuse du parti néogaulliste, ont été ordonnés verbalement par le directeur des affaires criminelles et des grâces, Marc Moinard. Des demandes insistantes aux formules plus directes évoquant les freins à l'avancement de la carrière, la palette des moyens de pressions offerts à une hiérarchie décidée à empêcher le bon déroulement d'une procédure judiciaire est multiple.

S'exprimant le plus souvent sous le sceau de l'anonymat, les magistrats du parquet confirment, pour la plupart, ces pratiques. Ils sont tenus de rendre compte des décisions qu'ils prennent en matière de poursuites pénales. Dans 90 % des cas, les procédures ne posent aucun problème, et le dialogue permanent qui existe entre le parquet et le parquet général, puis entre le parquet général et la chancellerie se déroule sereinement. Tout se complique cependant quand les parquets sont confrontés à des affaires dites signalées, impliquant des élus ou des décideurs économiques. Les pratiques professionnelles changent alors d'un magistrat à l'autre.

Déclinant les différentes attitudes, un magistrat du parquet explique que les procureurs, soumis à l'obligation d'informer leur hiérarchie de leurs décisions, varient *« entre trois positions »*. *« Certains disent :* "J'attends vos instructions pour savoir quelle suite donner à ce dossier." *Ce dernier cas ne pose évidemment aucun problème à la chancellerie. D'autres affirment :* "J'ai pris telle décision." *Là, si la décision est contraire aux vœux du ministère, il peut y avoir des coups de fils de " bons conseils ". « Enfin, la plupart écrivent :* "Sauf avis contraire de votre part, je m'apprête à..." *Dans ce cas, soit la chancellerie donne des instructions écrites pour lancer des poursuites, soit elle joue du téléphone pour donner des instructions négatives. Mais il se peut aussi qu'elle reste silencieuse, laissant le procureur, embarrassé, face à ces responsabilités. »*

> « Un jour, j'appelle un procureur qui me dit qu'il a ouvert une information judiciaire. Je lui laisse entendre que cela ne va pas plaire au cabinet. Il raccroche et rappelle peu après pour me dire qu'il n'y a plus d'information »

Selon ce membre du parquet, en cas d'instructions verbales de non-poursuite, la chancellerie peut jouer de multiples pressions pour « convaincre » un magistrat d'adopter une attitude sur un dossier. *« En cas de conflit, cela peut se concrétiser par des menaces, déguisées, laissant entendre que la décision du magistrat pourrait avoir des répercussions négatives sur sa carrière »*. Ainsi de ce magistrat qui s'est entendu dire, il y a quelques années, que sa décision d'ouvrir une information ne plaisait pas en haut lieu. *« Vous avez de la chance que le préfet soit attaché à l'indépendance de la justice, sinon vous sautiez »*, lui dit alors son procureur général. A la différence de leurs homologues du siège, les magistrats du parquet sont en effet nommés par le pouvoir exécutif, qui reste le grand ordonnateur du déroulement de leur carrière. On conçoit mieux ainsi l'enjeu d'une réforme du mode de nomination des procureurs et procureurs généraux.

Ce système de nomination peut en effet entraîner une forme d'allégeance. *« Pour un procureur qui doit sa nomination au ministre qui le chapeaute, une instruction individuelle n'est pas perçue comme un ordre, au contraire,* poursuit un autre magistrat du ministère public. *On est alors entre gens de bonne compagnie, on échange, on dialogue. Tout l'art d'un bon directeur des affaires criminelles et des grâces réside dans le fait d'arriver à persuader un procureur que ce que souhaite la chancellerie rejoint ses propres volontés. Les points de vue s'accordent alors en toute bonne foi. »*

Entre allégeance et soumission, certains chefs de parquet vont même jusqu'à anticiper les désirs de leur hiérarchie. Aujourd'hui procureur de la république à Valenciennes, Eric de Montgolfier a été amené, quand il était en poste à la chancellerie de 1977 à 1985, à donner des instructions : *« Je téléphonais aux procureurs pour leur demander quelles étaient leurs intentions sur un dossier. Je ne souhaitais que des informations, mais je sentais souvent comme un entrain de mon interlocuteur à savoir ce que je souhaitais. Ils anticipaient les instructions. »* Et M. de Montgolfier de poursuivre : *« Un jour, j'appelle un procureur qui me dit qu'il a ouvert une information judiciaire. Je lui laisse alors entendre que cela ne va pas plaire au cabinet. Il raccroche et me rappelle peu de temps après pour me dire qu'il n'y a plus d'information. J'étais soufflé. »*

Jusqu'alors bien huilé, ce système a fini par se gripper. Bien que respectueux de leur hiérarchie, les procureurs ont commencé à s'agacer des interventions intempestives de la chancellerie dans les dossiers individuels. *« Parfois, la chancellerie nous demande des informations sur un dossier sans qu'on sache pourquoi elle s'intéresse à cette procédure,* constate un parquetier du sud de la France. *Dans ces cas-là, on ne sait pas si on informe le ministère ou une tierce personne, un député par exemple, qui a demandé à la chancellerie de s'informer pour lui. Cela crée des tensions, des méfiances. C'est surtout très agaçant pour les membres du parquet, qui ont alors l'impression de satisfaire les caprices du prince. »*

Ce changement de climat a conduit certains magistrats à faire de la résistance. Ce procureur d'une grosse juridiction, confronté à une affaire mettant directement en cause l'ancienne majorité, a dû peser de tout son poids pour refuser de se soumettre à l'ordre de classement qu'on lui prodiguait. *« J'ai reçu un coup de téléphone très clair, direct,* raconte t-il, mi-amusé, mi-amer. *On m'a fait comprendre qu'on considérait, en très haut lieu, que les poursuites n'étaient pas envisageables, que ma décision* [d'ouvrir une information judiciaire] *aurait des conséquences cataclysmique. Face à une telle pression, j'ai dit que mon poste était à disposition, qu'on pouvait me démissionner. J'ai laissé passer quinze jours et comme une aucune réaction ne venait, j'ai ouvert l'information judiciaire. »*

*« Après cette histoire, on m'a foutu la paix,* poursuit-il. *Mais j'ai en ai gardé un sentiment d'amertune, l'idée d'un gâchis. Comme si le crédit que la justice avait conquis en s'attaquant aux puissants pouvait à nouveau s'écrouler à tout instant ».*

***Cécile Prieur***

LeMonde Job: WMQ2210--0007-0 WAS LMQ2210-7 Op.: XX Rev.: 20-10-97 T.: 18:36 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0705 Lcp:196 CMYK



ACTIONNAIRES DE Casino

# Réfléchissez.

## L'avenir de Casino, c'est Casino.

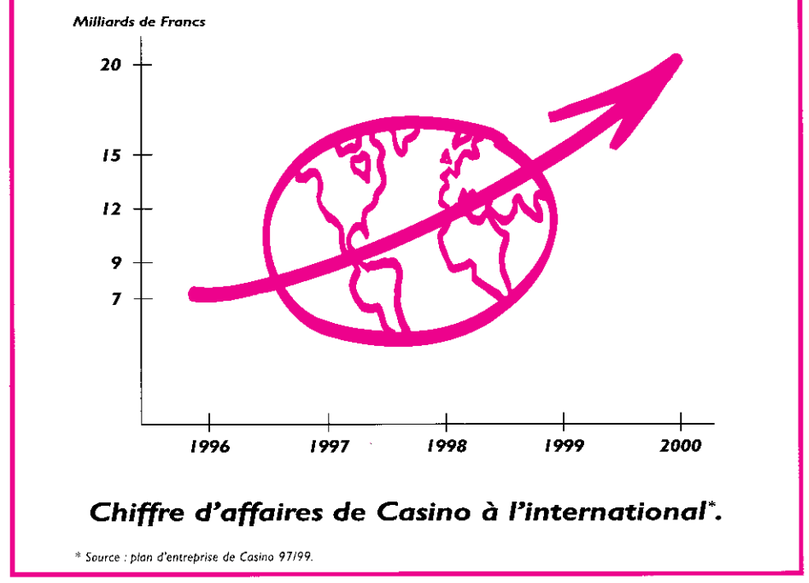


**Chiffre d'affaires de Casino à l'international*.**

* Source : plan d'entreprise de Casino 97/99.

*A l'heure de la mondialisation, un concurrent s'inquiète de la capacité de Casino à se développer à l'étranger. Cette annonce devrait le rassurer.*

*Depuis 1984 Casino investit aux Etats-Unis sur le créneau porteur du "cash and carry". Son chiffre d'affaires et son résultat courant ont respectivement progressé de 14% et de 22% en moyenne par an depuis 10 ans. Alors qu'après avoir passé 14 ans dans ce pays, Promodès a dû céder ses magasins.*

*La stratégie de Casino se révèle gagnante parce qu'elle a été ciblée avec soin.*

*Sur les autres continents, le groupe se concentre dans des pays en forte croissance. Comme en Pologne et à Taïwan, où il est prévu d'ouvrir chaque fois 9 hypermarchés d'ici à l'an 2000. Si l'on considère que le groupe a déjà programmé d'investir à l'étranger plus de 3 milliards de francs dans les trois années qui viennent, on verra à quel point il est déterminé à accélérer sa réussite.*

*Voilà pourquoi, sur ce sujet comme sur les autres, Casino n'a besoin de personne pour se développer.*

***Voilà pourquoi nous vous invitons à opter pour l'offre Rallye, la seule qui vous associe à la croissance des résultats de Casino.***

# Rallyez-vous à une offre de croissance.

**Rallye est l'actionnaire de référence de Casino**

DDB & Co.

**N°Vert 0800 42 0800**

*Pour toute information, appelez notre n°vert. Une notice d'information portant le visa COB 97.541 du 1er octobre 1997 est à votre disposition sur simple demande chez les intermédiaires financiers.*

LeMonde Job: WMQ2210--0008-0 WAS LMQ2210-8 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 13:15 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0706 Lcp:196 CMYK



### Denis Kessler, vice-président du CNPF

# « Il faut dresser le bilan du paritarisme à la lumière des choix des autres pays »

**Dans un entretien au *Monde*, Denis Kessler, vice-président du CNPF, chargé des questions économiques, affirme que, avant la conférence du 10 octobre, jamais le gouvernement ne lui avait indiqué qu'il y aurait une date-butoir pour le passage aux 35 heures. Il estime que cette réforme *« joue contre l'emploi »* et qu'il faut profiter de l'élection d'un nouveau président du CNPF, en décembre, pour *« refonder le dialogue social »*.**

**« Martine Aubry assure que le patronat savait avant la conférence qu'il y aurait une loi sur les 35 heures et une date-butoir. Jean Gandois dit qu'il l'a ignoré jusqu'au bout et qu'il a été** *« berné »*. **Qui croire ?**

– Le mandat donné par le CNPF, à l'issue d'une assemblée générale et d'un conseil exécutif, était très clair : nous ne pouvions rien négocier dès lors que le gouvernement annonçait une loi-cadre avec une date-butoir pour le passage aux 35 heures. N'ayant pas été associés aux discussions préparatoires entre Jean Gandois et Martine Aubry, Didier Pineau-Valencienne et moi-même ne connaissions pas, en arrivant, la teneur des propositions qui ont été annoncées au sommet du 10 octobre.

» La question se pose aujourd'hui : Martine Aubry a-t-elle dit la vérité à M. Gandois lors de la préparation du sommet ? A-t-elle péché par intention ou par omission ? Je suis convaincu que Mme Aubry n'a pas tout dit à M. Gandois, qui a eu le sentiment d'avoir été berné, trompé, trahi. Homme d'honneur et de conviction, sa réaction à été à la hauteur de sa déception.

**– Le gouvernement ne vous avait pourtant pas caché son intention de passer par la loi...**

– A l'ouverture de la conférence, M. Jospin a seulement évoqué une loi qui devait, je cite, *« lancer le mouvement »*. Au cours de la journée, il n'a jamais été question d'une autre loi ni d'une date-butoir. Ce n'est que dans les deux dernières minutes du discours conclusif du premier ministre que l'on a découvert qu'il y aurait, quel que soit le résultat de la première loi d'incitation, une seconde loi, et que le passage aux 35 heures comportait une date-butoir. Ni l'opportunité ni les modalités de ce passage n'ont été abordées au cours de la conférence.

**– Vous n'étiez donc pas hostiles à une loi d'orientation ?**

– La loi Robien incite les entreprises à abaisser la durée du travail en contrepartie d'allègements de charges sociales. Ce dispositif, qui est loin d'avoir les vertus qu'on lui prête, a au moins comme qualité de n'être qu'incitatif. Ce qui nous est proposé dans la première loi est une nouvelle version de la loi Robien – une version coûteuse, car on subventionne lourdement tous les emplois existants pour obtenir une augmentation des effectifs marginale et qui pourrait n'être que temporaire.

» S'il peut être rationnel pour une entreprise de toucher les subventions qui lui sont offertes, cela conduit à une irrationalité collective, car les entreprises ne sont pas naïves au point de croire que ce que l'Etat donne d'une main, il ne le prélève pas de l'autre. C'est ce qu'on appelle l'économie-gribouille. Avec la seconde loi prévue en 1999, on quitte l'incitation coûteuse pour l'obligation désastreuse.

**– Les syndicats ont reproché au CNPF de n'avoir rien proposé au cours de cette journée du 10 octobre...**

– Ce n'est pas vrai. Le CNPF comme la CGPME ont accepté le principe d'ouverture de négociations sur tous les sujets au programme de la conférence. C'était la seule chose envisageable. Un sommet, rite très français, n'autorise pas de négociations fécondes, mais suscite, pour l'essentiel, des effets d'annonce et des déclarations de perron.

» Pour nous, le vrai dialogue social ne peut véritablement se nouer qu'au niveau de l'établissement, de l'entreprise, des branches ou, le cas échéant, au niveau interprofessionnel, mais sûrement pas au niveau législatif.

**– N'est-ce pas le choix du gouvernement, puisque ces 35 heures seront négociées entreprise par entreprise ?**

– Non, car la loi prévue en 1999 contraint l'issue des négociations. Négocier suppose liberté et responsabilité. Nous venons d'assister à une nouvelle tentative de « nationalisation » des relations sociales.

DENIS KESSLER

A partir du moment où, entre les employeurs et les syndicats, membres à part entière de la société civile, on introduit des acteurs publics – en l'occurrence le gouvernement et le Parlement –, on modifie radicalement le jeu. Aucun pays moderne ne fait appel à l'Etat dans ce qui constitue le cœur de la relation sociale et salariale.

» Aucun des pays qui ont résolu le problème du chômage n'a choisi une baisse massive et généralisée du temps de travail. Aucun pays qui a connu le retour au plein emploi n'a fait l'économie d'une réforme de l'Etat le recentrant sur ses missions et réoxygénant la société civile. Et le comble, c'est la schizophrénie de l'Etat français : l'Etat-régulateur nous impose ses 35 heures, mais l'Etat-employeur s'interroge !

**– Pourquoi le président du CNPF a-t-il donné sa démission ?**

– Sa démission est un désaveu de la méthode employée et un refus d'une mesure contraire à l'emploi. Elle signifie aussi que la confiance et la loyauté sont indispensables à un véritable dialogue social. Jean Gandois a exprimé, au soir du 10 octobre, le refus du CNPF d'être « instrumenté » par l'Etat et la volonté des entreprises d'exercer une responsabilité pleine et entière. Son attitude profitera aussi aux organisations de salariés.

**– Le dialogue social dont vous parlez n'était-il pas atone ?**

– Il n'est pas satisfaisant, je vous l'accorde ; mais, au niveau de l'entreprise, il fonctionne bien mieux qu'on ne le croit. Il faut sans doute refonder les relations sociales, en se posant les questions suivantes : de quoi discute-t-on, avec qui et à quel niveau (branche, entreprise, établissement) ? Que signifie un dialogue franco-français, alors que les entreprises s'européanisent et se mondialisent ? Dans tous les cas, il faut que l'Etat respecte le domaine réservé des partenaires sociaux et ne traite pas les acteurs de la société civile comme des irresponsables.

**– Dans le cadre de cette refondation du dialogue social, le CNPF doit-il se désengager des organismes paritaires ?**

– Il faut dresser le bilan du paritarisme, après cinquante ans de fonctionnement, à la lumière des choix effectués dans les autres pays. Paritaire signifie cogestion à deux, employeurs et représentants des salariés. Si l'Etat s'ingère dans le dispositif social, il transforme *de facto* la nature du paritarisme. La loi ou la convention, le décret ou l'accord collectif, l'obligation ou la négociation, il faudra choisir.

**– Ces questions se poseront au nouveau « patron des patrons ». Cet homme devra-t-il être un** *« tueur »*, **comme l'a dit M. Gandois ?**

– Je regrette cette expression, qui n'a aucun sens. Elle ne peut se comprendre que parce que M. Gandois s'est senti trahi. Le prochain président du CNPF devra être un fédérateur, un européen convaincu et ouvert sur le monde, un entrepreneur ayant réussi et un refondateur des relations entre les entreprises et les syndicats d'un côté, les entreprises et les pouvoirs publics de l'autre.

» Sa mission sera de montrer que le seul objectif du CNPF est de tout faire pour créer un environnement économique, financier, fiscal et social favorable aux entreprises, donc à la croissance, donc aux salariés, donc à l'emploi, donc à la France. »

***Propos recueillis par Jean-Michel Bezat***

# Désaccord persistant au sein de la municipalité grenobloise sur la gestion de l'eau

## Le maire socialiste s'oppose aux écologistes

**LYON**
*de notre correspondant régional*

La « majorité plurielle » qui est aux commandes de Grenoble depuis 1995 pourra-t-elle résister longtemps encore aux assauts répétés du deuxième adjoint, l'écologiste Raymond Avrillier, contre la politique menée, par le maire, Michel Destot (PS), dans le domaine de la gestion de l'eau ?

Lors de la réunion du conseil municipal, lundi 20 octobre, le « tombeur » d'Alain Carignon, également pourfendeur, depuis huit ans, de la Lyonnaise des eaux, a rappelé son opposition résolue à la présence dans les murs de la ville d'une société qui, selon M. Avrillier, a *« corrompu »* le contrat de privatisation du service de l'eau et de l'assainissement approuvé, en 1989, par la majorité de droite d'alors.

Sept ans plus tard, les dirigeants locaux et régionaux de la Lyonnaise furent condamnés par la cour d'appel de Lyon. S'appuyant sur cet arrêt, le Conseil d'Etat a annulé, le 1er octobre 1997, la délibération qui était attaquée par l'élu écologiste, mais il a maintenu en vigueur les contrats. En 1996, ceux-ci furent renégociés par la nouvelle municipalité, *« dans la hâte et le secret »*, déplore aujourd'hui « Eau-secours », une association proche de la gauche qui plaide pour le retour intégral du service de l'eau dans le giron de la ville.

Le maire de Grenoble, qui dispose, depuis trois semaines, des moyens juridiques nécessaires pour se séparer d'un partenaire encombrant, donne l'impression de vouloir le préserver. L'opposition de droite, mais surtout les « adversaires » de M. Destot au sein de sa propre majorité rappellent les promesses électorales qu'il fit, en 1995, pour attirer les voix écologistes. Entre les deux tours des élections municipales, les écologistes rallièrent la liste PS-radical-PC sur la promesse que le futur maire remunicipaliserait le service de l'eau.

Aujourd'hui, la ville peut demander au tribunal administratif de Grenoble de prononcer la nullité des contrats ou résilier, de sa propre initiative, mais avec le risque de devoir payer de fortes indemnités, ceux qui la lient à la Lyonnaise ainsi que les avenants négociés après les élections municipales. Les élus écologistes soulignent que leur maintien permettrait à la société privée de conserver la quasi-totalité de ses privilèges sur l'eau pendant encore quinze ans. *« Le bon sens, le droit et la morale exigent que ces contrats soient formellement annulés »*, affirme M. Avrillier. *« Les vices entachant la délibération* [de 1989] *et les contrats initiaux ont été corrigés par les décisions ultérieures* [les avenants conclus en 1996 et 1997] », plaide pour sa part M. Destot.

Devant le conseil municipal, M. Destot a précisé que « [son] *objectif est d'écarter au maximum l'emprise de la Lyonnaise des eaux. Si nous avions pu le faire complètement sans dédommagement, nous l'aurions fait* », a précisé le maire. Selon l'entourage de M. Destot, l'affrontement public entre le maire et son deuxième adjoint sur la gestion de l'eau est une *« divergence actée depuis la campagne de 1995 »* qui n'a pas eu jusqu'alors de conséquences sur les autres grands dossiers de la ville.

***Claude Francillon***

# Martine Aubry assure qu'un espace est laissé à la négociation

*« LES 35 HEURES ne se feront pas au pas cadencé »*, a assuré, lundi 20 octobre, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Dix jours après la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, au terme de laquelle Jean Gandois, chef de la délégation du CNPF, avait accusé le gouvernement de l'avoir *« berné »*, Mme Aubry a voulu donner des assurances sur la *« souplesse »* et le *« pragmatisme »* du dispositif, qui comportera, selon elle, *« moins de contraintes que la loi Robien »*.

*« Les entreprises auront le temps et la latitude nécessaires pour négocier dans les conditions les plus adaptées à leur situation. »* Ce sera aussi pour elles, a dit Mme Aubry, *« l'occasion d'une nouvelle organisation du travail »*, qui permettra plus de *« flexibilité »*, un concept cher au patronat. La ministre a encore assuré que les baisses des charges prévues par le gouvernement vont alléger le coût du travail, *« notamment pour les bas salaires »*.

### LE SEUIL DE L'EFFECTIF

Les entreprises qui signeront, dès 1998, un accord sur la réduction d'au moins 10 % du temps de travail lié à une augmentation d'au moins 6 % de leurs effectifs bénéficieront de réductions dégressives de charges pendant cinq ans *(voir tableau)*. Pour les années suivantes, *« une aide structurelle sera définie à la fin de 1999 »*, a annoncé Mme Aubry. Ces entreprises seront tenues de maintenir leurs nouveaux effectifs pendant au moins deux ans. Un dispositif parallèle sera mis en place pour celles qui utiliseront la loi afin de diminuer les suppressions d'emplois dans le cadre d'un plan social. Mme Aubry a souligné que l'administration sera particulièrement attentive à ces dossiers, *« afin d'éviter les effets d'aubaine, comme il y en a eu parfois dans le volet "défensif" de la loi Robien »*.

**Des baisses de charges dégressives**

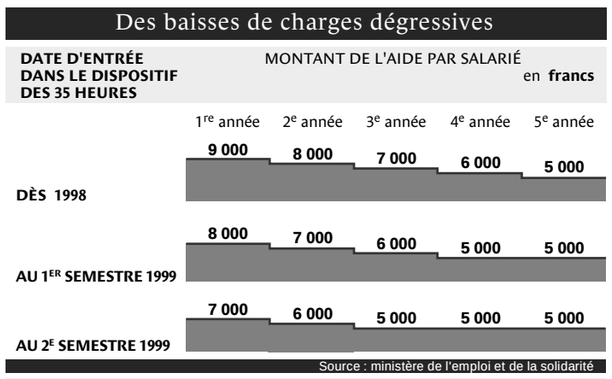


Source : ministère de l'emploi et de la solidarité

À partir de 2000, l'Etat versera une aide structurelle dont le montant sera déterminé dans le cadre de la seconde loi sur les 35 heures prévue fin 1999.

Le projet de loi dit d'orientation et d'incitation sera *« l'un des premiers discutés à l'Assemblée nationale en 1998 »*, a annoncé Mme Aubry. Le texte est *« quasiment prêt »*, a-t-elle assuré, à *« un ou deux points près »*, qu'elle entend discuter avec les organisations, manière pour elle d'affirmer que le dialogue n'est pas rompu avec le patronat. D'ailleurs, insiste-t-elle, de *« nombreux chefs d'entreprise »* l'ont déjà contactée pour lui exprimer leur intérêt.

Parmi les points à préciser, le seuil de l'effectif salarié des entreprises concernées par le passage aux 35 heures au 1er janvier 2000 n'est pas le moindre. Le 10 octobre, le premier ministre avait parlé d'entreprises de *« plus de dix salariés ou pour un seuil voisin »*. Au-dessous, elles auraient jusqu'en 2002 pour se conformer au nouvel horaire légal. Depuis, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat chargée des PME, et Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, ont proposé de relever ce seuil à vingt salariés.

Après une consultation avec les partenaires sociaux, ce sera au premier ministre de trancher, a précisé Mme Aubry, qui a expliqué que le gouvernement est *« très ouvert »* sur cette question. L'enjeu de ce débat concerne plus de 120 000 établissements qui emploient entre 10 et 19 salariés, soit un effectif global de 1,6 million de personnes.

Le passage aux 35 heures va aussi toucher au délicat sujet des heures supplémentaires. Mme Aubry a affirmé que *« ce problème sera réglé dans la seconde loi »*, qui sera élaborée au second semestre de 1999. Enfin, le gouvernement va devoir revoir les modalités d'aide au temps partiel : jusqu'ici, les entreprises bénéficient d'abattement sur les charges pour des salariés travaillant entre 16 et 32 heures par semaine. Ce seuil maximal pourrait être abaissé à 30 heures.

En présentant les incitations financières du passage aux 35 heures, Mme Aubry a déclaré : *« Notre pays adore les crises. Pour moi, la seule crise pour laquelle il me semble légitime de me battre, c'est le chômage. »* Elle a assuré n'avoir pas d'*« inquiétude »* sur l'attitude du CNPF.

***Bruno Caussé***

# Une élection cantonale partielle dans la Nièvre

Le premier tour d'une élection cantonale partielle, rendue nécessaire par le décès du titulaire du siège, a eu lieu dimanche 19 octobre à Luzy, dans la Nièvre. Vacant depuis le décès de Bernard Dollet (divers droite), ce canton devrait revenir à Marcel Joyeux (divers). Le candidat du Front national, Marc de Visscher, a progressé, par rapport au scrutin de 1992, au détriment de celui du Parti communiste, Christian Tinot.

*I., 4 243 ; V., 2 715 ; A., 36,01 % ; E., 2 660.*

Marcel Joyeux, div., m. de Luzy, 1 233 (46,35 %) ; Jean-Louis Rollot, PS, 959 (36,05 %) ; Marc de Visscher, FN, 215 (8,08 %) ; Marc Le Mignon, écol., 135 (5,07 %) ; Christian Tinot, PC, 118 (4,43 %)... *BALLOTTAGE.*

[22 mars 1992 : I., 4 561 ; V., 3 425 ; A., 24,90 % ; E., 3 233 ; Bernard Dollet, div. d., 1 610 (49,79 %) ; Didier Gueriaux, app. PS, 1 196 (36,99 %) ; Louis Cougny, PC, 269 (8,32 %) ; Jean-Pierre Roger, FN, 158 (4,88 %).]

## DÉPÊCHES

■ **« AFFAIRES » : président de l'UDF, François Léotard, a fait part,** lundi 20 octobre, à Marseille, de son *« sentiment de nausée »* après les attaques du livre *L'Affaire Yann Piat* et a appelé ses partisans à un *« sursaut républicain »* à l'ouverture de la campagne des élections régionales. Le député du Var a qualifié de *« muflerie »* l'attitude du député RPR Renaud Muselier, qui avait douté du bien-fondé de la candidature de M. Léotard à la suite des remous provoqués par le livre sur Yann Piat.

■ **PROVENCE : Jean-Louis Bianco, député socialiste et maire de Digne-les-Bains** (Alpes-de-Haute-Provence), s'est dit prêt, mardi 21 octobre sur RMC, à favoriser, le cas échéant, l'élection d'un président UDF ou RPR à la région PACA *« à condition qu'il n'y ait aucun pacte public ou occulte »* entre la droite et le FN.

■ **CHÔMAGE : le gouvernement a rendu public, lundi 20 octobre,** le rapport sur le chômage qui avait été commandé par Alain Juppé, alors premier ministre, au Commissariat général du plan. Révélé par *Le Monde* dans son édition du 3 septembre, ce document intitulé *Chômage : le cas français,* souligne que sept millions de personnes sont aujourd'hui touchées par le sous-emploi (chômeurs, temps partiel subi, pré-retraite, chômeurs en formation).

# Philippe Séguin consulté sur le cumul des mandats

**LIONEL JOSPIN** devait poursuivre, mardi 21 octobre, ses consultations sur le cumul des mandats, qu'il envisage de restreindre, en recevant Alain Madelin, président de Démocratie libérale. Après René Monory (UDF-FD), président du Sénat, Laurent Fabius (PS), président de la l'Assemblée nationale, et Robert Hue, secrétaire national du PCF, Philippe Séguin s'est rendu lundi à Matignon où il a eu un entretien d'une heure, notamment sur ce sujet, avec le premier ministre. Le président du RPR lui a fait part de *« deux pistes de réflexion »*.

Il s'est prononcé pour un aménagement de la législation en vigueur, portant sur la *« suppression »*, ou *« à tout le moins »* l'abaissement des seuils actuellement inscrits – commune de vingt mille habitants ou plus autre que Paris pour les maires et commune de cent mille habitants ou plus autre que la capitale pour les adjoints – et sur la limitation à une seule fonction exécutive. Le code électoral dispose qu'il est interdit de *« cumuler plus de deux mandats électoraux »* comme député ou sénateur, représentant au Parlement européen, conseiller régional et général, conseiller de Paris, maire et adjoint dans les conditions définies ci-dessus, ou plus de deux *« fonctions électives »*.

Exprimant une position personnelle, M. Séguin a précisé que les instances du RPR *« se prononceront le moment venu, en particulier les groupes parlementaires sur des propositions qui leur seront faites »*. Il a regretté que M. Jospin *« ne choisisse pas délibérément la voie d'une initiative parlementaire »*. Le président du RPR s'est élevé contre *« l'hypocrisie »* conduisant à interdire aux ministres d'être maire, tout en leur laissant occuper les *« fonctions de premier adjoint avec une délégation générale »* (*Le Monde* du 11 septembre). C'est le cas de plusieurs ministres du gouvernement Jospin. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, par exemple, ne parvient pas à se faire à l'idée qu'il n'est plus maire de Sarcelles. Il s'est présenté comme tel lors d'un débat télévisé avec Edouard Balladur et dans une émission diffusée le 8 octobre par la BBC.

***Olivier Biffaud***

Le journal mensuel de documentation politique
après-demain
Fondé par la ligue des droits de l'homme
(non vendu dans les kiosques)
offre un dossier complet sur :
"Pour une meilleure justice"
Envoyer 80 F à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 220 F pour l'abonnement annuel, (60% d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

LeMonde Job: WMQ2210--0009-0 WAS LMQ2210-9 Op.: XX Rev.: 20-10-97 T.: 16:04 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0707 Lcp:196 CMYK



(Publicité)

# Attention, cette annonce risque de faire gravement grimper votre niveau d'exigence.

## Voici la Garantie de Satisfaction Totale Grandoptical.

**Vos lunettes en 1 heure ou la livraison gratuite.**
Si ce délai pour fabriquer vos lunettes est dépassé, nous vous les livrons, où vous voulez.

**Une esthétique parfaite ou le remboursement sous 30 jours.**
Si vos lunettes ne vous plaisent plus, nous vous les échangeons ou nous vous remboursons. A votre guise.

**Le confort maximum ou le remboursement sous 30 jours.**
Si vous ne vous habituez pas à vos lunettes, nous vous les échangeons ou nous vous remboursons. A votre guise.

**Le modèle vu au bout du monde.**
Si vous avez vu une monture que, par hasard, nous n'aurions pas en magasin, nous vous la trouverons. En 48 heures.

**En cas de casse, des solutions de rechange pendant 1 an, ou 3 ans avec la carte Grand'Avantage.**
Un échange gratuit, des petites réparations à volonté et un équipement de secours en attendant.

**Vos lunettes sur mesure.**
Si vous ne trouvez pas le modèle qui vous va, nous vous le fabriquons sur mesure.

**Un prix compétitif ou le remboursement de la différence.**
Si dans le mois suivant l'achat, vous trouvez vos lunettes affichées moins chères ailleurs, nous vous remboursons la différence.

GRANDOPTICAL

Simplifiez-vous la vue.

PARIS - Champs-Elysées - Forum des Halles - Haussmann - Italie 2 - Montparnasse - Opéra - Saint-Lazare - REGION PARISIENNE - Belle Epine - Bercy 2 - Cergy Les Trois Fontaines - Claye-Souilly - Créteil Soleil - Evry 2 - Ivry - Les Arcades - Les 4 temps - Parinor - Parly 2 - Rosny 2 - Saint-Quentin - Vélizy 2 - Villiers Carrefour - Ulis 2 - REGIONS - Aix - Bayonne - Antibes - Aubagne - Avignon - Bordeaux (2 magasins) - Bègles - Brest - Calais Coquelles - Clermont-Ferrand - Ecully - Etrembières - Grenoble Meylan - Lille - Villeneuve d'Ascq - Lyon Part Dieu - Lyon République - Marseille - Montpellier - Mulhouse - Nancy - Nice Cap 3000 - Nice Etoile - Reims - Rennes - Rouen Tourville - Strasbourg - Toulon Grand Var - Toulon Mayol - Toulouse Blagnac - Valence - Val Thoiry - EUROPE - Barcelone - Lisbonne - Porto - Luxembourg

FCA!BMZ

LeMonde Job: WMQ2210--0010-0 WAS LMQ2210-10 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 11:15 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0708 Lcp:196 CMYK



**JUSTICE La neuvième journée du procès de Maurice Papon a été marquée par les dépositions de plusieurs témoins cités par la défense. ● AU CŒUR des débats, une question : un fonctionnaire devait-il, en 1942, démissionner ? ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde,* l'historien Michel Bergès, qui fut, en 1981, à l'origine de la mise en accusation de Maurice Papon, explique que de nouveaux documents le conduisent à relativiser le rôle de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde dans la déportation des juifs. *« Parce qu'il a signé beaucoup de documents, on met sur le dos de Maurice Papon l'ensemble des déportés israélites »* affirme-t-il. ● MARDI, Lionel Jospin devait répondre à Philippe Séguin, qui, dans *Le Figaro,* réitère ses attaques contre le gouvernement, coupable selon lui d'entretenir à l'occasion de ce procès une atmosphère délétère qui ferait le jeu du Front national.**

# La responsabilité des fonctionnaires au cœur du procès Papon

## En 1942, fallait-il ou non rester à son poste ? Plusieurs témoins cités par la défense ont défendu, lundi, devant la cour d'assises, le choix de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde. Ce dernier a affirmé qu'il n'a « jamais laissé pourchasser des enfants »

**BORDEAUX**
*de notre envoyé spécial*

Londres ou Vichy ? Partir ou rester ? En 1942, un fonctionnaire devait-il démissionner ?... *« Si les fonctionnaires français avaient refusé d'accomplir les ordres allemands, nous aurions eu un* Gauleiter [représentant la tutelle allemande], *la Milice. C'eût été atroce »,* soutient Jean Bozi, soixante-dix-huit ans, préfet honoraire et ancien membre du cabinet du ministre de l'intérieur Roger Frey dans les années 60.

Venu témoigner, lundi 20 octobre, en faveur de Maurice Papon, cet ancien parlementaire corse, qui *« fréquenta quotidiennement »* le préfet de police de Paris de 1962 à 1966, ravive, pour les besoins de la démonstration, la théorie de « l'Etat bouclier » composant avec les autorités nazies pour éviter le pire aux populations civiles. Sur un registre un peu similaire, mais sans parler expressément de la période de Vichy, l'accusé avait développé la semaine dernière ce credo : *« Démissionner, c'est déserter. Pardonnez-moi d'être vulgaire, mais c'est se dégonfler. »*

*« La plupart des préfets et beaucoup de secrétaires généraux ont été déportés parce que beaucoup ont fait ce que le devoir patriotique leur commandait »,* affirme Jean Bozi. *« Pensez-vous que Maurice Papon a fait son devoir patriotique ? »,* demande alors un avocat de la partie civile. *« Je considère, en conscience, que Maurice Papon ne savait pas le sort atroce* [qui était réservée aux juifs], *sinon, tel que je le connais, il aurait démissionné. »*

Me Alain Lévy, pour la partie civile, rappelle au témoin les conclusions du jury d'honneur, constitué en 1981 et composé de grands résistants, qui estimait précisément que Maurice Papon aurait dû démissionner en 1942, au moment des premières déportations. D'autres avocats, empiétant inévitablement sur l'examen des faits, programmé à partir du 31 octobre, s'interrogent sur le point de savoir comment Maurice Papon pouvait *« ne pas savoir », « alors qu'il signait des ordres d'arrestation et de déportation ».*

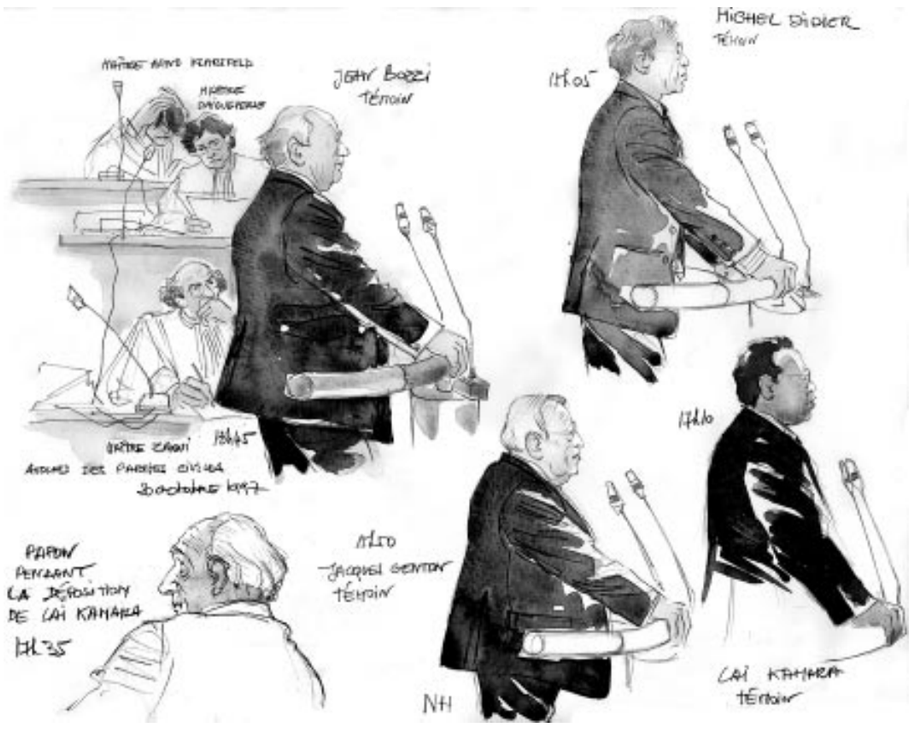


*« Je suis persuadé qu'il ne le savait pas »,* réitère Jean Bozi, qui dit avoir acquis sa conviction du travail effectué, dans les années 60, aux côtés de l'accusé. *« Qu'auriez-vous fait vous-même ? »,* demande alors une autre voix. Le témoin hésite, se donne un court instant de réflexion. Il a déjà dit à la cour et aux jurés combien il avait trouvé en son temps *« abominable »* l'obligation du port de l'étoile jaune et *« scandaleuse »* la livraison des juifs à l'occupant : *« Quotidiennement* (...), *je fais des réponses qui alternent suivant la force d'âme. J'aurais pu démissionner ou j'aurais ou rester par devoir en me disant que quelqu'un d'autre risquait peut-être de faire pire. »* Un autre temps s'écoule : *« Ma réponse n'est pas glorieuse, mais elle est nette, elle est franche. »*

### « JE NE PEUX LAISSER DIRE... »

Le président Jean-Louis Castagnède prend acte de la réponse et purge les questions de part et d'autre des bancs des avocats. Maurice Papon se lève et, sur le ton de l'indignation : *« Je ne peux laisser dire que le service des questions juives a signé des ordres d'arrestation, comme je ne peux laisser dire que j'ai moi-même signé des ordres d'envoi au camp de Drancy. Le moment venu, je demanderai qu'on produise la pièce selon laquelle j'aurais donné des ordres d'arrestation. »* L'accusé se rasseoit.

A la franchise de Jean Bozi succède alors une interrogation d'un nouveau témoin, Jacques Genton. *« Démissionner ? Pouvait-on le faire ? »,* demande le sénateur (Union centriste) du Cher, qui vient lui aussi témoigner en faveur de son ancien voisin Maurice Papon, jadis député et maire de Saint-Amand-Montrond. D'une voix calme, l'homme qui fit carrière dans la préfectorale au lendemain de la Libération avant d'embrasser celle de parlementaire veut prendre le recul qui sied à son âge : soixante-dix-neuf ans. *« C'est un problème dont il est plus facile de s'entretenir cinquante ans après qu'il ne l'était sur le coup et dans l'immédiat après-guerre. »*

Le cheveux blanc, la voix posée, le sénateur et ancien maire de Sancerre ouvre à titre d'exemple une page sombre de l'histoire locale de son pays. En juin 1944, les francs-tireurs partisans (FTP) du sud du Cher et de la Creuse décident de libérer Saint-Amand. *« Ils ont culbuté les soldats allemands et même enlevé la femme du chef de la Milice. Mais les Allemands sont revenus quelques jours plus tard, et plus nombreux. Il y eut de cinquante à soixante fusillés. Chaque année, on dépose des fleurs... »* De la même voix posée, il poursuit : *« Le sous-préfet de l'époque était parti, envolé. Il n'avait ni démissionné ni été révoqué. Il était simplement parti. Alors un préfet milicien a été nommé (par Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre), qui a pris contact avec la Gestapo de Bourges. Ils ont arrêté entre trente et quarante israélites en représailles, il les ont emmenés à la maison d'arrêt, puis ils les ont jetés dans un puits. J'ai toujours pensé que si ce sous-préfet de Vichy était resté, il aurait pu intervenir auprès de l'armée allemande. »*

### « HUMANISME »

Un long silence suit. *« Vous voulez dire que mieux valait un préfet collaborateur qu'un préfet collaborationniste ? »,* demande Me Bertrand Favreau, pour la Ligue des droits de l'homme. *« Il aurait pu dialoguer. C'était une sécurité »,* répond le témoin. Puis, comme les anciens ministres Olivier Guichard et Philippe Mestre et comme l'ancien commissaire de police Jean Caille, Jacques Genton rapporte le soutien exprimé par les grands résistants, tel Maurice Bourgès-Maunoury, ancien délégué militaire du général de Gaulle pour la zone sud et ancien président du conseil, à Maurice Papon.

Délégué général de l'association Résistance, vérité, souvenir, comité de soutien à l'accusé, Laï Kamara, cinquante et un ans, confirme. L'association, dont Maurice Bourgès-Maunoury était précisément le président, a été créée en 1988 *« parce que ces grandes figures de la Résistance s'inquiétaient des délais de la procédure et avaient peur de ne pouvoir témoigner au procès de Maurice Papon ».* Proche conseiller de l'ancien ministre du budget de Raymond Barre, Laï Kamara fait part de *« l'humanisme »* de Maurice Papon, ce qui ne manque pas de faire grincer les dents sur le banc des parties civiles. Il livre une information inédite concernant une mission secrète *« humanitaire »* opérée par l'accusé, et menée en 1978 et 1979 en Argentine, qui aurait abouti à la libération de six Français détenus. Il cite les noms des personnes concernées.

*« Est-ce faire preuve d'humanisme que de déporter des enfants ? »,* demandent en retour et en substance Mes Caroline Daigueperse et Arno Klarsfeld pour les parties civiles. Laï Kamara s'insurge. *« Il n'est pas convenable de poser cette question. Je n'étais pas né. Enfin, comment juger après coup ce qui a pu se produire ? Ce que je peux dire, c'est ce que les grands résistants – Marie-Madeleine Fourcade, Jacques Soustelle, Gaston Cusin – m'ont dit : qu'il était très difficile à cette époque d'exercer des fonctions dans la préfectorale, comme dans la gendarmerie ou la magistrature, et qu'à aucun moment M. Papon n'a démérité. Ils l'ont dit devant moi au président de la République (François Mitterrand), ils l'ont dit aux différents gardes des sceaux que nous avons rencontrés. »*

Mais déjà Maurice Papon veut faire *« une observation majeure »* et saisit cette parole que, comme pour tout accusé, on lui donne en dernier : *« Je ne peux laisser dire que j'ai laissé pourchasser des enfants, alors qu'au contraire je me suis employé corps et âme à les sauver. »*

***Jean-Michel Dumay***
*Dessin : Noëlle Herrenschmidt*

---

## Michel Bergès, historien

# « Parce qu'il a signé beaucoup de documents, on fait de M. Papon un mythe politique »

**« En 1981, vous avez été à l'origine de l'« affaire Papon », en contribuant à la découverte des archives qui en ont alimenté le dossier. Aujourd'hui, pourtant, vous semblez plus que réservé par rapport au procès. Pourquoi ce « retournement » qui semble vous placer, désormais, en contradiction avec les parties civiles dont vous étiez naguère un consultant ?**

– J'ai en effet soutenu le combat des parties civiles – c'est-à-dire des porte-parole de la mémoire de la communauté juive – tant qu'il s'agissait d'un combat élargi où l'on jugeait Papon mais aussi quelques autres. Après, l'appareil judiciaire est devenu autonome et les parties civiles ont écarté les historiens. Si l'on ne peut dire qu'il y ait eu, depuis, malhonnêteté dans l'analyse des archives, on peut en revanche parler de dérapages. Parce qu'il a signé beaucoup de documents, on met sur le dos de M. Papon l'ensemble des déportés israélites, on en fait un personnage médiatique, maladroitement déformé en responsable de tout le mécanisme, un mythe politique.

**– Pouvez-vous décrire les étapes de votre basculement, de votre révision de vos positions premières ?**

– Je préfère ne pas parler de révision, vu la connotation du terme. Mais, chez certains porte-parole des parties civiles, je pourrais parler de « révisionnisme à l'envers », ou de réductionnisme, c'est-à-dire de projections unilatérales, nouvelles, homogénéisantes où la construction de la mémoire fait des infidélités à la vérité historique. Ainsi, si au cours de la période d'occupation on déporte des israélites, on déporte aussi des politiques, on fusille près de trois cents otages dans la région bordelaise, à quoi s'ajoutent les victimes du STO... La vérité historique est plus globale, plus collective, moins sélective que la mémoire ou l'ordre judiciaire.

**– Dans le cas de Maurice Papon, qu'avez-vous découvert dans les archives pour modifier à ce point vos engagements premiers ?**

– J'ai découvert récemment les archives de l'Union générale des israélites de France (UGIF) de Bordeaux et l'importance décisive des documents sauvegardés, microfilmés au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) à Paris, ainsi que les archives familiales du grand rabbin de Bordeaux, Joseph Cohen. En outre, déterminants ont été les documents du SRPJ de Bordeaux sur les enquêtes d'après-guerre, ainsi que les documents du commissariat régional de la République dirigé par Gaston Cusin (qui se trouvent aux archives départementales de la Gironde).

» J'ai, en outre, retrouvé dans les dossiers d'instruction de la cour de justice de Bordeaux contre André Besson-Rapp, responsable régional du Service de renseignement antimaçonnique (le SRAM), des fiches sur tous les fonctionnaires de la préfecture, depuis le préfet Maurice Sabatier, nommé au printemps 1942, jusqu'aux simples dactylos.

**– Est-il question de Maurice Papon dans ces dossiers ?**

– Bien entendu, puisque c'est lui qui a la haute main sur le personnel de la préfecture. Dans la note du SRAM qui le concerne on trouve un rapport d'une page, daté du 8 janvier 1943 (cote 24 du dossier Besson-Rapp), dans lequel on lit que M. Papon considérait que *« les ordres venant de Vichy n'avaient pas gros intérêt pour lui et qu'il préférait s'attacher aux demandes formulées par les anciens élus, députés, conseillers généraux, etc. ».* Il y est décrit comme *« américanophile »,* très proche du préfet, tenant de l'« ancien régime », ami personnel de Sabatier. Il est suspecté par tous ceux qui l'observent.

**– En quoi votre portrait de Maurice Papon est-il différent de celui qui apparaît dans l'acte d'accusation ?**

– En ce qui concerne son attitude en poste, la question est : sabote-t-il les affaires juives ? Ma réponse est : oui. Il y a des preuves. Maurice Papon sabote le fichier juif par des radiations en accord avec le grand rabbin Cohen et Pierre Garat (le chef du service des affaires juives, en poste depuis janvier 1941).

»On le sait, tout simplement parce qu'il s'est fait prendre. Des lettres datées du 28 avril et du 25 juin 1943 nous montrent qu'il est repéré par Dehan et le délégué régional de la police des questions juives, Testas de Folmont, qui envoient des lettres au directeur de cabinet de Darquier de Pellepoix, lequel dirige le Commissariat général aux questions juives.

**– Combien de personnes, selon vous, auraient été ainsi radiées du « fichier juif » par Maurice Papon ?**

– Le chiffre de 130 radiations est avancé dans le rapport des experts de la première instruction *[rapport dont l'annulation a suivi celle de la première instruction, NDLR].* Mais moi j'aboutis à un chiffre de 300 à 400 personnes, mais bien sûr en tenant compte du rôle primordial joué par le grand rabbin Joseph Cohen, qui commence à saboter autant que faire se peut le processus dès 1941, bien avant l'arrivée de Papon à Bordeaux en juin 1942.

**– Pourquoi n'avez-vous pas averti la justice, comme vous l'aviez fait en 1983, de tous ces documents que vous avez découverts ?**

– Parce que, le 10 janvier 1988, toute la communauté des historiens a été écartée du dossier, et que l'on a renoncé à l'expertise historique. J'avais donné, en 1983 et en 1986, une partie de ces documents que j'avais classés pendant des années. De 1983 à 1988, j'ai lancé une grande enquête avec des témoins dont beaucoup sont morts. Tout cela a dormi depuis. Je suis resté jusqu'en 1996 sans bouger, attendant que l'appareil judiciaire produise une analyse de ces textes. Ce que j'ai pu constater ce sont surtout d'immenses lacunes dans l'arrêt de renvoi : à l'Ecole de la magistrature, on n'apprend pas à lire les archives ! Seule la critique historienne le peut.

> En ce qui concerne son attitude en poste, la question est : Sabote-t-il les affaires juives ? Ma réponse est : Oui, il y a des preuves

**– Que reprochez-vous à l'arrêt de renvoi de la chambre d'accusation dans les conclusions très différentes qu'il tire de l'analyse des documents ?**

– Notamment d'avoir confondu les minutes avec les originaux. Maurice Papon signe les minutes des originaux du préfet régional (pour les réquisitions de la gendarmerie lors des convois), et il signe les originaux des minutes de Pierre Garat pour les affaires traitées par le service de ce dernier. De même signe-t-il, de façon « hypohiérarchique », l'ensemble du courrier desdits services pour lesquels il a l'attribution réglementaire de signature et non d'autorité. Avec, en plus, tous les documents partant en direction des services allemands.

»S'agissant de deux convois où serait impliquée la responsabilité de Maurice Papon, l'arrêt de renvoi a confondu la date des signatures des minutes avec la date des convois eux-mêmes (page 38 on donne la date des minutes – le 28 août et le 1er février – tandis que page 55 on donne la date exacte des convois, soit les 26 août 1942 et 2 février 1943). Sabatier a seul, légalement, le pouvoir de réquisition des gendarmes. Je signale que les archives de la gendarmerie de la Gironde, disposant des originaux, n'ont point été saisies. Entre les deux, Maurice Papon a des fonctions d'intervention pour des libérations et des sauvegardes. En outre, il n'intervient qu'*a posteriori,* sur ordre de Sabatier pour faire des rapports d'information sur les rafles aux instances supérieures – et non des rapports d'ordre.

»Pour ce qui est de 1943 et 1944, je suis catégorique, et j'engage ma crédibilité d'analyste : Maurice Papon n'a pas non plus fourni de listes d'arrestations.

**– Votre thèse est-elle désormais que Maurice Papon paie pour d'autres ?**

– Ecoutez, je vais vous dire quel serait selon moi le procès idéal, non certes justifiable pour un historien, mais, disons, au moins acceptable. Dans le box des accusés il faudrait le préfet régional Maurice Sabatier, l'intendant de police Duchon, le commissaire divisionnaire Fredou, son directeur technique, Norbert Techouyère et Pierre Garat. A titre personnel, je n'y placerais pas Papon parce qu'il n'intervient qu'après coup, uniquement dans des actes d'écriture et de signatures, ou d'interventionnisme *a posteriori.* Pour tous ces hommes, je parlerais plutôt d'« homicide involontaire », puisqu'il faut tenir compte de la menace et de la contrainte qui pèsent sur eux de la part des SS. Pour moi, les responsables ont perdu leur honneur pour assumer leur devoir, dans l'humiliation et avec abnégation.

»J'inculperais en revanche pour crimes contre l'humanité – outre la police française des questions juives –, le SS Knochen, qui vit encore et qui a été gracié par de Gaulle, Hagen, l'adjoint du chef de la police SS en France, qui a préparé la rafle de juillet à Bordeaux avant d'être promu à Paris, les membres de la police allemande de Bordeaux, notamment ceux qui étaient chargés des questions juives : Doberschutz, Machule, Luther et Nahrich ainsi que Mayer. Mais ce procès aurait dû avoir lieu à la Libération.

»Par rapport à tous ces hommes-là, Papon joue un rôle secondaire. »

***Propos recueillis par Nicolas Weill***

LeMonde Job: WMQ2210--0011-0 WAS LMQ2210-11 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 11:14 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0709 Lcp:196 CMYK



# Les parties civiles souffrent d'un manque d'unité dans leurs rangs

## Des divergences quasi-familiales les opposent

**BORDEAUX**
*de notre envoyé spécial*

« *Dans tout couple, il y a des problèmes ; Alors, vous comprenez avec quarante personnes !* » : René Panaras faisait partie du groupe initial qui, autour de Me Gérard Boulanger, lançait, en 1981, les premières attaques contre Maurice Papon. Aujourd'hui, il veut minimiser les disputes qui, depuis l'ouverture du procès, divisent les parties civiles et leurs avocats. « *Il n'y a aucune divergence de fond,* ajoute-t-il, *nous voulons avant tout que la lumière soit faite sur la responsabilité réelle de Maurice Papon.* » « *Il ne faut pas exagérer nos divergences* », renchérit Eliane Dommange, elle aussi militante de la première heure et qui voit d'un mauvais œil les débats entre les parties civiles étalés sur la place publique. Ces divergences ressemblent fort à des « bisbilles » quasi familiales entre des personnes qui luttent ensemble, jour après jour, depuis plus de vingt ans. Beaucoup se connaissent depuis leur enfance, passée dans le quartier populaire de Mériadeck, et se retrouvent sur l'essentiel : faire condamner Maurice Papon.

La personnalité et les déclarations impétueuses de Michel Slitinsky, dont le rôle fut primordial, ne sont pas là pour calmer les esprits. Alors que la hache de guerre – mille fois déterrée, mille fois enterrée – entre les deux hommes semblait oubliée, voilà que, ce week-end, Michel Slitinsky s'en est de nouveau pris à Gérard Boulanger, son avocat. « *Il manque un chef d'orchestre aux avocats des parties civiles* », estime M. Slitinsky, qui souhaite que Serge Klarsfeld remette sa robe d'avocat et assume ce rôle. L'avocat ayant déjà répondu par la négative, Michel Slitinsky souhaite rechercher un « *grand ténor parisien* » pour répondre à Maurice Papon et à son défenseur, Jean-Marc Varaut.

### OFFENSIVE INATTENDUE

En fait, plusieurs parties civiles ont été surprises par l'offensive de Maurice Papon, inattendue compte tenu de ce que l'on croyait savoir de son état de santé. Elles ne supportent pas non plus le défilé des témoins cités par la défense. « *Nous qui avons été touchés dans notre chair, nous sommes révoltés par ce que nous entendons* », dit ainsi Juliette Benzazon.

Pour contrer cette offensive, elles souhaitent des avocats plus pugnaces et plus unis : « *Nous sentons,* précise Juliette Benzazon, *que nos avocats ne sont pas toujours d'accord entre eux, et nous souhaitons que leur stratégie soit plus orchestrée.* »

Toutes les parties civiles ne partagent pas ce point de vue. Même si elles sont, autant que les autres, choquées par les témoins de moralité appelées par la défense, elles rongent leur frein mais attendent, sur les conseils de leurs avocats, la suite des débats et, surtout, que l'on en arrive, enfin, aux faits reprochés à Maurice Papon.

Alors, l'horreur réconciliera tout le monde.

***José-Alain Fralon***

## *Nouveau déménagement de l'accusé*

**Pour la troisième fois depuis sa mise en liberté décidée le 10 octobre par la cour d'assises de la Gironde, Maurice Papon a été conduit à changer de résidence. Il s'est installé, lundi soir 20 octobre, dans une maison au bord du lac de Lacanau, à une quarantaine de kilomètres de Bordeaux.**

**Sous protection policière constante, il avait initialement passé deux jours dans un grand hôtel de Margaux, avant d'y devenir indésirable et de s'installer, dimanche 12 octobre, dans un hôtel de Pessac, toujours en Gironde. Le directeur de l'établissement lui avait demandé de quitter les lieux, pour des raisons de sécurité. Depuis le 14 octobre, l'accusé demeurait dans une chartreuse de Castres-Gironde.**

# Philippe Séguin accuse le gouvernement de vouloir gonfler la force électorale du Front national

## M. Jospin devait lui répondre mardi devant les députés

**Sous le titre « Assez, assez, assez ! », le président du RPR, Philippe Séguin, revient, mardi 21 octobre dans *Le Figaro*, sur les polémiques provoquées par le procès de Maurice Papon qu'il juge être le « *catalyseur* » d'une *manipulation des esprits* ». Il accuse le gouvernement d'observer « *une attitude ambiguë* » face à « *la dégradation inquiétante de l'esprit public* ». M. Jospin devait lui répondre mardi à l'Assemblée nationale.**

**LE DÉBAT POLITIQUE** sur Vichy, qui a pris un tour aigu avec l'intervention de Philippe Séguin sur France 2, dimanche 19 octobre, ne semble pas près de s'apaiser. Le président du RPR y revient, mardi 21 octobre, dans le *Figaro*, en s'en prenant au gouvernement, accusé d'observer « *une attitude ambiguë* » face à la « *dégradation inquiétante de l'esprit public* ». Après avoir réaffirmé qu'à ses yeux, « *la France, réduite à l'impuissance, ne peut être tenue pour responsable des fautes de ceux qui la dirigeaient ou de ceux qui l'administraient* » à Vichy, M. Séguin revient sur l'idée que le procès de Maurice Papon serait le « *catalyseur* » d'une « *manipulation des esprits, d'autant plus efficace et redoutable qu'elle revêt les oripeaux du moralisme* », d'une dérive « *désormais hors du contrôle des apprentis sorciers qui auront donné la mesure de leur irresponsabilité, dérive dont, une fois de plus, et comme par hasard, M. Le Pen s'efforce de tirer profit en s'essayant à salir le général de Gaulle et la Résistance* ».

« *Mais que cherchent certains à gauche ?*, s'interroge le président du RPR. *A poser ?* (...) *A faire oublier les réalités du présent en excitant les haines d'autrefois ?* ». « *Je me demande tout de même jusqu'à quel point cette atmosphère délétère, si soigneusement entretenue, n'est pas au service d'un objectif implicite : celui de continuer à gonfler la force électorale du Front national, dans l'espoir qu'il finira par évincer l'opposition républicaine, assurant ainsi aux socialistes de longues années de pouvoir* », accuse-t-il. Et, même s'il ne veut pas faire « *à M. Jospin et à ses amis le grief d'une machination aussi consciente* », M. Séguin « *constate* » que le « *gouvernement a oscillé trop longtemps entre indifférence et bienveillante connivence, face au malaise très grave qui s'est développé sous le prétexte du procès.* »

La première intervention du président du RPR, dimanche, a poussé François Hollande, premier secrétaire délégué du PS, à accuser M. Séguin de vouloir « *faire une affaire politique* » du procès de Maurice Papon. « *Vouloir mettre là je ne sais quel enjeu politique, c'est faire fausse route et mettre une confusion dont les victimes et leurs familles seront les premières courroucées* », a-t-il indiqué lundi lors d'un point de presse.

### « ARRIÈRE-PLANS HISTORIQUES »

Ce même jour, Lionel Jospin avait estimé que le procès de Maurice Papon était « *le procès d'un homme* » et qu'il ne devait pas « *dévier de ce cours* ». « *Je ne suis pas sûr de voir très clairement les termes de ce débat, tels qu'ils ont été exposés ces derniers jours* », a indiqué le premier ministre. « *Qu'on éclaire les arrière-plans historiques de cette période me paraît normal. Que les historiens travaillent sur ces questions est absolument nécessaire. Que pour les Français on fasse le clair sur une période sombre de notre histoire, oui – sans confondre, naturellement, la République et le régime de Vichy, les collaborateurs et les résistants, les prudents et les justes* », a ajouté le chef du gouvernement. Son entourage indique qu'il devait y revenir devant les députés, mardi, lors de la séance de questions au gouvernement.

Pour sa part, le président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, François Bayrou a jugé, mardi sur France-Inter, « *profondément malsain* » de transformer « *insidieusement* » le procès de Maurice Papon « *en procès d'une époque de l'après-guerre et de la guerre d'Algérie* ». Estimant que « *lorsqu'un pays s'est déchiré, la première règle à appliquer est la réconciliation* », l'ancien ministre de l'éducation a déclaré que « *le général de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand avaient raison sur ce point* ». Affirmant que « *c'est particulièrement vrai pour la guerre d'Algérie* », M. Bayrou a souligné « *le besoin de cicatrisation de l'histoire* ». « *Je ne suis pas de ceux qui instruisent à propos de ces drames le procès de la France, de la société française comme s'il fallait constamment se couvrir la tête de cendres et se flageller* », a-t-il ajouté.

***Cécile Chambraud***

# Le revirement du découvreur de l'affaire Papon

**QU'EST-IL ARRIVÉ** à Michel Bergès, l'un de ceux par qui le scandale Papon est arrivé, en 1981, alors qu'il exhumait avec l'archiviste Jean Cavignac les premiers documents que Michel Slitinsky devait transmettre au *Canard enchaîné* ? Né en 1952, Michel Bergès était avant tout un chercheur de terrain, un « localier » de l'histoire, sans cesse à l'affût des sources enfouies sur la région bordelaise dans les années d'occupation. Longtemps, dit-il, il a été un « *militant contre Vichy, en bloc* », sympathisant avec les associations de victimes. En 1994, il avait soutenu une thèse sur « L'étatisation de la police en France de 1862 à 1940 » à l'université de Toulouse. Après trois ans passés au CNRS et une agrégation de sciences politiques, il est aujourd'hui professeur à l'université Montesquieu-Bordeaux-IV.

**PORTRAIT**
Michel Bergès situe l'origine de sa volte-face à début 1988

L'origine de la volte-face qui lui a fait abandonner ses anciens « compagnons d'armes », Michel Bergès la situe en janvier 1988. On est alors en pleine deuxième instruction de l'affaire Papon, lorsque le parquet général demande une expertise historique afin d'étudier, entre autres, le mécanisme des dévolutions de pouvoir pendant l'occupation allemande. Les avocats de la partie civile dénoncent un artifice de procédure et craignent qu'un délai supplémentaire ne vienne retarder encore l'instruction.Pour Michel Bergès, ce rejet sonne le glas de son engagement militant. Il se retire sur une sorte d'Aventin théorique. Désormais, ce sera sous l'invocation de l'école des *Annales* et de l'analyse critique des documents découverts par ses informateurs qu'il s'inscrira en faux contre la plupart des conclusions et interprétations de ceux dont il avait partagé la lutte.

### MÉDIATISATION « PARISIENNE »

Michel Bergès manifeste surtout de l'agacement contre la médiatisation « *parisienne* » qui, à l'en croire, s'est emparée de l'affaire Papon. Il accorde maintenant plus d'importance et de responsabilités aux acteurs allemands de la « solution finale » et moins aux fonctionnaires français de la préfecture régionale de Maurice Sabatier, le supérieur de Maurice Papon. La publication de l'arrêt de renvoi de Maurice Papon aux assises par la chambre d'accusation de Bordeaux a apparemment réveillé sa fièvre d'écriture.

Tout en achevant un livre sur Gaston Cusin – le commissaire de la République qui a assuré le reclassement de l'ancien secrétaire général de la Gironde, à la Libération –, Michel Bergès rédige un ouvrage sur la question juive à Bordeaux, pour lequel il dit avoir réalisé de longues heures d'entretien avec Maurice Papon, début 1997. Sera-t-il à même d'en remontrer aux avocats et aux magistrats ? Réponse le 1er décembre, si Michel Bergès vient témoigner à la barre. Comme la défense l'y invite.

***Nicolas Weill***

BDDP

CET HOMME A DÉJÀ TOUT POUR DEVENIR LEADER MONDIAL DES SERVICES COLLECTIFS DE PROXIMITÉ

Cet homme, qui incarne le groupe Suez Lyonnaise des Eaux, a rendez-vous avec le monde. Il est né pour répondre aux attentes de son époque.

Cet homme est le symbole d'un groupe industriel aujourd'hui constitué en société **à Directoire et Conseil de Surveillance** qui a cédé, depuis le début de l'année, pour 10 milliards d'actifs afin de mieux se développer sur **ses 4 métiers centraux de services collectifs de proximité : l'énergie, l'eau, la propreté et la communication.**

Parce qu'il sait répondre aux besoins croissants des grandes villes du monde, cet homme a enregistré, en 1997, des succès significatifs dont voici quelques exemples :

• **Energie** : développement dans l'électricité en Thaïlande, transport de gaz naturel au Kazakhstan.
• **Eau** : nouveaux contrats de Manille, Budapest, Casablanca, Djakarta, La Paz...
• **Propreté** : leader au Brésil suite à une acquisition majeure.

Cet homme a déjà su démontrer sa valeur : Suez Lyonnaise des Eaux a réalisé **un premier exercice semestriel en avance sur ses objectifs** avec un résultat courant net de 1,980 milliard de F, en progression de 15 %.

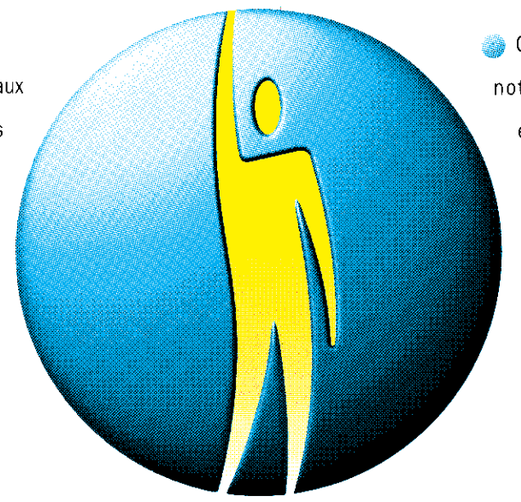

Cet homme rappelle que notre première ressource est humaine : 184 000 femmes et hommes dans plus de 100 pays, **au service de nos clients, partenaires et actionnaires.**

SUEZ LYONNAISE DES EAUX

LeMonde Job: WMQ2210--0012-0 WAS LMQ2210-12 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 13:12 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0710 Lcp:196 CMYK



# A Perpignan, le responsable départemental du Front national a été placé en garde à vue

## Il est soupçonné de malversations dans son entreprise

**LE SECRÉTAIRE** départemental du Front national des Pyrénées-Orientales, Jean-Louis de Noëll, a été placé en garde à vue, lundi 20 octobre, puis relâché mardi 21 octobre, dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte, cet été, à la suite d'une dénonciation du commissaire aux comptes de son entreprise d'exportation de fruits et légumes Privat-Ribera. Les enquêteurs soupçonnent ce conseiller municipal de Perpignan et candidat aux élections législatives en 1997 d'avoir détourné, depuis 1994, plus de deux millions de francs par le biais d'un système de sociétés en cascades destiné à cacher les pertes financières.

Cette audition n'a pas donné lieu à une présentation devant le juge d'instruction. Au regard des éléments recueillis à ce jour, par la police judiciaire, en charge des investigations, rien ne permet, en effet, de conclure que la destination des fonds puisse être de nature politique. Seule une information judiciaire, qui devrait être ouverte dans la semaine pour « *abus de biens sociaux* », pourra éventellement être en mesure de le démontrer.

L'expert-comptable et commissaire aux comptes de l'entreprise, installée sur le marché d'intérêt national (MIN) Saint-Charles de Perpignan, a été également gardé à vue. A l'origine de cette enquête, par sa dénonciation au parquet de Perpignan d'un déficit important sur un compte courant, cette personne n'a pourtant effectué cette démarche que trois ans après la découverte des faits alors que la loi l'oblige à saisir le ministère public dans le plus brefs délais. Le propre expert comptable de la société, Jacques Rifat, a également été interrogé par les policiers.

L'entourage politique et professionnel de Jean-Louis de Noëll, chef de file du FN, affirme que cette situation est le produit d'un « *montage politique* » et que la situation comptable de l'entreprise Privat-Ribera a été certifiée par des experts agréés et reconnus.

***Jacques Follorou***

# Trois jeunes adeptes de Satan sont condamnés à des peines de prison ferme

## Lors d'une messe noire, ils avaient profané une sépulture à Toulon, en juin 1996

**Le tribunal de Toulon a condamné, le 20 octobre, à des peines de deux à quatre ans de prison trois jeunes gens qui avaient profané une sépulture, en juin 1996. Cérémonies sataniques, messes noires dans les cimetières, fatras idéologique où Satan voisine avec Hitler. « *On voulait se faire un cadavre pour se faire plaisir* », avaient dit aux enquêteurs les condamnés, qui n'ont avancé que de pâles explications devant le tribunal.**

**TOULON**
*de notre correspondant*

Le tribunal de grande instance de Toulon a condamné, lundi 20 octobre, trois des quatre jeunes gens ayant profané une sépulture dans la nuit du 8 au 9 juin 1996. Christophe Magnoni, 21 ans, a été condamné à deux ans de prison, Emilie Dervillers, 19 ans, à trois ans, et Anthony Mignoni, 21 ans, à quatre ans. Ces peines sont toutes nuancées par un an de sursis et assorties de trois ans de mise à l'épreuve, avec interdiction de fréquenter les cimetières et de se rencontrer.

Une autre adolescente, âgée de moins de dix-huit ans, ayant participé à cette profanation, sera jugée ultérieurement par un tribunal pour enfants. Elle devrait répondre des mêmes chefs d'accusation : « *violation et profanation de sépultures, atteinte à l'intégrité physique d'un cadavre* » et « *volonté délibérée de s'attaquer au symbole de la religion supposée de la personne* ».

« *Ça n'était que surenchère verbale et provocation.* » Comme un leitmotiv, cette pâle justification revient chaque fois que la présidente du tribunal, Isabelle Verdeaux, confronte Anthony Mignoni à ses propres aveux, faits aux enquêteurs le lendemain de la profanation.

### « FASCINATION »

Elle lit des extraits d'audition permettant de reconstituer la préparation de cette opération macabre, l'exhumation du cercueil d'Yvonne Foin, une septuagénaire enterrée vingt ans plus tôt.

La présidente évoque l'effraction de l'enveloppe de zinc sur laquelle Emilie Dervillers va sauter à pieds joints pour la faire éclater, avant de se retrouver en face d'un cadavre embaumé qui la « *fascine* » et dont elle dégraffe le corsage pour en découvrir et caresser la poitrine. Sous le regard de Christophe Magnoni, le couple, auquel la jeune S. prête main forte, s'acharne ensuite sur le cadavre, le frappant à plusieurs reprises sur le crâne à l'aide d'un marteau avant d'enfoncer dans ce corps momifié un crucifix renversé à hauteur du cœur.

« *Ce soir-là, on voulait se faire un cadavre pour se faire plaisir... Les morts dans les cimetières ne sont que du bétail.* » C'est ainsi qu'un des jeunes expliquera cette profanation à des policiers médusés par le calme déterminé des quatre jeunes. Devant le tribunal, ils ont perdu de leur verve et leurs explications, avancées d'une voix fluette, manquent de conviction.

Emilie ne laisse rien paraître derrière un visage de cire au large front et aux cheveux tirés en chignon. Derrière ses lunettes de métal, le regard paraît absent et il est difficile de voir en elle cette « *succube* » (démon femelle) dont elle a longtemps revendiqué le titre. Insensiblement, Emilie se rapproche d'Anthony dont le visage aux traits fins et réguliers est éclairé d'un sourire.

Tel le leader du groupe, il répond aux interrogations de la présidente avec des phrases policées, en rupture avec ses déclarations initiales qui exaltaient cette « *jouissance* » et cette « *extase* » ayant succédé au forfait. Christophe se tient à l'écart de ses deux comparses d'hier ; engoncé dans son veston gris, les cheveux longs peignés en tresse, il est avare de mots.

### SOUS-CULTURE

Peut-on trouver des raisons objectives ou rationnelles à cette profanation ? C'est la question que se posera l'avocat général, Pierre Cortes, qui ne voit dans ces jeunes qu'une « *horde de malfaiteurs* » ayant mis au point « *un stratagème machiavélique* » et pour lesquels « *une seule valeur subsiste : la haine de l'humain, doublée de la lâcheté d'individus subsuicidaires* ».

Les trois accusés suivent comme fascinés le réquisitoire, empreint de références philosophiques ou religieuses. Etrangers à eux-mêmes, ils écoutent mais ne semblent pas entendre, enfermés qu'ils sont dans un univers de souffrance, d'ennui et de désespoir. Quelques excuses seront prononcées en direction de la famille, des excuses que Me Jean-Pierre Servel, au nom des parties civiles, refusera à « *ces gens dangereux constituant une sous-culture* ».

Les conseils des prévenus vont tenter de relativiser les gestes de leurs clients en s'appuyant notamment sur des rapports d'experts les jugeant immatures et incapables d'intégrer une activité sectaire ou idéologique. Restaient les aveux passés, dont ceux d'Emilie exaltant « *des idées nazies* » avec leur cortège de gens néfastes au rang desquels « *les arabes, les juifs, les négros, les rappeurs et les handicapés* ».

Subsistait également cette mise sous contrôle judiciaire dont avaient bénéficié Anthony et Emilie : ils l'avaient mise à profit pour se livrer à nouveau à d'étranges cérémonies sataniques dans un cimetière de l'ouest varois, ce qui leur a valu d'être à nouveau incarcérés. Interrogés alors par les gendarmes, Anthony avait persisté en déclarant : « *Je suis contre la race humaine. Je la méprise. Je suis toujours un adepte de Satan.* »

***José Lenzini***

# La Ville de Paris s'engage à reloger les habitants d'un immeuble insalubre

**LE CONSEIL DE PARIS** a voté à l'unanimité, lundi soir 20 octobre, une délibération autorisant le maire de Paris, Jean Tiberi, à exproprier l'immeuble du 5-7, rue Louvel-Tessier (10e arrondissement) afin de faire appliquer la loi Vivien sur la résorption de l'habitat insalubre. Cet immeuble, où vivent 350 personnes, dont 150 enfants, dans des conditions d'extrême précarité est, depuis plus de dix ans, laissé à l'abandon par son principal propriétaire, qui détient 85 % des logements (*Le Monde* du 18 octobre). Depuis le début du mois, les habitants, soutenus par plusieurs associations de quartier, campent dans la rue. Pour la deuxième fois en un mois, un plafond s'est effondré lundi dans un logement.

L'adjoint au logement du maire de Paris, Michel Bulté, a précisé devant le conseil que seule une opération de démolition de l'immeuble paraissait « *envisageable* ». La loi Vivien prévoit une indemnisation du propriétaire exproprié mais sur la seule valeur du terrain nu, moins le coût de la démolition, a rappelé M. Bulté. Ce dernier s'est, par ailleurs, fermement engagé à reloger la totalité des familles habitant actuellement l'immeuble.

### DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la société Moulinex vient de bénéficier d'un non-lieu** dans une affaire l'opposant à l'utilisatrice d'un appareil défectueux, blessée au poignet par les débris du couvercle et du filtre d'une centrifugeuse Moulinex de type 202 (*Le Monde* du 27 septembre 1995). L'appareil, qui avait déjà provoqué d'autres accidents, avait été retiré du marché dès 1993 et la société Moulinex avait invité par voie de presse les utilisateurs à faire changer gratuitement le couvercle de leur appareil.

■ **BIZUTAGE : Plus de cinq cents élèves de l'école nationale supérieure des arts et métiers de Lille** ont formé un monôme, lundi 20 octobre de 21 à 23 heures, pour protester contre la fermeture de l'établissement décrétée le 14 octobre à la suite d'affaires de bizutage. « *L'usinage à l'Ensam n'a rien à voir avec le bizutage, le ministère de l'éducation nationale se trompe de cible* », ont déclaré les manifestants. – *(corresp.)*

■ **TERRORISME : l'avocate d'Illitch Ramirez Sanchez, dit « Carlos »,** a saisi la Cour de cassation pour obtenir le dessaisissement du juge d'instruction Jean-Louis Bruguière dans l'enquête sur l'attentat du drugstore Saint-Germain à Paris, en 1974. Me Isabelle Coutant-Peyre estime que le magistrat a failli à son devoir d'impartialité en manifestant son soutien à l'association SOS-Attentats, partie civile dans plusieurs des procédures qu'il instruit.

■ **JUSTICE : Philippe Brillault, maire (RPR) du Chesnay (Yvelines),** a été condamné, lundi 20 octobre, à huit mois de prison avec sursis et 50 000 francs d'amende pour corruption passive, par la 5e chambre du tribunal correctionnel de Versailles. Il lui était reproché d'avoir exigé de l'un de ses administrés le versement de 700 000 francs au centre communal d'action sociale de la ville contre la levée, par le conseil municipal, d'une réserve foncière rendant son terrain constructible. M. Brillault a décidé de faire appel. – (*Corresp.*)

■ **JUSTICE : le sénateur (UDF) du Morbihan Henri Le Breton a été condamné** à un an de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende pour « *abus de confiance* » et « *complicité de faux en écriture de com*merce », lundi 20 octobre, par le tribunal correctionnel de Paris.

■ **HARKIS : un petit-fils de harki, en grève de la faim** depuis une semaine à Peyrolles-en-Provence (Bouches-du-Rhône), a été hospitalisé, lundi 20 octobre, à l'hôpital d'Aix-en-Provence. Cinq personnes poursuivent encore le jeûne. Le même jour, à Fameck (Moselle), environ 150 personnes de la communauté harkie ont perturbé la visite de la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, et du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Jean-Pierre Masseret. Elles réclament, elles aussi, des aides spécifiques en matière d'emploi, de dette et d'aide aux veuves des anciens combattants.

■ **POLLUTION : l'exposition chronique** à des taux relativement faibles de pollution de l'air pourrait abréger l'espérance de vie d'une durée pouvant aller jusqu'à dix-huit mois, selon une étude publiée dans la revue mensuelle britannique *Occupational and Environmental Medicine.*

■ **ESCROQUERIE : Miguel Mellick, fils de l'ancien ministre socialiste Jacques Mellick,** a été mis en examen, lundi 20 octobre, pour faux, usage de faux, escroquerie et tentative d'escroquerie. Miguel Mellick, pharmacien à Béthune (Pas-de-Calais), est soupçonné d'avoir acheté des médicaments en Belgique et de les avoir revendus en y apposant des vignettes françaises.

# *Les écoutants du numéro vert Enfance maltraitée se mettent en grève*

**MARDI 21 OCTOBRE,** entre 13 heures et 17 heures, le standard du numéro vert de l'enfance maltraitée devait rester muet. Les écoutants du 119 sont en grève, pour marquer leur désaccord avec les orientations mises en œuvre par la direction du Service national d'accueil téléphonique pour l'enfance maltraitée (Snatem). Leur mouvement a lieu le jour de l'assemblée générale du Snatem, qui réunit des représentants de l'Etat et des conseils généraux, qui financent ce numéro vert.

Les salariés dénoncent une « *dérive technocratique* » incompatible avec leur mission. « *Nous refusons une politique d'entreprise trompeuse et pernicieuse à l'égard des enfants et des adultes qui nous font confiance depuis plus de sept ans* », expliquent-ils. Les relations avec la direction sont particulièrement tendues depuis qu'en mars, une note de service leur a imposé des résultats quantitatifs.

« *Dans l'intérêt du service,* indique cette note, *chaque chargé d'accueil téléphonique devra prendre au minimum une moyenne de 35 appels par plage de quatre heures (...).* [La direction] *prendra les mesures qui s'imposent pour sanctionner les écarts systématiques par rapport à la moyenne exigée.* »

« *Il est un devoir de désobéir à une telle injonction* », estiment les salariés. Certains jugent même « *ridicule* » de passer en moyenne sept minutes par appel, temps de rédaction d'un compte-rendu compris. « *Cela n'a aucun sens, surtout depuis l'affaire Dutroux et le lancement de la grande cause nationale sur l'enfance maltraitée. Nous traitons des cas de plus en plus lourds* », explique une psychologue. En 1994 déjà, la direction avait proposé qu'une partie de la prime annuelle versée aux écoutants soit calculée en fonction du nombre de signalements effectués. Les salariés avaient refusé ce système.

### HIATUS INITIAL

Annie Gaudière, directrice du Snatem, reconnaît pour sa part qu'« *il y a un problème de compréhension* ». « *Mais,* ajoute celle qui dirige le numéro vert depuis six ans, *ce hiatus existe depuis le démarrage du numéro vert. La majorité des écoutants sont des psychologues et des psychanalystes qui pensent devoir faire de la thérapie. Or nous ne pouvons faire de la prise en charge. Nous sommes chargés d'évaluer les appels, de les orienter et de les transmettre aux professionnels dans les départements qui, eux, sont chargés de la prise en charge.* »

Le numéro vert reçoit en moyenne aujourd'hui près de 3 000 appels par jour. Au printemps, alors que les affaires de pédophilie se multipliaient, près de 8 000 appels ont été enregistrés certaines journées. Seuls 450 sont traités chaque jour. « *Nous devons tenir compte des critiques,* estime Annie Gaudière. *Les gens nous disent : "Vous n'êtes jamais joignables". Il nous faut répondre à cette demande. D'autre part, nous avons observé de profondes disparités entre les écoutants, certains ne prenant que quelques appels par jour, d'autres, jusqu'à dix fois plus.* »

Jacques Baudot, président (UDF-FD) du conseil général de Meurthe-et-Moselle, soutient la directrice du SNATEM. « *La loi de 1989 qui a créé le numéro vert est claire,* indique celui qui préside l'assemblée générale du 21 octobre. *Les écoutants doivent faire du dépistage. Si certains refusent, nous avons alors deux solutions : soit nous modifions la loi, soit ils reconnaissent qu'ils se sont trompés d'employeur.* »

Les conseils généraux financent pour moitié le budget du numéro vert, qui devrait passer à 17,4 millions de francs (8,7 pour l'Etat ; 8,7 pour les départements) en 1998.

***Michèle Aulagnon***

# Les protestants vont commémorer en 1998 les 400 ans de l'édit de Nantes

**APRÈS** la commération par l'Eglise catholique, en 1996, du quinzième centenaire du baptême de Clovis, les protestants français, à leur tour – cette fois sans grand risque de polémiques –, vont remonter le temps et célébrer le souvenir d'un autre événement qui fut, pour eux, fondateur : celui de l'édit de Nantes, signé il y a exactement quatre siècles, en avril 1598, par le roi Henri IV.

A cette date, la France est épuisée par quarante années de guerre entre catholiques et protestants, qui ont fait quatre millions de victimes. L'édit de Nantes est signé après deux années de discussions entre les représentants du roi et ceux de l'organisation politique huguenote créée à la suite des massacres de la Saint-Barthélémy (1572). Ce document proclame une totale liberté de conscience, ouvre à tous, sans distinction d'appartenance religieuse, l'accès aux charges et fonctions et met fin aux guerres de religion. Hélas, qualifié de « *perpétuel et irrévocable* », l'édit de Nantes est révoqué par Louis XIV à Fontainebleau en 1685.

### « TOLÉRANCE RELIGIEUSE »

En décidant de célébrer le quatrième centenaire de cet événement, que l'historien Jean Baubérot qualifie de « *premier acte de tolérance religieuse dans un Etat centralisé* », la Fédération protestante de France n'entend pas ressasser le souvenir de pages parmi les plus tragiques de l'histoire de France, ni même faire claironner le « *cocorico huguenot* », comme a dit Jean Tartier, président de la Fédération protestante, jeudi 9 octobre.

Il s'agit, a-t-il poursuivi, d'« *actualiser* » la réflexion sur la liberté religieuse et la coexistence entre les religions dans un pays laïque comme la France. Un comité national a donc été mis en place. Sous le patronage de Jacques Chirac, présidé par Michel Rocard, il comprend des personnalités comme Jérôme Monod, Christian Peugeot, Jean Baubérot, Alain Duhamel, Pierre Chaunu, Suzanne Citron, Paul Ricœur, Théodore Monod, etc.

La principale des manifestations prévues aura lieu les 28 février et 1er mars 1998 au Palais des congrès à Paris, à l'initiative des deux hebdomadaires protestants *Réforme* et *Christianisme au vingtième siècle*. 3 500 personnes sont attendues pour débattre du thème « Foi et tolérance en France ». Les représentants des autres confessions seront associés à cette initiative. Le 18 février, une séance plus officielle est aussi prévue à l'Unesco en présence du président de la République. De nombreux colloques d'historiens sont enfin inscrits au programme.

A propos d'un passé moins lointain, le conseil de la Fédération protestante s'est aussi réjoui de la « *déclaration de repentance* » de l'épiscopat pour son attitude sous Vichy. Jean Tartier n'a pas nié les zones d'ombre, mais a rappelé que les protestants, à l'image du pasteur Marc Bœgner, alors président de la Fédération, avaient eu « *le courage de la protestation* ». Il se félicite de cet effort de « *réconciliation des mémoires* » engagé par l'Eglise catholique dans la perspective de l'an 2000 – le pape a récemment condamné en France les massacres de la Saint-Barthélémy –, mais il n'en a pas moins souhaité que Jean Paul II lève au plus tôt l'excommunication de 1521 contre Martin Luther.

***Henri Tincq***

LeMonde Job: WMQ2210--0013-0 WAS LMQ2210-13 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 10:28 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0711 Lcp:196 CMYK



# L'Etat s'engage pour huit projets de transports en commun en site propre

## Jean-Claude Gayssot annonce la réalisation de 120 kilomètres de liaisons nouvelles de tramway ou de bus à Nantes, Brest, Rennes, Maubeuge, Lyon, Valenciennes, Bordeaux et Saint-Denis de la Réunion. Le ministre de l'équipement veut donner un « coup de fouet » aux transports collectifs

**LE PROJET DE LOI** de finances 1998 du ministère des transports marquait déjà un premier infléchissement des priorités en accordant un bonus de quelque 10 % aux autorisations de programme concernant les transports collectifs en site propre en province. L'enveloppe de crédit est en effet passée, d'un budget à l'autre, de 581 millions de francs à 646 millions de francs (*Le Monde* du 26 septembre).

Un geste beaucoup plus significatif vient d'être accompli par Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, au lendemain de la journée du transport public, jeudi 16 octobre, qui a connu une médiatisation particulièrement forte. C'est d'ailleurs au cours de cette journée qu'un sondage de la Sofres a montré que deux tiers des Français sont désormais convaincus que la circulation automobile devra reculer en ville pour faire plus de place aux transports publics (*Le Monde* du 17 octobre). M. Gayssot a en effet annoncé que l'Etat s'engageait pour la réalisation d'environ 120 kilomètres de liaisons en site propre.

Le détail des projets concerne huit villes :

● **A Nantes,** création de la ligne 3 du tramway sur une longueur d'environ 10 kilomètres (coût estimé : 1,3 milliard de francs) et extension de la ligne 1.

● **A Rennes,** création d'un axe est-ouest de bus en site propre sur environ 7 kilomètres (coût estimé : 250 millions de francs).

● **A Brest,** modernisation de la desserte avec notamment le passage en site propre de plusieurs lignes de bus sur 8,5 kilomètres dont 2,4 kilomètres en site propre intégral (coût estimé : 120 millions de francs).

● **A Maubeuge,** création d'un site propre de bus sur 7,5 kilomètres (coût estimé : 280 millions de francs).

● **A Saint-Denis de la Réunion,** création d'un site propre de bus sur 5,5 kilomètres (coût estimé : 250 millions de francs).

● **A Bordeaux,** création d'une ligne de tramway sur tout ou partie d'un parcours de 22 kilomètres (coût total estimé : 3 milliards de francs).

● **A Valenciennes,** création d'une ligne de tramway sur tout ou partie d'un parcours de 11 kilomètres (coût total estimé : 1,2 milliard de francs).

● **A Lyon,** création de deux lignes de tramway, Perrache - La Doua et Perrache - Bron-Parilly sur une vingtaine de kilomètres (coût estimé : 1,5 milliard de francs).

La « prise en considération » de ces programmes d'équipement constitue une étape décisive car elle permet aux collectivités territoriales concernées de parachever le financement d'un projet qu'elles ont déjà précisément défini et de passer à la phase de réalisation. La décision de l'Etat est irréversible. Elle ne se traduit cependant pas par un engagement financier immédiat et ce n'est que sur les exercices à venir – de 1999 à 2002, vraisemblablement, – que le déblocage des fonds *(lire ci-contre)* interviendra. Presque simultanément au premier coup de pioche.

Pour prendre la mesure de l'effort consenti par l'Etat, il faut savoir que sur les trente derniers mois trois projets seulement avaient été « pris en considération », même s'il s'agissait de programmes importants : la première ligne de tramway de Montpellier, la première ligne de tramway d'Orléans et la deuxième ligne de tramway de Strasbourg, soit au total près de 40 kilomètres de lignes. Depuis le changement de majorité, M. Gayssot a déjà pris en considération le projet de bus guidé de Caen (sur 14 kilomètres).

Les esprits malicieux observeront qu'aucune municipalité communiste ne figure parmi les heureux bénéficiaires de la manne gouvernementale mais qu'en revanche la ville de Brest, où des réductions d'effectifs annoncées dans les arsenaux alourdissent considérablement le climat social (*Le Monde* du 14 octobre) et où doit se tenir le prochain congrès du Parti socialiste, constitue la seule surprise de ce plan de développement puisqu'elle ne figurait pas dans le tableau de bord du ministère.

***Robert Belleret***

### *L'Etat préfère le « léger »*

**L'importance de la participation de l'Etat au financement des créations ou des extensions de lignes de transports en commun varie sensiblement selon la nature des projets et est indirectement proportionnelle à la « lourdeur » des équipements choisis. Les infrastructures légères, donc moins coûteuses, sont favorisées. Ainsi, un projet de ligne de bus en site propre pourra être pris en charge à hauteur de 40 %, un tramway sur pneu pourra bénéficier de 35 % de participation de l'Etat ; pour un tramway sur rail, ce pourcentage tombe à 30 % ; pour une ligne aérienne de métro, à 25 % et pour un ligne de métro classique, la participation sera limitée à 20 %.**

**L'époque des grands équipements structurants – sans doute indispensables dans les plus grandes agglomérations mais « dévoreurs » de budget – semble dépassée et les aménagements de surface ont désormais le vent en poupe. Le grand retour du tramway, sur rails ou sur pneus, au cœur de tant de villes française constitue une surprise de taille dans le paysage urbain de cette fin de siècle.**

### *Spectaculaire progression du vélo à Paris*

**Au cours d'un débat du Conseil de Paris consacré à la propreté de la ville, lundi 20 octobre, le maire, Jean Tiberi, a indiqué que la part des déplacements en vélo a fortement augmenté dans la capitale. Elle est passée de 1 % avant l'ouverture des pistes cyclables en juin 1996, à plus de 5 % en septembre 1997. Cette augmentation est comparable à celle que l'on observe dans toutes les villes qui s'équipent de pistes cyclables. Le 1er octobre, jour de mise en œuvre à Paris de la circulation alternée pour cause de pollution, ce taux a atteint 7,3 %. La municipalité a l'intention d'installer une cinquantaine de kilomètres de pistes cyclables supplémentaires.**

## Mme Voynet veut renforcer le rôle des agglomérations et des « pays »

**DOMINIQUE VOYNET,** ministre (Verts) de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a évoqué devant la commission des affaires économiques du Sénat le projet de loi destiné à réviser la loi Pasqua d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire de 1995. Ce projet doit être déposé au Parlement début 1998.

Selon le bulletin des commissions diffusé lundi 21 octobre et rendant compte de cette audition, qui a eu lieu le 15 octobre, Mme Voynet a affirmé en substance : de nombreux textes d'application manquent à l'appel, le pari de maîtrise cohérente du développement du territoire s'est avéré vain, beaucoup reste à faire pour la simplification des structures intercommunales et peu de moyens financiers sont venus augmenter les fonds prévus par la loi. La ministre a jugé le texte de Charles Pasqua inadapté car se fondant sur le postulat d'une France fracturée entre la désertification des campagnes et l'hyperconcentration de ses agglomérations, sans prendre en compte l'impact de la globalisation de l'économie sur l'organisation spatiale du territoire.

Mme Voynet a indiqué que le futur texte avait trois objectifs : une politique d'aménagement du territoire durable, en cohérence avec les besoins réels des habitants notamment en matière de transports ; une politique ambitieuse sur l'avenir des villes et l'accès équitable de tous aux équipements et aux services publics ; l'entretien et la réhabilitation de l'espace rural. La ministre veut mettre en place des *« schémas de service »* notamment dans le domaine des transports, de la consolidation de la politique des « pays » et l'affirmation du rôle des agglomérations en les dotant de compétences et d'instruments adéquats. Mme Voynet a annoncé la réunion d'un comité interministériel de l'aménagement du territoire en novembre ainsi que l'adaptation des schémas régionaux avant la fin 1998, afin que les contrats de plan Etats-régions puissent être négociés en 1999.

La ministre a également évoqué l'avenir de Superphénix, pour juger souhaitable que le surgénérateur connaisse une reconversion industrielle le confirmant dans sa vocation initiale de producteur d'électricité. Dans l'entourage de la ministre, on précise que l'une des hypothèses envisagées est la transformation de Superphénix en centrale thermique au gaz.

## Le tunnel de Toulon sera achevé en 2001

**TOULON**
*de notre correspondant*

Toulon sortira du tunnel, mais pas avant 2001. C'est ce qui ressort d'une réunion de synthèse qui s'est tenue en préfecture du Var, lundi 20 octobre, en présence des cofinanceurs du projet : Etat (27,5 %), région (27,5 %), conseil général du Var (22,5 %) et ville de Toulon (22,5 %). Une concertation préparatoire s'était déroulée le 22 septembre 1996 en préfecture de région à Marseille en vue de trouver un compromis pour la reprise des travaux, le surcoût consécutif à l'effondrement accidentel de l'ouvrage, en mars 1996, étant évalué à 491 millions de francs pour un chantier initialement évalué à 1,5 milliard de francs.

Les collectivités impliquées dans cette réalisation étaient alors prêtes à s'engager à assumer une partie de cet effort financier sous certaines conditions. Ainsi, Hubert Falco, président du conseil général du Var, ne souhaitait s'investir qu'en échange d'une participation financière de l'Etat à la desserte liée au désenclavement routier du golfe de Saint-Tropez et à l'inscription du TCSP (transport en commun en site propre) de l'agglomération toulonnaise au futur contrat de plan. Le préfet du Var, Hubert Fournier, a donné satisfaction au président de l'assemblée départementale, l'assurant que les travaux routiers, auxquels le conseil général participera à hauteur de 30 % du financement, pourront démarrer dès 1999 avec l'aide de l'Etat.

Si certains travaux préliminaires de remise en chantier ont été engagés dès le mois de juillet, la reprise de l'excavation proprement dite ne se fera qu'en novembre. Quant à savoir si le deuxième tube de cette traversée souterraine sera creusé dès que le premier sera livré, il semble que la question ne soit pas encore à l'ordre du jour, cet ouvrage pourtant indispensable ne pouvant être engagé, selon le représentant de l'Etat, qu'après étude du bilan technique et financier du premier tube. Celui-ci, qui devrait être prêt en 2001, pourra canaliser 30 000 à 40 000 véhicules/jour, laissant alors à Toulon un flux de 70 000 véhicules, celui-là même qui motivait la construction de la traversée souterraine en 1991...

***José Lenzini***

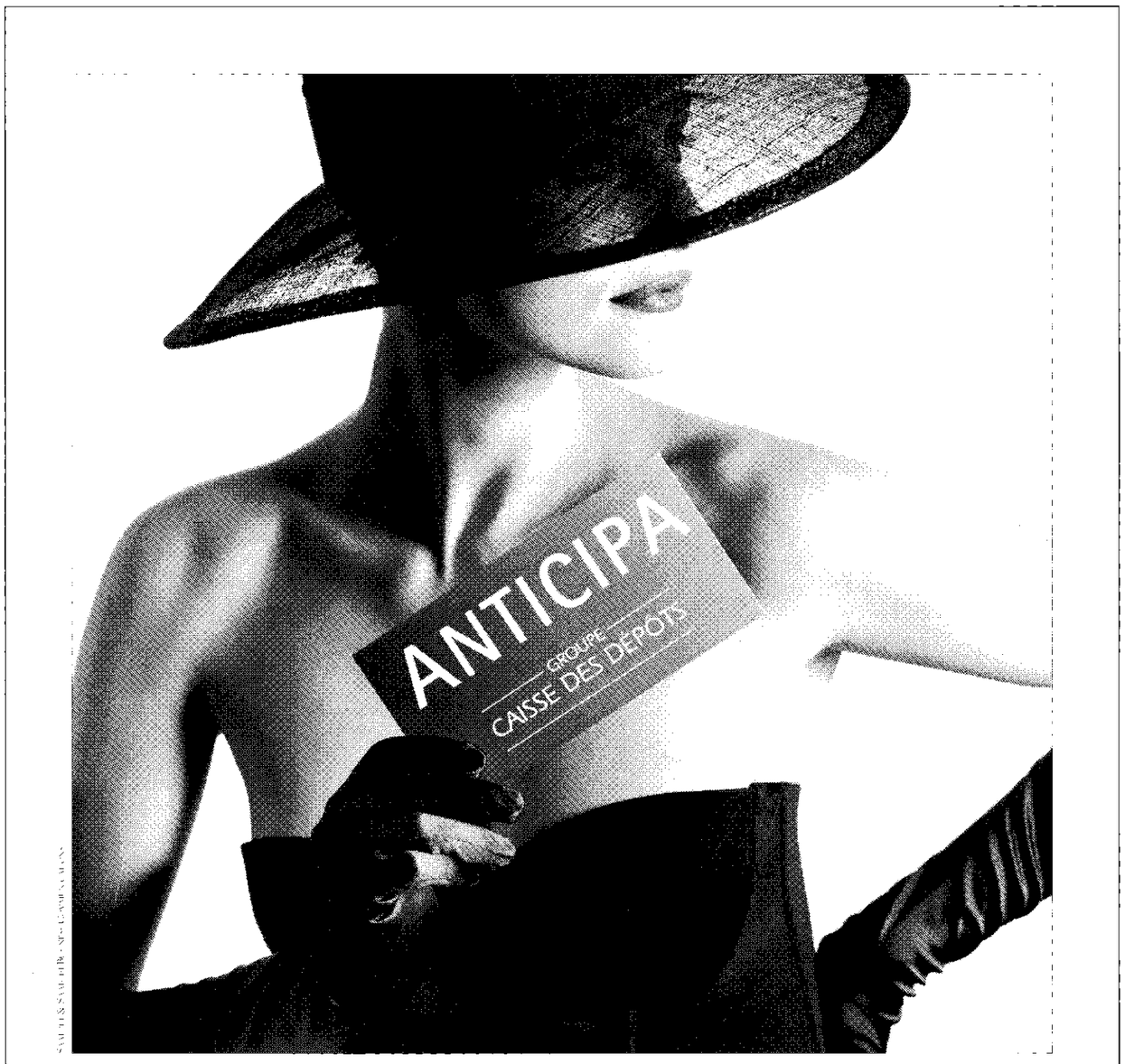


Nous n'avons pas attendu
que la retraite et l'épargne d'entreprise
soient à la mode pour vous offrir des produits
qui défient le temps.

En matière de retraite collective et d'épargne salariale, le temps est la vraie mesure des choses. Depuis 30 ans, au-delà des modes, les solutions fédérées au sein d'Anticipa Groupe Caisse des dépôts ont permis de perfectionner la gestion de l'épargne salariale et de la retraite collective.

ANTICIPA
GROUPE
CAISSE DES DÉPÔTS

En privilégiant sur le long terme, la rentabilité et la sécurité, la transparence et la souplesse, Anticipa Groupe Caisse des dépôts est pour vous l'interlocuteur retraite et épargne d'entreprise qui s'impose. Appelez Anticipa Groupe Caisse des dépôts au 01 41 98 56 56.

**A qui d'autre parler retraite et épargne d'entreprise ?**

LeMonde Job: WMQ2210--0014-0 WAS LMQ2210-14 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 08:52 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0712 Lcp:196 CMYK





# Romano Prodi, réconciliateur de l'Italie

GERMOGLI/CONTRASTO - REA

**Rescapé de la crise politique italienne provoquée par le « lâchage » des communistes, Romano Prodi a retrouvé son siège de président du conseil. Surnommé le « Delors italien », ce démocrate-chrétien rassembleur, proche de ses compatriotes et fidèle à ses convictions, entend confirmer le cap résolument européen qu'il a fixé à son pays**

DANS son bureau du palais Chigi, siège du gouvernement, Romano Prodi a beaucoup téléphoné, mardi matin 14 octobre. Les premiers coups de fil furent pour Jacques Chirac et Lionel Jospin afin de leur faire connaître la bonne nouvelle : la crise était finie. Puis ce fut au tour du chancelier Helmut Kohl, de Tony Blair, de José Maria Aznar, d'Antonio Guterres, de Valéry Giscard d'Estaing, et même de Benyamin Nétanyahou. *« Cela me fait plaisir,* a expliqué le président du conseil italien, *que les collègues étrangers aient exprimé leur énorme satisfaction de voir que l'Italie est de nouveau prête pour l'Europe. »*

Content, Romano Prodi l'était véritablement et c'est donc tout naturellement qu'il a téléphoné à ses homologues pour leur faire part de l'accord passé avec les néo-communistes et de son retour aux affaires. La mort dans l'âme, il avait été contraint de donner sa démission, jeudi 9 octobre, après avoir constaté qu'il ne disposait plus d'une majorité suffisante pour gouverner à la suite du « lâchage » de Fausto Bertinotti, secrétaire de Rifondazione comunista.

Après 514 jours à la tête du gouvernement, ce départ précipité avait laissé un goût amer au *« professore »*. Il allait, certes, retrouver ses étudiants avec le sentiment d'avoir fait l'impossible pour éviter la rupture et avec la sensation du devoir accompli. Mais quel dommage de devoir partir alors que le but était pratiquement atteint ! Que les trois « R », qu'il s'était fixés pour objectifs étaient sur le point de devenir une réalité : *risanamento, riforme* et *ripresa* (assainissement, réformes et reprise). Devoir tout arrêter au moment où l'on s'apprête à franchir un seuil laisse forcément un goût d'inachevé.

Ce sentiment, Romano Prodi se garde bien de l'afficher. Il n'est pas de ceux qui confient publiquement leurs états d'âme. Lorsqu'il a compris qu'il devrait rentrer chez lui, il s'est simplement pris la tête dans les mains sur les bancs du gouvernement à l'Assemblée. Pour Pierluigi Bersani, ministre de l'industrie, le président du conseil n'est pas *« homme à s'accrocher coûte que coûte à son fauteuil »*, mais, malgré tout, il est des décrochages qui coûtent. *« Je ne suis pas une girouette »*, a-t-il seulement susurré et *« je me sens comme un amant trahi »*.

La constance, la parole donnée et la ténacité ont toujours été les points forts de cet homme à l'allure débonnaire, pour qui la fidélité à des conceptions clairement exprimées a valeur de dogme. Se réfugiant derrière un sourire jovial et ses lunettes de myope, il ne se laisse jamais piéger par les questions embarrassantes et explique inlassablement sa vision des choses avec le bon sens qui le caractérise.

BAPTISÉ *« mortadelle à visage humain »* par ses adversaires ou encore *« tête carrée »*, Romano Prodi ne s'offusque pas, ne se met jamais en colère. Il continue son chemin dans la direction qu'il a tracée, ses yeux plissés de bouddha placide toujours fixés sur le cap. « Romano aura cinq ans en l'an 2001 », avait titré l'hebdomadaire *Panorama* après la victoire historique de la gauche aux élections du 21 avril 1996, prédisant ainsi une vie exceptionnellement longue au nouveau chef de gouvernement alors que le pays en a connu cinquante-quatre depuis 1945, soit une moyenne d'un tous les huit mois. Pourquoi ce petit homme qui ne paie pas de mine, ce *« technicien prêté à la politique »*, selon sa propre formule, ce néophyte qui n'avait comme expérience en la matière qu'un siège de conseiller municipal démocrate-chrétien en 1964, pourrait-il battre tous les records de longévité ? Pourquoi lui, qui n'a pour le moment affronté qu'un seul scrutin, qui n'est pas un beau parleur et qui, même s'il a appris à être à l'aise à la télévision, n'a rien d'une bête électorale ?

D'emblée, les médias l'avaient qualifié d'*« anti-Berlusconi »*. Face au marketing redoutable du magnat de la presse, il est venu, modeste, l'air timide, de sa chère Emilie-Romagne en disant : *« Moi, je suis contre personne. Je suis simplement venu aider à reconstruire ce pays. »* Il a choisi de faire campagne à contre-courant, dans un autobus aménagé avec lequel il a sillonné la péninsule pendant quatorze mois, pour être à l'écoute des gens. Un porte-à-porte méthodique pour connaître les réalités, les revendications, les grands et les petits problèmes de tout un chacun. Ce qu'il appelle *« libérer les idées »*.

Au début, personne n'a vraiment cru à celui qui apparaissait comme un dilettante égaré dans les campagnes pour sa tournée des « cent villes » avec pour devise *« Romano Prodi, pour l'Italie que nous voulons »*. Cette Italie qu'il souhaite *« accompagner vers le troisième millénaire »*, il en prend le pouls dans toutes ses artères afin de connaître la couleur du sang qui y circule. Parce qu'aussi, *« l'Italie a besoin d'affection »*. Plus de la moitié des Italiens affirment ne pas le connaître. *« Cela veut dire que l'autre moitié me connaît. Pour un type comme moi, c'est déjà remarquable »*, répond-il du tac au tac.

Romano Prodi est avant tout un grand commis de l'Etat, un économiste sérieux et tranquille, amoureux de sa ville, Bologne, proche de sa famille et appréciant les plaisirs simples. *« Casa, chiesa e bicicletta »* : la formule est un peu lapidaire, mais il est vrai que Romano Prodi est un catholique fervent, un adepte fidèle de la bicyclette et que sa famille est un point d'ancrage important. Ce fils d'ingénieur, né près de Reggio Emilia le 9 août 1939, a sept frères et sœurs avec lesquels il passe ses vacances dans la grande bâtisse familiale des Apennins. Marié, père de deux garçons, il a fait ses études à Milan, puis à la London School of Economics, avant de se rendre à Harvard en tant que *« visiting professor »*.

*« Il professore »* ne commence véritablement à se frotter à la politique que lorsqu'il est, pendant cinq mois, en 1978-1979, ministre de l'industrie dans le cabinet de Giulio Andreotti. Appelé à présider l'IRI (Institut pour la reconstruction industrielle) en 1982, c'est à ce poste de gérant du plus important conglomérat industriel italien qu'il se fera la main aux affaires publiques et fera valoir ses qualités de redresseur. En sept ans, le monstre étatique qui ne cessait de perdre de l'argent finit par en gagner, passant de plus de 3 000 milliards de lires de pertes à 1 260 milliards de bénéfices. Romano Prodi a si bien réussi qu'on le rappelle en 1993. Cette fois, il sera contraint de dégraisser la trop lourde machine en privatisant.

Ces années passées au contact d'une réalité difficile lui donnent des idées sur la manière dont il faut réformer le pays. Il les publie dans la revue *Micromega*, en août 1994. Ce sera le déclic. *« Je n'ai pas levé le petit doigt. Lorsque j'ai vu que, de toutes parts – j'entends : de la gauche et surtout du centre « non berlusconien » –, arrivaient les sollicitations pour me pousser en politique, alors je me suis décidé. Non par calcul tactique, mais parce que j'ai pensé que l'alternance était enfin possible en Italie. Berlusconi a eu le mérite de « décongeler » la droite ; moi, je voulais « décongeler » la gauche. »*

COMMENT procéder ? Il était évident que le PDS (Parti de la gauche démocratique), dont le symbole est pourtant le chêne, n'était pas assez fort pour résister à la droite. Il fallait y ajouter tous *« les buissons alentour »* parce que *« les arbres, comme les hommes, peuvent vivre ensemble s'ils trouvent un terrain commun »*. C'est ainsi qu'est née la coalition de l'Olivier, afin d'opposer un pôle d'une force égale à celui de la droite, le Pôle des libertés. Le fameux bipolarisme cher à Romano Prodi a donc été lancé. Parce qu'il est, selon lui, l'unique remède à la fragmentation des partis qui, au temps de la démocratie chrétienne, ont fait valser les gouvernements en fonction des retournements d'alliances.

*« Ce professeur paisible, civil, sympathique et compétent »*, selon la définition de Massimo D'Alema, secrétaire du PDS, fera donc parfaitement l'affaire en tant que fédérateur des forces de gauche et du centre-gauche. *« Imbécile utile »*, *« cheval de Troie du grand capitalisme »*, ont lancé ses détracteurs contre cette « force tranquille » qui dit que le vélo est *« le seul sport qui permette d'aller à son propre rythme »*. Son moteur, c'est un choix qui répond à deux ingrédients essentiels : *« Le cerveau et la solidarité. Le cerveau parce que le développement est lié à l'homme, et la solidarité parce que seuls vont de l'avant les pays qui savent mettre ensemble leurs forces pour un but commun. »* Dans ces conditions, il n'est pas besoin de formules racoleuses pour attirer l'électeur. *« La politique, c'est plus un problème de contenu que de slogans. »* Pour lui, Silvio Berlusconi est un marchand du temple, un camelot *« qui a semé beaucoup de rêves sans peut-être connaître la tristesse des gens »*.

> « Je me suis décidé [à entrer en politique] non par calcul tactique, mais parce que j'ai pensé que l'alternance était enfin possible en Italie. Berlusconi a eu le mérite de " décongeler " la droite ; moi, je voulais " décongeler " la gauche »

Romano Prodi sait quelquefois avoir la dent dure et le sens de l'humour. Il a vite appris l'art du sarcasme et de la rhétorique. Mélange rassurant de modération, de fermeté et de convictions, on a dit qu'il était un homme du passé, un démocrate-chrétien attardé, pétri de catholicisme social dont le modèle était Giuseppe Dossetti, le fondateur du courant de gauche au sein de la démocratie chrétienne, lequel a fini par rentrer dans les ordres. *« Chrétien, je le suis profondément,* reconnaît-il, *mais ces dernières années, il était difficile de trouver quelqu'un qui vous inspire vraiment. »* Excepté Jacques Delors, qui *« peut être une source d'inspiration en raison de sa culture chrétienne et par la force et l'équilibre de son parcours »*.

Le *« Delors italien »*, comme il a été surnommé, a, lui, relevé le défi et s'est engagé jusqu'au bout. Sans renier sa filiation de démocrate-chrétien, sans renoncer jamais aux valeurs qui sous-tendent son action, ce *« recyclé »* de la première République, comme l'ont épinglé ses opposants, parvient à devenir le point de ralliement de l'Olivier et à insuffler ses élans et sa rigueur. Lorsqu'en décembre 1995 il présente, à Rome, ses 88 thèses, Romano Prodi ne cache à personne que des sacrifices seront nécessaires. Que, pendant dix-huit mois, les Italiens devront se serrer la ceinture. *« Nous ne vendons pas des illusions ou des rêves, mais nous proposons des actions possibles, compatibles entre elles, (...) parce que la société italienne n'est plus disposée à croire à la démagogie incohérente de la droite, aux vendeurs ambulants de prospérité. »*

Sans cesse, il enfonce le clou de la rigueur, du redressement indispensable, des efforts à faire. *« Il n'est pas possible d'avoir le tonneau plein et la femme ivre, de pouvoir aller à la messe et de rester chez soi »*, rabâche-t-il en usant de proverbes locaux. *« Le Temps des choix »*, titre de l'un de ses livres, est venu. Le premier de ces choix, c'est l'Europe. Tout pour la monnaie unique, mais pas seulement elle puisque, qu'on le veuille ou non, il faut assainir les finances publiques. C'est une obligation. Comme un artisan consciencieux, méthodiquement, patiemment, il s'attelle à son ouvrage, ne masquant rien, expliquant tout. Et ça passe ! Les Italiens le suivent sans grogner. Parce qu'il a convaincu, parce qu'il sait convaincre par sa spontanéité, sa simplicité, en utilisant le langage de tous les jours.

La grande force de cet Italien moyen devenu pourfendeur des belles phrases et des romances politiques est, en effet, cette étonnante simplicité. Le dimanche, il redevient comme tout le monde, un citoyen qui va à la messe, fait du jogging, du vélo et reçoit ses amis autour d'une bonne table, dans cette Emilie-Romagne accueillante et souriante. A Bologne « la rouge », le fondateur du centre d'études Nomisma, cet homme sans prétentions, fait figure de symbole de la réconciliation dans un pays figé par cinquante ans de démocratie chrétienne et arc-bouté par autant d'années de lutte contre l'épouvantail communiste. Visage rassurant, il relèvera le défi impossible et établira le trait d'union qui fera triompher la gauche. En établissant le consensus, le compromis indispensable, ce politicien atypique sera finalement le sésame.

Pourquoi ? Parce qu'il est un homme de parole qui, dès le départ, a dit : *« Je suis descendu sur le terrain pour construire et non pour détruire »*. Un exemple de la fidélité à ses engagements : il a à peine quitté ses fonctions de président de l'IRI qu'il s'en va à vélo, avec quatre amis, jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle. Plus de huit cents kilomètres pour exaucer un vœu. Après la chute du gouvernement de Silvio Berlusconi, son nom avait déja été avancé par le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, afin de trouver une solution à la crise. *« Scalfaro m'a utilisé comme un chien de garde en disant : "Si vous ne vous mettez pas d'accord, je lâche Prodi pour qu'il montre les dents." »* Il ne sera lâché que plus tard, après l'intermède du gouvernement de Lamberto Dini. Depuis, on a pu constater que sa dentition était effectivement solide.

***Michel Bôle-Richard***

LeMonde Job: WMQ2210--0015-0 WAS LMQ2210-15 Op.: XX Rev.: 21-10-97 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:21,14, Base : LMQPAG 49Fap:99 N°:0713 Lcp:196 CMYK



# Sus aux frotteurs de parquets !

***par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française***

**SOUDAIN,** s'allument des brasiers. La question s'enfle, envahit les magazines : « A quoi bon les frotteurs de parquets ? » Les sondages pleuvent, forcément contre. Les ouvrages s'empilent. Les tribunes s'entrecroisent. Débats et colloques vont au fond des choses, avec les causeurs en place. L'aube du millénaire s'annonce... « Faux problème », tranche bientôt un dissonant de service. Quelqu'un, quelque part, siffle la fin de partie. *Exeunt* les frotteurs de parquets. Faites entrer les vendeurs de peaux d'ours. Faut-il les brûler, ceux-là aussi ? Le rite reprend. Jusqu'à la prochaine curée. On ne voit ça qu'en France ! (Chanson).

Champions des boucs à occire : les *intellos.* Parbleu ! Ils sont maîtres des définitions et des anathèmes. Ils fournissent ensemble la bête et le couteau. Ils aiment le sang d'encre. Préposés aux choses vagues, jamais en reste d'une explication, ils excellent dans l'autodénigrement comme dans l'autoglorification, autarciques en diable. Quand la France décolonisait (années 60) ou débloquait (années 70), on les a discrédités comme « chers professeurs », « en chaise longue », sous-Sartre, toujours dans l'erreur, irresponsables cosmopolites, etc. S'ils se taisaient (années 80), haro sur leur silence ! Toujours privilégiés, toujours tort.

Placé sous le signe de la repentance à tout-va et de la cendre sur la tête, l'automne 1997 a vu renaître le psychodrame anti-intellos. Prétexte paradoxal : les as du concept ont payé pour les cinéastes (à propos des sans-papiers). Ils étaient plutôt en retrait, sur l'immigration, partagés, déchirés (une de leurs postures chères). Mais ils ont l'habitude des castagnes. Ils fournissent rétaires et myrmidons. Du sûr, question spectacle : le *hollyday on ice* du débat d'idées.

Je ne juge pas les livres parus cet automne ; je constate ce qui ressemble à un tir groupé. Préparation d'artillerie : les anciens maîtres à penser, eux au moins, avaient prise sur leur temps, tels Zola, Barrès, Gide ou Sartre (*Le Siècle des intellectuels,* Michel Winock, Seuil), Gide en particulier *(André Gide,* Pierre Lepape, Seuil) ; aux yeux (jaloux ?) des Américains, nos théoriciens de pointe en sciences molles causeraient sciences dures sans savoir (*Les Imposteurs,* Alan Sokal, Odile Jacob).

Après quoi, les frappes rapprochées contre la caste maudite pouvaient commencer. L'artiste, cet insoumis subventionné, est-il au dessus des lois et du jugement ? (*La responsabilité de l'artiste,* Jean Clair, Gallimard). Si le hideux populisme prospère, ne serait-ce pas la faute aux élites, ce nouvel avatar moche de l'intellectuel, mâtiné de décideur ? (*La faute aux élites,* Jacques Julliard, Gallimard).

Pour ses dix ans, la revue *Lignes* ne pouvait pas être absente de l'automassacre. Elle a demandé aux intéressés de se définir eux-mêmes, de se détrôner tout seuls, avec liberté de ne pas répondre à la question, en toute subjectivité (Balibar, Debray, Deguy, Derrida, un sacré plateau !). Ils n'ont pas lésiné. Pan dans la problématique emblématique ! Des généralistes, nous ? Allons donc ! Retour au champ circonscrit, à l'humble chercheur spécifique. Finie la race cossarde des signeurs... de pétitions et des universalistes de sunlights ! Dans le même temps, un des narcisses notoires du clan finissait justement par se sentir mal dans sa marionnette de star (*Comédie,* de Bernard-Henry Lévy, Grasset).

Les exclus du savoir et du crachoir applaudissent à ce *sepuku* collectif d'un petit monde réputé caviar et ringard. Grands profiteurs du carnage : les adaptés modernitaires, les millénaristes à l'aise dans leurs sicav – que les investisseurs réquisitionnent une bonne fois la Sorbonne, et youpee !

Pourtant ! Contre la soumission de la démocratie à la Bourse, de l'utopie au pragmatisme des puissants et de la culture européenne à l'impérialisme américain, contre le tout-marché exploiteur et corrupteur, contre la déglingue aliénante du langage (*La Parole manipulée,* de Philippe Breton, La Découverte), jamais on a eu autant besoin... des frotteurs de parquets !

## Quotidien *par Cardon*

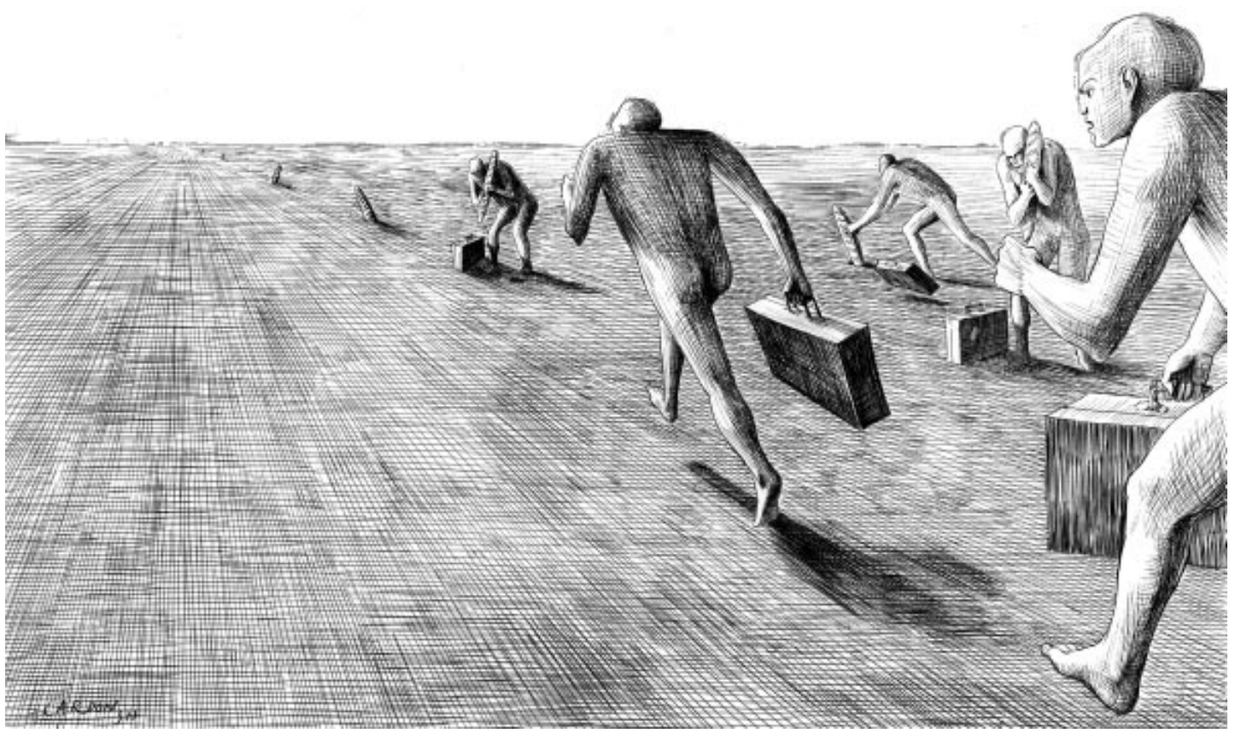

# Lionel Jospin mange son pain blanc budgétaire

***Suite de la première page***

La deuxième réforme qui pourrait se révéler « budgétivore » est celle des 35 heures car, à terme, elle coûtera beaucoup plus que les 3 milliards de francs prévus pour 1998. Or le gouvernement n'a pas encore clairement fait connaître son plan budgétaire. On sait maintenant que, pour les entreprises qui réduiront le temps de travail de 10 % et qui augmenteront leurs effectifs de 6 %, l'Etat financera un abattement de charges sociales qui pourrait atteindre 9 000 francs par salarié en 1998, puis 1 000 francs de moins chaque année suivante, pour atteindre 5 000 francs en 2002 *(lire page 8).*

D'où viendront les crédits nécessaires ? Deux scénarios sont concevables. Dans le meilleur des cas, la réforme stimulera des créations d'emplois, et les finances publiques, d'abord mises à contribution, en tireront bénéfice. A un détail près, qui a son importance : c'est l'Etat qui paiera initialement et ce sont, ultérieurement, les régimes de protection sociale qui en tireront profit, grâce à un accroissement du nombre des cotisants. Des simulations de la direction de la prévision font ainsi apparaître que la réforme s'autofinancerait et pourrait même dégager des excédents à hauteur de 6 milliards de francs en l'an 2000 et 12 milliards en 2001. Dans l'esprit du gouvernement, l'aide publique devra donc être assortie d'une sorte de clause de retour à meilleure fortune, de sorte que les régimes sociaux rétrocèdent à l'Etat les excédents futurs. Les partenaires sociaux l'accepteront-ils ? En décembre 1996, les gestionnaires de l'assurance-chômage avaient préféré se partager le magot des excédents dégagés par ce régime...

Là encore, il y a donc un pari : l'Etat va engager de fortes dépenses, sans que l'on sache encore précisément dans quelles conditions budgétaires. Dans le pire des cas, si le plan échoue, la question ne se discute même pas : si la réforme ne fait pas reculer fortement le chômage, les finances publiques risquent d'en être ébranlées.

Parmi les mesures permettant de *« boucler »* le projet de budget pour 1998, M. Jospin, comme l'avait fait avant lui Alain Juppé, a pu décider des restrictions de crédits militaires, sans toucher aux grands équilibres de la loi de programmation. Cependant, dans ce domaine, il arrivera un temps où il ne sera plus possible de différer certains financements ni d'étaler dans le temps les grands programmes d'équipement militaire ; c'est le principe même de certains de ces programmes qu'il faudra confirmer ou infirmer. Or, de l'avis des spécialistes, c'est dès le budget de 1999 que le choix devra être fait. Il sera politiquement difficile, parce que le chef de l'Etat a son mot à dire, mais aussi budgétairement complexe, car l'arrêt d'un grand programme n'est pas synonyme d'économie. C'est même l'inverse : toute restructuration industrielle pèse dans un premier temps lourdement sur les finances publiques.

### COMPTABILITÉ DE CAISSE

L'« audit » réalisé en juillet par les deux magistrats de la Cour des comptes a donc pu donner une idée trompeuse sur les difficultés budgétaires à venir, en suggérant que la France avait seulement à réduire ses déficits de 0,5 à 0,7 point de produit intérieur brut pour respecter les critères de Maastricht. En réalité, l'équation budgétaire des prochaines années est autrement plus complexe. Elle l'est d'autant plus que cet audit s'est curieusement borné à reprendre à son compte des évaluations de déficits déjà largement connues, sans pousser plus loin ses investigations.

Il faut, en effet, avoir à l'esprit que les comptes publics ne donnent qu'une idée très approximative de la réalité. Le budget de l'Etat est une sorte de comptabilité de caisse, – identique, dans son principe, à celle d'une petite épicerie de village –, avec les entrées et les sorties apparentes, mais sans la moindre mention de ce que les experts appellent le « hors-bilan ». Un seul exemple donne la mesure du problème : l'Etat ne « provisionne » pas dans ses comptes les retraites qu'il va devoir verser à ses agents dans les vingt ou trente années suivantes.

Or, sans même évoquer cet aspect des choses, le « hors-bilan », dans le cas de la France, c'est-à-dire ce qui n'apparaît officiellement nulle part – ni dans les chiffres du déficit budgétaire ni dans ceux de la dette –, est considérable. Quelles seront les conséquences sur les finances publiques des « sinistres » du Crédit lyonnais, du Comptoir des entrepreneurs, du GAN-CIC ou, encore, du Crédit foncier ? En apparence, la question n'a pas de sens, puisque certaines de ces entreprises publiques cèdent des actifs pour apurer leurs pertes passées, tandis que d'autres peuvent compter sur les privatisations pour obtenir des dotations en capital ; mais, au bout du compte, de combien de dizaines de milliards de francs, voire de centaines, la France se sera-t-elle appauvrie ? Curieusement, on ne dispose sur ce point d'aucune estimation officielle.

Le gouvernement peut donc se réjouir d'être parvenu à boucler sans trop de peine son budget de 1998. Il reste que la politique budgétaire est encore sous très forte contrainte et que la crise des finances publiques dépasse, de très loin, le simple aspect comptable des choses...

***Laurent Mauduit***

## RECTIFICATIF

### ARMES

La société américaine Colt, candidate au rachat de la Fabrique d'armes d'Herstal (*Le Monde* du 25 septembre) n'a aucun lien capitalistique avec l'Irak.

**Le Monde**
**21 *bis,* RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05**
Tél. : **01-42-17-20-00.** Télécopieur : **01-42-17-21-21.** Télex : **206 806 F**
Tél. relations clientèle abonnés : **01-42-17-32-90**
Internet : **http : //www.lemonde.fr**

ÉDITORIAL

# Danger, jeunes !

**L'irruption de la musique techno sur la scène artistique internationale suscite en France, et ailleurs, une inquiétude sans cesse grandissante des pouvoirs publics, des éducateurs, des familles et même des professionnels du show-business qui ont peiné à encadrer un genre musical qui a surgi hors de lui et, au-delà, hors de toute norme, comme avant lui le rap.**

**La techno, cauchemar très contemporain de l'autorité, est une discipline dont il est chaque jour plus difficile de dénombrer les adeptes tant ils se multiplient dans l'anonymat des soirées privées et des rassemblements quelquefois gigantesques. Plus d'un million de jeunes *ravers* venus du monde entier s'étaient ainsi donné rendez-vous en août à Berlin pour une Love Parade devenue, en quelques années seulement, l'événement culturel le plus couru d'Europe quand les sociologues français, requis de fournir des éléments d'appréciation, estimaient à neuf millions le nombre des ravers français pour la seule année 1995.**

**La dernière-née de la dance music n'en finit pas de s'inventer à la lisière des villes, art hybride qui emprunte tout autant qu'il crée grâce aux recherches novatrices des industries du son et la mise à disposition, à des prix raisonnables, de machines d'un usage toujours plus populaire. Les maisons de disques ont bien compris l'intérêt qu'il y avait à accompagner un mouvement désormais à maturité qui a conquis de fraîche date ses titres de noblesse. Le succès planétaire d'un duo français, Daft Punk, l'atteste, et même les Britanniques, décidément premiers en tout ces temps-ci, confient volontiers leur penchant pour le *« french touch ».***

**Ce développement exponentiel serait tout simplement une bonne nouvelle si la techno n'était associée à la consommation de drogues, au premier rang desquelles l'ecstasy et les amphétamines. A mesure que le genre se popularise, le nombre de consommateurs de drogue dans les concerts s'amenuise en proportion, mais le risque est là qui effraie, justement.**

**La riposte des pouvoirs publics paraît pourtant inappropriée et céder plus à un réflexe d'ordre moral que d'ordre public. La fermeture administrative de cinq temples parisiens de la techno en septembre, la multiplication des interdictions préfectorales accompagnées quelquefois, comme à Lille, de violences policières inacceptables, sont d'autant plus contestables qu'elles ne se distinguent en rien de celles exercées par le maire Front national de Vitrolles à l'encontre d'un centre culturel essentiellement fréquenté par les jeunes, Le Sous-Marin. Espère-t-on, au ministère de l'intérieur, lutter efficacement contre les dealers en leur fermant quelques portes qui ne représentent qu'un pourcentage infime de leur marché ?**

**Les grands-parents des ravers ont été effrayés par la naissance du rock, leurs parents par celle de la pop et du rap. A chaque époque, le même vain procès a été instruit, avant l'assimilation de ces nouvelles formes. Il ne faut rien redouter de la musique, mais plutôt de ceux qui voudraient l'entraver.**

**Le Monde** est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ;
**Noël-Jean Bergeroux,** directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : **Thomas Ferenczi**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde,*
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

# Les occupations de Sacha Guitry

***« A MON** arrivée au dépôt... »*, ces mots, les premiers que Guitry adressa hier soir à son public après *« quatre années d'occupations »* comme il dit, ces mots furent salués d'une explosion de joie, d'une salve d'applaudissements. Et tandis qu'une salle amicale battait des mains debout, ravie, je me suis un instant demandé si cela ne contristait pas un peu l'habile comédien qui s'était ménagé cet « effet ». Poser ainsi la question, c'était déjà la résoudre : pour tous, il ne s'agissait que d'une relâche de quatre ans et puisque, au boulevard, la règle reste de rire de tout, l'amuseur les allait faire rire.

Les gestes de Sacha vont toujours de lui à l'auditeur, le visage s'est émacié, le cheveu a pâli, mais la voix reste la même. Elle nous expliqua comment on avait mené l'affaire Guitry au rebours de l'usage établi : l'arrêtant d'abord, l'inculpant ensuite, l'interrogeant après, le libérant enfin. Suivit un long chapitre où furent quelque peu malmenés l'académie Goncourt, le directeur d'un journal à grand tirage, tel écrivain qui appartient à celui-ci comme à celle-là, tel autre qui n'appartient qu'à celle-là. Le maître distribue aussi quelques certificats de fidélité.

En bref, trois sujets d'inégal intérêt : « ce que j'ai fait pour vous, contre eux, durant l'Occupation », assez ennuyeux, pas toujours de bon goût ; « ce qu'ils – mes ennemis – m'ont fait pendant l'Occupation, pendant mon internement, depuis ma relaxe », souvent drôle, parfois amer, une ou deux fois entaché d'aigreur ; « ce que j'ai fait, vu et dit en prison et à Drancy », qui divertit le plus.

***Henry Magnan***
*(22 octobre 1947.)*

**Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS**
Télématique : **3615 code LEMONDE**
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC**
ou **08-36-29-04-56**
*Le Monde* sur CD-ROM : renseignements par téléphone, **01-44-08-78-30**
Index et microfilms du *Monde :* renseignements par téléphone, **01-42-17-29-33**
*Le Monde* sur Compuserve : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http : //www.lemonde.fr**
Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**